



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/48/22  
S/26714  
17 novembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-huitième session  
Point 38 de l'ordre du jour  
ELIMINATION DE L'APARTHEID ET INSTAURATION  
D'UNE AFRIQUE DU SUD UNIE, DEMOCRATIQUE  
ET NON RACIALE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-huitième année

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID\*

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
LETTRE D'ENVOI . . . . .		3
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	4
II. EVOLUTION POLITIQUE EN AFRIQUE DU SUD . . . . .	3 - 70	4
A. Négociations multipartites : structure et enjeux . . . . .	3 - 14	4
B. Accords conclus . . . . .	15 - 26	7
C. Autres événements politiques concernant le processus de règlement pacifique . . . . .	27 - 44	9
D. Violence et intimidation . . . . .	45 - 62	13
E. L'Accord national de paix . . . . .	63 - 70	18

\* Le présent document est une version ronéotypée du rapport du Comité spécial contre l'apartheid, qui paraîtra sous sa forme définitive en tant que Supplément No 22 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session (A/48/22).

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
III. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE . . . . .	71 - 107	20
A. Résultats économiques . . . . .	71 - 87	20
B. Questions socio-économiques . . . . .	88 - 107	24
IV. RELATIONS DE L'AFRIQUE DU SUD AVEC L'EXTERIEUR .	108 - 165	30
A. Relations diplomatiques . . . . .	110 - 121	31
B. Commerce et finances . . . . .	122 - 136	33
C. Questions militaires . . . . .	137 - 165	38
V. REACTION INTERNATIONALE AUX EVENEMENTS D'AFRIQUE DU SUD . . . . .	166 - 206	45
A. Action menée dans le cadre des Nations Unies	168 - 187	45
B. Organisations intergouvernementales . . . . .	188 - 196	49
C. Gouvernements . . . . .	197 - 201	52
D. Organisations non gouvernementales . . . . .	202 - 206	53
VI. RECAPITULATION DES TRAVAUX DU COMITE SPECIAL . .	207 - 237	54
Activités du Comité spécial . . . . .	210 - 237	55
VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS . . . . .	238 - 247	61

ANNEXES

I. Composition du Comité spécial contre l'apartheid, de ses organes subsidiaires et du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud . . . . .	76
II. Chronologie des déclarations du Comité spécial . . . . .	78

LETTRE D'ENVOI

Le 3 novembre 1993

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport que le Comité spécial contre l'apartheid a adopté le 3 novembre 1993. Ce rapport est présenté à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité conformément aux dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale 2671 (XXV), du 8 décembre 1970, et 47/116 A à G du 18 décembre 1992.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Comité spécial  
contre l'apartheid

(Signé) Ibrahim A. GAMBARI

/...

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 47/116 B du 18 décembre 1992 adoptée par consensus, l'Assemblée générale a autorisé le Comité spécial, entre autres, à continuer de suivre l'évolution de la situation complexe de l'Afrique du Sud et à rassembler, analyser et diffuser des informations factuelles à ce sujet. Le présent rapport examine le processus politique engagé en Afrique du Sud, la situation socio-économique dans le pays, ses relations avec le monde extérieur et la réaction de la communauté internationale face à l'évolution de la situation dans ce pays. Le rapport, qui couvre la période allant d'octobre 1992 à octobre 1993, passe également en revue les activités menées par le Comité spécial pour faciliter l'instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale comme le prévoit la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (résolution S-16/1, annexe).

2. Une mission de consultation du Comité spécial, dirigée par son président, s'est rendue en Afrique du Sud en mars 1993 pour obtenir des renseignements de première main sur les facteurs complexes et interdépendants qui influent sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud sur la façon dont le processus politique engagé pourrait être encouragé encore plus, ainsi que sur le rôle que la communauté internationale pourrait jouer à cet égard. La mission a été l'occasion pour le Comité d'établir des contacts et de tenir de vastes consultations avec des représentants de rang élevé des principales parties engagées dans le processus politique en cours et, à partir de là, d'évaluer ce processus. Le présent rapport du Comité spécial a été établi à partir de sources très diverses dont des documents, des déclarations, des statistiques et des ouvrages de recherche, des périodiques et des journaux. Le Comité spécial a également tiré parti des conférences, séminaires et consultations avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour obtenir des renseignements qui lui ont été utiles lors de l'élaboration du présent rapport.

## II. EVOLUTION POLITIQUE EN AFRIQUE DU SUD

### A. Négociations multipartites : structure et enjeux

3. Après 10 mois d'impasse, les délégations de 26 formations politiques sud-africaines<sup>1</sup> [contre 19 lors des première et deuxième sessions plénières de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA)] se sont réunies les 5 et 6 mars pour une conférence de planification multipartite. Il s'agissait là de la rencontre de responsables politiques la plus représentative qu'ait jamais connue l'Afrique du Sud et à laquelle ont participé des partis comme le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et le Conservative Party (CP), absents lors des première et deuxième sessions de la CODESA. La conférence avait pour objectif de réunir tous les partis, d'examiner les accords antérieurs et de préparer des négociations multipartites. Ces négociations ont repris le 1er avril 1993 et de sérieux efforts avaient été faits pour y faire participer le plus grand nombre possible de partis et de formations politiques. Seuls l'Azanian People's Organization (AZAPO) et l'Afrikaanse Weerstandsbeweging (AWB)<sup>2</sup> ont refusé de s'associer à ce processus.

4. Il a été décidé d'adopter la structure suivante pour le Processus de négociations multipartites : une assemblée plénière (10 représentants de chaque

/...

parti) qui adopterait officiellement les accords; un conseil de négociation composé de quatre représentants, dont l'un serait une femme et de deux conseillers; et un comité de planification. Le Conseil de négociation négocie et élabore les accords et positions sur des questions pertinentes autour desquelles on chercherait à réaliser un accord ou un consensus plus large avant de les faire ratifier par l'Assemblée plénière. Le Comité de planification, composé de 10 membres choisis parmi les membres du Conseil de négociation, s'est réuni presque tous les jours pour préparer des débats et élaborer des projets d'accord pour le Conseil de négociation qui a désigné sept comités techniques chargés de tâches particulières<sup>3</sup>. Ces comités ont étudié des questions précises comme les problèmes constitutionnels; les droits fondamentaux pendant la période de transition; le Conseil exécutif de transition; la Commission électorale indépendante, la Commission indépendante chargée des médias et l'Office indépendant de radiodiffusion; l'abrogation ou l'amendement de la législation entravant le libre exercice d'une activité politique et de lois discriminatoires; et le problème de la violence. La notion de "consensus suffisant" en tant que mécanisme de prise de décisions est de plus en plus utilisé dans le cadre du Processus de négociations multipartites. Il vise à ne pas interrompre le processus en permettant à une partie de manifester son désaccord sans bloquer la prise d'une décision rencontrant l'agrément des autres participants.

5. Parmi les importantes questions abordées figuraient notamment les dispositions constitutionnelles qui seraient en vigueur jusqu'à l'adoption d'une nouvelle constitution; les pouvoirs du gouvernement central, les pouvoirs délégués aux administrations régionales et locales, et l'exercice de pouvoirs résiduels; la portée et le caractère obligatoire des principes relatifs à la future constitution qui doivent être arrêtés avant les élections, notamment les frontières régionales, les pouvoirs et attributions des régions; la compétence en matière de différends portant sur ces questions; les règles régissant les premières élections; la question de la réincorporation des homelands; et celle du contrôle des forces de sécurité et du maintien de l'ordre public avant les élections<sup>4</sup>.

6. La question de l'intégration de tous les groupes armés, y compris les forces de défense sud-africaines, les branches militaires des mouvements de libération et des armées des homelands dans une véritable force de défense nationale est liée à celle du maintien de l'ordre public. Les divergences d'approche concernaient la question de savoir si les groupes armés devaient être fusionnés avec les forces de défense sud-africaines dans le cadre d'une nouvelle structure de commandement intégré ou si les membres des groupes armés et des "armées des homelands" devaient demander à être intégrés dans les forces de défense sud-africaines à titre individuel<sup>5</sup>.

7. En ce qui concerne les frontières régionales, une Commission de délimitation/démarcation de nouvelles régions s'est vu confier la tâche de formuler des recommandations au Conseil de négociations multipartites. Un premier rapport, présenté en août, n'a pas été suffisamment bien accueilli et la Commission a été priée de poursuivre ses travaux. Lors des négociations, d'aucuns ont exigé que la constitution prévoie la création d'un Etat afrikaner séparé. Tandis que le parti Afrikaner Volksunie, à présent dissous, exigeait une région où ceux qui parlaient l'afrikaans, indépendamment de leur race,

/...

seraient majoritaires, le parti Afrikaner Volksfront (AVF) et sa principale composante, le Conservative Party, réclamaient que les Afrikaners blancs aient un Etat pour eux tous seuls, où ni les non-Blancs ni les non-Afrikaners ne seraient autorisés à vivre.

8. Au cours de la période considérée, les pourparlers se sont poursuivis sur la réintégration des 10 homelands créés sur une base ethnique dans une Afrique du Sud unie. Leur rattachement et intégration ont été considérés comme essentiels à leur développement et comme un préalable de l'instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale<sup>6</sup>.

9. On se souviendra qu'entre 1976 et 1981, quatre des 10 homelands - le Transkei, le Bophuthatswana, le Venda et le Ciskei, également connus sous le nom d'Etats TBVC - avaient été déclarés "indépendants" et que les six autres (le Gazankulu, le KaNgwane, le KwaNdebele, le KwaZulu, le Lebowa et le QwaQwa) étaient désignés "territoires autonomes". Les armées des quatre homelands du Transkei, du Bophuthatswana, du Venda et du Ciskei réunis représentent environ 20 500 hommes<sup>7</sup>. Les 10 homelands ont leurs propres forces de police. La question de l'incorporation de ces formations armées aux futures forces de sécurité nationale et de leur rôle dans la garantie ou l'entrave du libre exercice d'une activité politique quelconque à l'intérieur de leurs régions a donné lieu à des débats et controverses au cours de la période considérée.

10. La plupart des dirigeants des homelands sont opposés à l'idée d'une réincorporation prématurée de leurs territoires. Un plan initial du Gouvernement donnant la priorité aux Etats TBVC prévoyait que leur réintégration aurait lieu après les élections d'avril 1994. Le Gouvernement a par la suite indiqué qu'en y procédant plus tôt, on pourrait accueillir les Etats TBVC au sein des nouvelles structures de transition devant être mises en place en prévision des élections. A partir de la réintégration jusqu'à l'établissement d'un gouvernement provisoire d'union nationale, les Etats TBVC seraient chacun gouvernés par un administrateur général. Le Gouvernement, sur lequel les homelands comptent entièrement pour leur soutien financier, s'est jusqu'ici refusé à exercer toute pression économique sur les autorités des homelands.

11. Enclavés pour la plupart ou entourés par l'Afrique du Sud, souvent constitués de bouts de territoires séparés - (le KwaZulu n'en compte pas moins de 10, le Bophuthatswana huit) - les homelands, livrés à eux-mêmes, n'ont aucune viabilité économique. En dépit des milliards de rand dépensés par le Gouvernement sud-africain pour leur donner une justification économique et des efforts pour la plupart futiles faits pour attirer des industries vers les zones frontalières, le chômage et la pauvreté continuent à y sévir. Les récentes révélations de corruption généralisée et d'irrégularités dans leurs administrations constituent un autre obstacle à leur développement. L'indépendance des Etats TBVC n'a été reconnue par aucun pays autre que l'Afrique du Sud<sup>8</sup>.

12. La question de la répartition des pouvoirs entre un gouvernement central et les différentes composantes du pays a été au coeur du processus mis en place pour parvenir à un accord sur la future structure constitutionnelle du pays. Aussi, les partis qui estiment bénéficier d'une marge électorale dans leur propre région sont-ils favorables à des pouvoirs régionaux étendus car ils

/...

craignent de ne pouvoir recueillir suffisamment de suffrages dans le cadre d'élections nationales. Ils préconisent la négociation d'une nouvelle constitution sous sa forme définitive dans le cadre du Processus de négociations multipartites, où tous les partis seraient équitablement représentés plutôt qu'au sein d'une assemblée constituante élue au niveau national. Après quoi, la constitution ainsi négociée ferait l'objet d'un référendum national.

13. Ces partis ont également exigé que certains principes constitutionnels, notamment ceux relatifs aux pouvoirs et à la délimitation des régions respectives, soient arrêtés avant les élections et que l'assemblée constituante élue soit tenue de les respecter. Faute d'avoir obtenu ce qu'ils jugeaient être des garanties suffisantes à cet égard, ils ont suspendu leur participation au Processus de négociations multipartites, après le "consensus suffisant" qui s'est dégagé dans le cadre des négociations concernant la décision de tenir des élections le 27 avril 1994, entre autres, en vue de la formation d'une assemblée constituante. Toutefois, des négociations bilatérales se sont poursuivies jusqu'en octobre sur ces questions et d'autres entre ces partis et les principaux partis qui continuaient de participer au Processus de négociations multipartites.

14. Ces derniers ont pour la plupart estimé que seule une assemblée constituante démocratiquement élue avait le droit d'élaborer une nouvelle constitution.

#### B. Accords conclus

15. Le 2 juillet, le Conseil de négociation a adopté par consensus une série de principes constitutionnels ayant force exécutoire qui prévoyaient notamment un pouvoir central fort mais également des dispositions entourées de garanties particulières afin de tenir compte de la diversité régionale. Le respect de ces principes constitutionnels serait assuré par une cour constitutionnelle. Une déclaration sur les droits fondamentaux de l'homme et un système judiciaire indépendant devaient être prévus dans la nouvelle constitution.

16. Toujours le 2 juillet, les participants au Processus de négociations multipartites ont décidé par un "consensus suffisant" que des élections démocratiques non raciales à une assemblée constituante auraient lieu le 27 avril 1994. L'Inkhata Freedom Party (IFP), le Gouvernement du KwaZulu et le Conservative Party, étaient trois des sept partis qui ne voulaient pas qu'une date soit fixée à ce stade du processus de négociation<sup>9</sup>.

17. Le 23 septembre, le Parlement sud-africain a adopté une loi (par 211 voix contre 36) portant création d'un Conseil exécutif de transition chargé de surveiller l'instauration d'un ordre démocratique en Afrique du Sud. Ce conseil a pour principale fonction de préparer le terrain politique et de veiller à ce que l'élection de l'assemblée constituante soit libre et régulière. Il s'appuiera à cet effet aux structures législatives et exécutives à tous les échelons du gouvernement<sup>10</sup>. Des lois portant création de la Commission indépendante chargée des médias, de la Commission électorale indépendante et de l'Office indépendant de radiodiffusion ont également été votées.

/...

18. Après la conclusion par les partis prenant part aux négociations des accords sur la constitution provisoire sur une loi électorale, le Processus de négociations multipartites réuni en séance plénière approuvera par une décision expresse l'ensemble des accords<sup>11</sup>. Cette décision sera suivie de la création effective et de l'entrée en fonctions du Conseil exécutif de transition, des commissions indépendantes et de l'Office indépendant de radiodiffusion. Le Parlement actuel se réunira en session extraordinaire vers la fin du mois de novembre 1993 pour ratifier la constitution provisoire et la loi électorale. Le Conseil exécutif de transition continuera de fonctionner jusqu'aux élections d'avril 1994, et la constitution provisoire demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'une constitution définitive soit adoptée par l'assemblée constituante élue.

19. Le Conseil exécutif de transition sera composé d'un membre de chaque parti politique représenté dans le cadre du Processus de négociations multipartites à condition que tous s'engagent avec leurs formations armées, par écrit, à réaliser les objectifs du Conseil exécutif de transition, qui sont les suivants : renoncer à la violence en tant que moyen de lutte politique et se soumettre aux décisions du Conseil<sup>12</sup>.

20. Les administrations des homelands pourront prendre part aux activités du Conseil une fois qu'elles auront incorporé dans leurs législations respectives la loi relative au Conseil. Les partis qui n'ont pas pris part aux négociations multipartites pourront en faire autant à condition de se soumettre à la même règle.

21. Il a été décidé de doter le Conseil exécutif de transition de sept conseils subsidiaires : a) de l'ordre public, de la stabilité et de la sécurité; b) de la défense; c) des services de renseignement; d) des administrations régionales et locales et des autorités traditionnelles; e) des finances; f) des affaires étrangères; et g) de la condition de la femme. Le Conseil subsidiaire de l'ordre public, de la stabilité et de la sécurité ainsi que ceux de la défense et des services de renseignement seront composés de huit membres et devront adopter leurs décisions à la majorité des trois quarts. Les autres conseils seront composés de six membres et devront réunir une majorité de 66,7 % pour adopter leurs décisions. La législation prévoit également la constitution d'une force nationale multipartite qui sera chargée du maintien de la paix et de l'ordre public et relèvera du Conseil subsidiaire de la défense<sup>11</sup>.

22. Le chef de l'Etat et les membres de son gouvernement sont tenus d'informer le Conseil exécutif de transition de tout projet de législation ou de décision et de toute mesure qu'ils envisagent d'adopter et celui-ci peut, si les trois quarts de ses membres en décident ainsi, bloquer une législation et rapporter une décision du gouvernement. Il peut demander que lui soient communiqués tous les documents et informations nécessaires, mener des enquêtes et déléguer des pouvoirs à ses conseils subsidiaires. Le Président est tenu de le consulter avant de déclarer l'état d'urgence ou de désigner certaines régions zones de troubles. Le Conseil peut examiner une telle décision et décider de la rapporter par une majorité de 80 %. Des dispositions sont prévues pour le règlement des différends par un tribunal électoral spécial<sup>13</sup>.

/...



23. La Commission électorale indépendante sera composée de sept à 11 membres qui seront désignés par le Président sur recommandation du Conseil. Cette Commission organisera les premières élections et tout référendum qui pourrait avoir lieu. Des experts internationaux seront désignés à titre consultatif pour travailler avec la Commission qui sera également dotée d'une direction chargée de l'administration des élections, d'une direction chargée du contrôle des élections et d'un secrétariat chargé du dépouillement du scrutin<sup>14</sup>.

24. La Commission indépendante chargée des médias comptera sept membres désignés par le Conseil pour veiller à ce que les partis politiques soient traités équitablement par les médias et les services de radiodiffusion et s'assurera que les services de presse et d'information contrôlés par l'Etat ne favoriseront aucun parti politique par rapport à un autre.

25. L'Office indépendant de radiodiffusion constitué de six membres désignés par le Président sur recommandation du Conseil sera chargé d'octroyer des licences, de suivre les émissions de radio et de télévision pendant la période précédant les élections pour s'assurer qu'elles ne lèsent ni ne favorisent aucun parti ou organisation. Des licences seront octroyées aux chaînes de radio et de télévision publiques, privées et communautaires, mais non aux partis politiques<sup>15</sup>.

26. Le Conservative Party et l'Inkatha Freedom Party (IFP) se sont tous deux opposés à la décision du Processus de négociations multipartites concernant le Conseil exécutif de transition et les membres représentant l'IFP se sont abstenus lors du vote de la loi sur le Conseil exécutif de transition. Ils ont par contre voté pour les projets de loi relatifs à la Commission indépendante chargée des médias, à la Commission électorale ainsi qu'à l'Office indépendant de radiodiffusion. Le Conservative Party a voté contre ces quatre projets de loi<sup>16</sup>.

C. Autres événements politiques concernant le processus de règlement pacifique

27. On se souviendra qu'en juin 1992, l'ANC a suspendu les pourparlers avec le Gouvernement. Après le rétablissement des contacts entre les deux parties, une série de réunions bilatérales entre le Gouvernement sud-africain, les chefs des mouvements de libération sud-africains et d'autres partis politiques à la fin de 1992 et au début de 1993 ont ouvert la voie à la reprise des négociations multipartites proprement dites en avril 1993<sup>17</sup>.

28. On se souvient également que le PAC s'était retiré des pourparlers préparatoires qui avaient mené à la création de la CODESA en novembre 1991. Toutefois, à la suite d'une réunion tenue les 23 et 24 octobre 1992 à Gaborone, le Gouvernement sud-africain et le PAC ont publié une déclaration commune dans laquelle les deux parties étaient convenues que le conflit politique en Afrique du Sud devait être résolu par des négociations pacifiques et que toutes les parties devaient tout faire pour mettre un terme à la violence dans le pays. Ils étaient également convenus qu'il importait de créer de toute urgence un forum de négociation plus représentatif qui devrait inclure le plus de partis possible et devait être administré d'une manière impartiale<sup>18</sup>. Depuis lors, le

/...

Gouvernement sud-africain et le PAC ont tenu d'autres pourparlers bilatéraux essentiellement axés sur la cessation de la lutte armée. Le PAC a déclaré qu'il ne déposerait les armes que lorsqu'un accord aurait été conclu sur la création d'une assemblée constituante et d'une autorité de transition<sup>19</sup>.

29. Le 6 octobre 1992, les dirigeants des homelands du KwaZulu, du Bophuthatswana et du Ciskei, de l'IFP, du CP et de l'Afrikaner Volksunie ont formé le Concerned South Africans Group (COSAG). Celui-ci a exprimé son opposition aux accords conclus dans le cadre des négociations bilatérales entre le Gouvernement sud-africain et l'ANC. Il a également demandé que la CODESA soit remplacée par une instance plus représentative et que l'aile militaire de l'ANC (Umkhonto we Sizwe ou MK) soit démantelée avant la reprise des négociations multipartites<sup>20</sup>.

30. En décembre 1992, l'Assemblée législative du KwaZulu a adopté une proposition présentée par le chef Mangosuthu Buthelezi tendant à créer un Etat autonome fédéral du KwaZulu/Natal. L'ANC et le Gouvernement ont critiqué cette décision comme étant préjudiciable au processus politique en cours dans le pays<sup>21</sup>.

31. A une réunion bilatérale tenue du 9 au 12 février 1993, le Gouvernement sud-africain et l'ANC étaient convenus que des élections devraient être organisées dans un délai d'un an en vue de créer une assemblée constituante qui serait chargée d'élaborer et d'adopter une nouvelle constitution et servir en même temps de parlement intérimaire. Les partis qui auraient obtenu un certain pourcentage de voix auraient le droit de participer à un gouvernement de coalition. Ce "gouvernement intérimaire d'unité nationale" aurait un mandat de cinq ans. Des élections seraient alors organisées dans le cadre d'une nouvelle constitution. Des pourparlers primaires ont également eu lieu en ce qui concerne le Conseil exécutif de transition et son rôle dans la surveillance de la conduite des forces de sécurité, des médias et des mécanismes électoraux<sup>22</sup>.

32. En mai 1993, l'Afrikaner Volksfront (AVF), nouvelle organisation centrale composée de 17 groupes de droite blancs, dont notamment le Conservative Party a été créé. Il est dirigé par l'ancien chef des forces de défense sud-africaines, le général Constand Viljoen. La création de l'AVF avait été précédée de la formation d'un "Comité de généraux" constitué de plusieurs anciens officiers supérieurs de l'armée et des services secrets militaires bien connus<sup>23</sup>. Le groupe préconise l'autodétermination pour les Afrikaners et est opposé au contrôle multipartite des forces de sécurité pendant la période précédant les élections en avril 1994. Alors que le CP s'est déclaré prêt à opposer une résistance armée en cas de poursuite du processus de transition, le général Viljoen a exhorté les membres de l'AVF à résister au processus par des moyens constitutionnels et non violents.

33. En 1993, le Gouvernement sud-africain et l'Inkatha Freedom Party ainsi que l'ANC et l'Inkatha Freedom Party ont tenu des réunions bilatérales. L'ANC a également mené des pourparlers bilatéraux avec l'AVF.

34. Selon les informations disponibles, l'ANC et l'AVF sont convenus de se reconnaître mutuellement comme compatriotes sud-africains et de régler leurs

/...

différends par la négociation. Toutefois, le CP, le groupe le plus important sur le plan numérique au sein de l'AVF, et l'AWB n'ont pas participé aux pourparlers. La question des modalités de création d'un homeland afrikaner ou d'un "volkstaat" composé d'une partie du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange aurait été examinée<sup>24</sup>.

35. En juillet 1993, le Gouvernement avait proposé que la Commission de délimitations et de démarcation des régions examine la création d'un tel Etat fédéral à condition qu'aucune discrimination n'y soit pratiquée, et a demandé au chef de l'AVF, le général Viljoen, de présenter au Conseil de négociation multipartite des propositions sur l'autodétermination<sup>25</sup>.

36. A cet égard, M. Nelson Mandela, lors d'une conférence de presse tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 24 septembre 1993, a déclaré que la démocratisation du processus politique en Afrique du Sud avait suscité des préoccupations au sein de la minorité de ce pays. Les peurs et les préoccupations de cette partie de la population étaient réelles bien qu'elles puissent être sans fondement. Il appartenait à l'ANC, ensemble avec les autres formations démocratiques, d'en tenir compte sérieusement et d'une manière réaliste. L'ANC menait des entretiens avec tous les partis politiques, y compris l'extrême droite. En ce qui concerne la question d'un homeland afrikaner, M. Mandela a déclaré que l'ANC pouvait rejeter une solution ethnique sans pour autant contester aux gens le droit de vouloir mener leurs affaires dans une région donnée<sup>26</sup>. A la suite des observations de M. Mandela, l'AVF a déclaré que si l'ANC et le Gouvernement ne reconnaissaient pas le droit de la nation afrikaner à l'autodétermination totale dans son propre Etat, les pourparlers ne pourraient pas se poursuivre<sup>27</sup>.

37. Le 7 octobre, les homelands du Bophuthatswana et du Ciskei ont annoncé qu'ils se retiraient du Processus de négociations multipartites, après quoi il a été annoncé que le COSAG avait été démantelé et remplacé par un nouveau groupement dénommé Freedom Alliance. Celui-ci se compose des gouvernements des deux homelands mentionnés précédemment, et de l'IFP et des partis de droite blancs regroupés au sein de l'African Volksfront (AVF), y compris le CP. Mettant un terme aux précédents contacts bilatéraux entre ses divers membres et respectivement le Gouvernement et l'ANC, le nouveau groupement a déclaré que désormais il ne discuterait des questions en suspens que dans le cadre d'une équipe de négociation commune<sup>28</sup>.

38. Le 24 septembre 1993, M. Nelson Mandela a pris la parole au cours d'une réunion du Comité spécial contre l'apartheid tenue dans la salle de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a déclaré que la création du Conseil exécutif de transition marquerait la première fois que la majorité de la population sud-africaine participerait au niveau gouvernemental au processus de détermination de la destinée du pays. Il a dit que ce conseil était le précurseur historique du gouvernement intérimaire d'unité nationale qui serait formé à l'issue des premières élections non raciales en Afrique du Sud et que même si le peuple sud africain n'avait pas encore élu le gouvernement démocratique, le Conseil exécutif de transition offrirait le mécanisme approprié pour assurer l'interaction avec la communauté internationale jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement<sup>26</sup>.

/...

39. M. Mandela a, par ailleurs, déclaré que le moment était venu pour la communauté internationale de lever toutes les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud compte tenu des progrès historiques qui ont été faits vers la démocratie, afin de stimuler encore davantage ce processus, et de renforcer les forces du changement démocratique en les aidant à créer les conditions nécessaires à la stabilité et au progrès social<sup>29</sup>.

40. Prenant la parole devant le Comité spécial le 28 septembre 1993, le Secrétaire général du PAC, M. Benny Alexander, a informé le Comité spécial que le Comité exécutif national du PAC s'était réuni les 18 et 19 septembre 1993 à Johannesburg et avait décidé de ne pas participer au Conseil exécutif de transition mais que le PAC continuerait de prendre part aux négociations multipartites et participerait aux élections à l'Assemblée constituante en avril 1994, ainsi qu'aux travaux de ses organes. Dans une déclaration précédente dans laquelle il avait expliqué sa position de ne pas s'associer à la décision du Processus de négociations multipartites tendant à créer le Conseil exécutif de transition, le PAC avait souligné qu'il s'y opposait parce qu'il estimait que le Gouvernement sud-africain continuerait d'exercer son contrôle sur la police et les forces de défense sud-africaines au cours de la période menant aux élections en avril 1994. Le PAC a déclaré que la police et les forces de défense sud-africaines ont une grande part de responsabilité dans la violence qui ravage le pays.

41. Quant aux sanctions, le PAC était d'avis que le Conseil exécutif de transition ne constituant pas un nouveau gouvernement et sa création n'impliquant pas un transfert réel du pouvoir, il ne pourrait pas servir de point de référence pour déterminer s'il convient de lever les sanctions économiques encore en vigueur. Le PAC a demandé que celles-ci soient maintenues jusqu'à ce que soit adoptée une nouvelle constitution permettant d'élire un nouveau gouvernement<sup>30</sup>.

42. Suite à la décision ultérieure du Comité ad hoc de l'OUA sur l'Afrique australe, en date du 29 septembre 1993, de demander à tous les Etats africains, à la communauté internationale tout entière et aux Nations Unies en particulier de répondre favorablement à l'appel de M. Mandela, et, à l'issue de consultations que le Président du Comité spécial a tenues avec les Etats Membres, l'Assemblée générale, le vendredi 8 octobre 1993, a décidé par consensus de lever immédiatement toutes les sanctions qu'elle avait imposées à l'Afrique du Sud et, à compter de la date d'entrée en activité du Conseil exécutif de transition, l'embargo pétrolier contre ce pays (résolution 48/1)<sup>31</sup>.

43. Le 15 octobre, le Comité du prix Nobel du Parlement norvégien a décidé de décerner le prix Nobel de la paix 1993 conjointement au Président de l'ANC, M. Nelson Mandela et au Président Frederic De Klerk pour avoir oeuvré en faveur du démantèlement pacifique du régime d'apartheid et avoir jeté les bases d'une nouvelle Afrique du Sud démocratique. En annonçant sa décision, le Comité du prix Nobel a déclaré que partant de points de vue différents, M. Mandela et M. De Klerk étaient parvenus à un accord sur les principes d'une transition vers un nouvel ordre politique fondé sur le principe à chacun une voix. En se tournant vers l'avenir pour travailler à la réconciliation nationale plutôt que de creuser les plaies profondes du passé, ces deux hommes ont fait preuve d'intégrité personnelle et d'un grand courage politique. Le Comité du prix

/...

Nobel a par ailleurs déclaré que la politique constructive de paix et de réconciliation de MM. Mandela et De Klerk montrait également la voie pour le règlement pacifique d'autres conflits aussi profondément enracinés ailleurs dans le monde. Le prix Nobel de la paix pour 1993 leur avait été décerné en reconnaissance de leurs efforts et comme un témoignage d'appui aux forces du bien, dans l'espoir que les progrès réalisés vers l'égalité et la démocratie seront concrétisés dans un avenir très proche (voir par. 201).

44. Le 19 octobre, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en visite à Maputo, y a rencontré le chef de l'IFP, Mangosuthu Buthelezi, et le Président du PAC, M. Clarence Makwetu. Dans ses entretiens avec les deux dirigeants, le Secrétaire général a souligné l'importance que la communauté internationale attachait aux négociations tripartites et à la formation du Conseil exécutif de transition. Il a souligné qu'il importe que toutes les parties participent aux négociations et au Conseil exécutif de transition et travaillent ensemble d'une manière constructive afin de réduire la violence, de créer et de maintenir un climat de tolérance politique. Le Secrétaire général a également rencontré le Ministre des affaires étrangères sud-africain Pik Botha<sup>32</sup>.

#### D. Violence et intimidation

45. Les actes de violence, y compris les crimes politiques et économiques se sont poursuivis et ont atteint un niveau record, entraînant de nombreuses pertes en vies humaines, la destruction de biens et la psychose de la peur et de l'angoisse dans l'ensemble du pays. Dans ses rapports, la Commission sud-africaine des droits de l'homme a fait remarquer que les incidences se multipliaient chaque fois que des progrès étaient accomplis dans les négociations multipartites et indiqué que le plus grand nombre de décès avait été enregistré en août 1990 (709 morts) lorsque l'ANC et le Gouvernement sud-africain avaient adopté l'Accord de Pretoria, puis le 2 juillet 1993 (605 morts) lorsque la date des élections en vue de la formation d'une assemblée constituante avait été annoncée<sup>33</sup> (voir tableau 1).

46. Les massacres les plus atroces ont été commis dans des townships, des établissements de squatters et des communautés rurales et urbaines à l'occasion d'attaques extérieures ou d'assauts armés internes perpétrés par des membres de sociétés de surveillance et des tireurs inconnus, soupçonnés parfois d'être couverts par les forces de sécurité. Le nombre d'agressions commises contre des personnes au cours de leurs déplacements en train ou en taxi entre leur domicile et leur lieu de travail a également augmenté. La rivalité exacerbée entre les habitants des foyers et les résidents des townships et parfois entre des compagnies de taxis concurrentes a augmenté, tout comme les actes de violence commis lors de marches, de rassemblements et d'enterrements de victimes d'affrontements politiques.

Tableau 1

Statistiques concernant les actes de violence, juillet 1990 à juin 1993

	Juillet 1990- juin 1991	Juillet 1991- juin 1992	Juillet 1992- juin 1993	Total	
<b>Statistiques nationales</b>					
Incidents	2 166	3 534	4 178	9 878	274/mois
Décès	3 190	3 039	3 096	9 325	259/mois
Blessures	6 855	5 033	5 085	16 973	471/mois
Massacres	34	15	12	51	1,7/mois
Arrestations politiques	8 211	8 725	9 137	26 073	724/mois
<b>Statistiques régionales des décès</b>					
Natal	1 004	1 004	1 645	3 653	39,2 %; 101/mois
Pretoria-Witnatessrand-Vereeniging	1 982	1 688	1 086	4 756	51 %; 132/mois
Autres régions	204	347	365	916	9,8 %; 25/mois
<b>Causes de décès</b>					
Incidents de tous genres	2 903	2 806	2 871	8 580	92 %; 238/mois
Forces de sécurité	238	114	166	518	5,6 %; 14/mois
Escadrons de la mort	28	96	49	173	1,8 %; 5/mois
Aile droite	21	23	10	54	0,8 %; 1,5/mois
<b>Quelques victimes</b>					
Voyageurs des trains de banlieue	67	227	107	401	11/mois
Passagers d'autobus et de taxi		119	84		
Femmes		189	253		
Enfants		106	58		
Membres des forces de sécurité publique		68	200		
Civils blancs			34		

Source : Commission sud-africaine des droits de l'homme, supplément au Rapport spécial SR-13, Three years of Destabilisation, Statistical Summary, 28 septembre 1993.

47. Dans les communautés noires, la violence à motifs politiques a quelque peu diminué au cours du premier semestre, et s'est soldée par 1 387 morts. Natal a continué à être la ville enregistrant le plus grand nombre de victimes (774 morts), contre 441 morts dans la région du Pretoria-Witwatersrand-Vereeninging et 202 dans le reste du pays, pour les six premiers mois de 1993. Toutefois, la violence sans précédent enregistrée en juillet 1993 dans le Rand oriental, sous-région du PWV, a porté le montant total des morts à 605 pour ce seul mois, la moyenne mensuelle étant de 231 morts (contre 292 en 1992). On a signalé 554 morts pendant le mois d'août, chiffre qui n'a été dépassé que deux fois au cours des trois dernières années. Les deux régions à elles seules ont été le théâtre de 90 % des cas de violence politique dans le pays. On a enregistré en moyenne 18 morts par jour, soit plus du double de la moyenne des trois dernières années<sup>34</sup>.

48. Les attaques contre la population civile blanche ont fortement augmenté, provoquant 34 morts pendant le premier semestre de l'année. En outre, 12 civils blancs ont été abattus le 25 juillet 1993, alors qu'ils assistaient à un service religieux à la St. James' Church, à Kenilworth, près du Cap. On a par ailleurs enregistré une hausse marquée du nombre de journalistes attaqués ou tués. Au moins 130 policiers ont été tués au cours des sept premiers mois de 1993, ce qui représente une moyenne de 18 par mois<sup>34</sup>.

49. Le 25 mai 1993, la police sud-africaine, au cours de plusieurs descentes faites au petit matin, a arrêté 73 membres du Pan Africanist Congress (PAC), notamment des membres de son équipe de négociateurs, et confisqué du matériel de bureau. On a généralement considéré que cette opération, qui s'est déroulée le jour même où devait être fixée la date des élections, était l'oeuvre des membres du Gouvernement sud-africain qui souhaitaient entraver les négociations. A la suite d'une réunion avec le PAC, le Gouvernement avait convenu que les dirigeants du PAC seraient relâchés et que ceux qui faisaient l'objet d'accusations seraient immédiatement inculpés. Le Gouvernement a également accepté de faire rapport sur les autres détenus et de restituer le matériel et les biens confisqués. Le PAC a fait savoir que tous les biens n'avaient pas été restitués et que certains l'avaient été en mauvais état. Il a décidé de continuer à participer aux négociations multipartites, malgré le caractère provocateur de ces faits. Le 26 mai, le Président De Klerk a déclaré devant le Parlement que cette opération n'avait eu aucun motif politique<sup>35</sup>. Le 2 août 1993, la police sud-africaine a effectué à nouveau des descentes dans les domiciles de membres du PAC, à Soweto, et a arrêté 22 personnes en les inculquant d'être liées aux activités de la branche militaire de l'organisation. Elles ont été relâchées après avoir été interrogées mais deux d'entre elles ont été arrêtées à nouveau sous prétexte d'activités délictueuses<sup>36</sup>.

50. Le 10 avril 1993, M. Chris Hani, Secrétaire général du Parti communiste sud-africain (SACP) a été assassiné. M. Janusz Jakob Walus, émigrant polonais membre de l'AWB, membre du CP et ancien membre du Conseil du Président et M. Clive Derby-Lewis ont été respectivement convaincus de meurtre et de complicité de meurtre et condamnés à mort<sup>37</sup>. Les rapports indiquent que M. Walus avait utilisé une arme provenant d'un dépôt secret que des pilotes favorables à l'AWB avaient volé trois ans auparavant à l'armée de l'air sud-africaine.

/...

51. Des membres de l'AWB, alourdissant le climat général d'intolérance et de peur, ont attaqué le 25 juin 1993 des participants aux négociations multipartites en cours au World Trade Center de Johannesburg. L'absence de toute intervention décisive de la police à l'encontre des membres de l'AWB impliqués dans cet incident a sapé encore plus la crédibilité de la police sud-africaine et souligné la nécessité d'un contrôle commun des forces de police et de sécurité (voir par. 67).

52. En août 1993, il a été signalé que des membres des forces de défense sud-africaines (SADF) avaient distribué des armes d'assaut perfectionnées à des fermiers blancs, par le biais du système des "commandos". Les commandos étaient à l'origine des milices locales de l'Afrique du Sud sous la domination coloniale néerlandaise au XVIIe siècle et ils seraient aujourd'hui au nombre de 140 000. Les autorités militaires ont justifié leur action en la présentant comme une mesure d'autodéfense à l'intention des fermiers blancs, à la suite des attaques lancées contre leurs fermes et leurs propriétés<sup>38</sup>.

53. Dans une descente effectuée au cours de la nuit du 8 octobre, des soldats sud-africains ont tué dans leur sommeil cinq jeunes gens qui se trouvaient dans une maison de Umtata, dans le homeland de Transkei. Selon les rapports, deux des victimes étaient âgées de 12 ans. Dans un communiqué, les forces de défense ont prétendu que cette maison servait de base à l'Azanian People's Liberation Army (la branche militaire du PAC) et qu'elle était surveillée depuis plusieurs jours. La police a reconnu que les tests médico-légaux n'ont permis d'établir aucun lien entre les armes trouvées sur place et la moindre activité délictueuse<sup>39</sup>.

54. La Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud a publié, le 9 octobre à Johannesburg, conjointement avec les missions d'observation de l'OUA et du Commonwealth, une déclaration condamnant l'attaque des forces de défense sud-africaines, laquelle avait été autorisée aux plus hauts niveaux gouvernementaux et avait entraîné la mort d'enfants et de jeunes gens innocents. Il était indiqué dans cette déclaration que cette descente avait eu lieu la veille du jour où l'Assemblée générale des Nations Unies devait lever les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud.

55. Si la violence en Afrique du Sud continue d'être, pour une large part, le legs du régime d'apartheid, des observateurs chargés de suivre la question des droits de l'homme ont constaté que d'autres facteurs étaient désormais cause de violence, dont la lutte pour le pouvoir politique, la concurrence devant les maigres ressources économiques, les haines ethniques et raciales, l'utilisation de l'instabilité politique par des gangs de délinquants, et la persistance d'un esprit de vengeance prompt à régler de vieux comptes dans le sang. Il ressort du contexte général que la violence à motivations autres que politiques a pris elle aussi des proportions inquiétantes. La facilité avec laquelle on peut se procurer des armes à feu et la fréquence avec laquelle on les utilise dans les confrontations politiques semble avoir servi d'exemple à des bandits à la gâchette facile, qui aujourd'hui ont eux aussi recours aux armes et sont cause du sentiment croissant que les autorités ne maîtrisent plus la situation<sup>40</sup>.

56. On pensait généralement en Afrique du Sud qu'une réunion à haut niveau entre l'ANC et l'IFP pourrait contribuer à diminuer grandement la violence

/...



d'origine politique et à créer un contexte plus propice pour les premières élections démocratiques en Afrique du Sud. La réunion longuement attendue entre M. Mandela et le chef Buthelezi a eu lieu le 23 juin 1993 à Johannesburg et a été présidée par l'archevêque Desmond Tutu et l'évêque Stanley Mogoba. Les deux chefs ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont exprimé la détermination de leurs organisations de chercher des voies et moyens de mettre fin à la violence et de promouvoir la réconciliation nationale. Ils sont convenus d'organiser conjointement des rassemblements en faveur de la paix et ont lancé un appel pour le renforcement de l'Accord de paix national. Cependant, ils ne sont pas parvenus à fixer d'un commun accord une date pour les élections. Après la décision prise le 2 juillet, dans le cadre des négociations multipartites, de tenir les élections en avril 1994, le niveau de violence a fortement augmenté<sup>41</sup>.

57. Le débat politique consacré aux moyens d'endiguer la violence a porté ces derniers mois sur la possibilité de créer une force intérieure, mixte ou combinée, de rétablissement de la paix. Dans sa résolution du 22 juin relative aux conditions à créer pour éliminer la violence, le Processus de négociations multipartites a inclus une proposition concernant la création d'une force nationale de rétablissement de la paix indépendante, à composition multipartite, appelée à intervenir pendant la période préélectorale et durant les élections. Le Gouvernement, l'ANC et l'IFP avaient alors donné un accord de principe à ce sujet, mais leurs vues divergeaient sur la nature de cette nouvelle force. Le Gouvernement l'envisageait comme un auxiliaire de la police existante, relevant en dernier ressort de l'autorité du chef de l'Etat. L'ANC faisait valoir que cette force devait être réellement multipartite et composée en conséquence. L'IFP pensait qu'elle ne devrait pas supplanter l'autorité des forces existantes, comme les 8 000 hommes de la police KwaZulu<sup>42</sup> et qu'elle devrait être composée en nombre égal de recrues provenant des différents groupes politiques. Le CP s'est opposé à l'idée d'une force de maintien de la paix multipartite et a demandé en revanche au Gouvernement d'imposer l'état d'urgence.

58. Par ailleurs, certaines voix se sont élevées pour qu'il soit fait appel à une force internationale de rétablissement de la paix, mais on s'accorderait désormais à penser en Afrique du Sud qu'il ne faut s'adresser à des organisations internationales, comme l'ONU, que pour leur demander d'aider à la formation d'effectifs d'une force multipartite nationale et de leurs officiers.

59. Un groupe d'experts, présidé par Charles Ruff, procureur fédéral américain, a présenté le 4 août, un rapport à la Commission Goldstone, en recommandant que soit créé un service national de maintien de la paix placé sous une autorité civile multipartite. Toutefois, le groupe doutait qu'il soit possible de constituer en temps voulu, pour les élections d'avril 1994, une force intégrée et entraînée aux opérations de maintien de la paix<sup>43</sup>.

60. Les dispositions législatives adoptées par le Parlement actuel concernant la création du Conseil exécutif de transition prévoient par ailleurs la création d'une force nationale de maintien de la paix, qui devrait regrouper des membres de toutes les forces armées, et ce, dans la mesure du possible, en nombres égaux. Cette force aura son propre uniforme, elle sera chargée du maintien de

/...

la paix et de l'ordre public et elle devra rendre compte de son action au Conseil subsidiaire chargé de la défense<sup>44</sup>.

61. Par ailleurs, l'ANC et le PAC ont discuté de la fusion de leurs branches armées respectives. Le souhait de l'ANC de travailler, sous certaines conditions, avec les forces de sécurité existantes, d'une part, et la détermination du PAC de ne pas renoncer à la lutte armée, de l'autre, ont rendu difficile la conclusion d'un accord<sup>45</sup>.

62. En août 1993, une Commission nommée par l'ANC, et dirigée par M. Samuel Motsuenyane, Président honoraire d'une association d'entrepreneurs noirs, assisté de Mme Margaret Burnham, ancien juge du tribunal municipal de Boston (Etats-Unis), professeur de sciences politiques à l'Université du Massachusetts, et de M. David M. Zamchiya, avocat zimbabwéen, a confirmé les plaintes persistantes selon lesquelles certains membres de l'ANC auraient violé les droits de prisonniers détenus par ce dernier. L'enquête de la Commission a révélé qu'entre la fin des années 70 et 1991, des officiers des forces de sécurité de l'ANC, chargés de la surveillance des camps de prisonniers soupçonnés d'être des espions et des éléments infiltrés en Angola et en Zambie, ont torturé et tué au moins 16 détenus. Dans son rapport, la Commission a déclaré que les meurtres et les cas de torture n'étaient pas systématiques, mais résultaient d'une grave rupture de communication entre les branches politique et militaire de l'ANC. Le rapport a cité les noms de plusieurs officiers de l'ANC en activité et a recommandé qu'une action disciplinaire soit prise à leur rencontre. L'initiative de l'ANC a été largement saluée comme étant un acte d'autocritique sincère. L'ANC a accepté la responsabilité collective des faits mentionnés et a présenté ses excuses, mais s'est refusé à sanctionner les accusés ou à verser des indemnités aux victimes ou à leur famille. L'ANC a déclaré qu'il y avait une différence entre la violence employée pour défendre l'apartheid et celle qui est employée pour le combattre. Le 10 septembre, l'ANC a demandé que soit créée une "commission nationale de la vérité" chargée d'enquêter sur toutes les violations des droits de l'homme commises par tous les partis depuis 1948<sup>46</sup>.

#### E. L'Accord national de paix

63. L'Accord national de paix a été signé le 14 septembre 1991. Parmi les 24 signataires, on compte des partis et organisations politiques, des syndicats et des organisations communautaires. L'Accord, qui contient un code de conduite destiné à la fois aux forces de sécurité et aux partis et organisations politiques, prévoit des mécanismes d'application de ses dispositions, et propose des mesures expressément destinées à faciliter la reconstruction et le développement socio-économiques des zones dévastées par la violence. Certains partis et organisations politiques, dont le CP, les administrations des homelands du Bophuthatswana, Transkei et Venda, ainsi que le PAC n'ont pas signé cet accord.

64. Un des éléments importants de l'Accord a été la constitution de plusieurs comités de la paix, régionaux et locaux, afin de faire intervenir le plus grand nombre d'acteurs possible pour s'attaquer à la base au problème de la violence et pour établir la confiance entre les collectivités, les forces de sécurité et les partis politiques. Les facteurs socio-économiques sont des causes

/...

importantes de violence dans la société sud-africaine. Cependant, ces comités de la paix régionaux et locaux n'ont pas été suffisamment financés pour pouvoir entreprendre des programmes de développement communautaire adéquats.

65. Dans le cadre de ses enquêtes sur le rôle des forces de sécurité des différents partis politiques dans le climat de violence actuel, la Commission Goldstone a effectué en novembre 1992 une descente dans une unité de renseignements des forces de défense sud-africaines et a saisi des dossiers qui prouvaient qu'une campagne avait été menée pour discréditer l'ANC. Le rapport de la Commission a eu pour résultat la suspension et la mise à la retraite de 23 officiers supérieurs des forces de défense sud-africaines, dont deux généraux d'armée et quatre généraux de brigade, pour activités illégales et fautes professionnelles<sup>47</sup>.

66. Dans son troisième rapport intérimaire, publié en décembre 1992, la Commission Goldstone a recommandé que les personnalités politiques qui attaquent leurs adversaires en contrevenant aux dispositions de l'Accord de paix n'aient plus le droit d'intervenir dans les réunions publiques<sup>48</sup>. Il a en outre repris certaines recommandations expresses concernant le port d'arme en public, la pose de barrières autour des foyers, ainsi que la conduite et l'organisation des réunions politiques et publiques. A plusieurs reprises, le juge Goldstone a critiqué publiquement le Gouvernement, les chefs politiques et les membres des forces de sécurité pour ne pas avoir dûment suivi les recommandations de la Commission.

67. Dans un rapport sur l'attaque menée par l'AWB en juin 1993 contre le World Trade Center à Johannesburg (voir par. 51), la Commission Goldstone a conclu que la police était coupable de négligence, pour n'avoir pas déployé de façon marquée et visible ses forces pendant l'attaque et elle a déclaré que l'occupation de l'immeuble n'avait "rien de spontané" et que la police savait que la confrontation avec l'AWP était "inévitabile"<sup>49</sup>.

68. La Commission Goldstone a également procédé à des enquêtes sur la contrebande d'armes en Afrique du Sud; sur les activités de l'APLA et de la police du KwaZulu; et sur des plaintes concernant les interventions des services de renseignements militaires pour fomenter les conflits; elle a mené des recherches sur les assassinats politiques et les actes de violence qui ont eu lieu depuis juillet 1993 dans le Rand oriental.

69. Afin de créer un climat propice à la tenue des premières élections démocratiques de l'Afrique du Sud, on a lancé sur l'ensemble du pays, à l'occasion de la commémoration de la Journée de la paix, le 2 septembre 1993, une campagne de paix qui a duré un mois. Cette campagne a été organisée par le Comité national de la paix et a bénéficié du soutien des principaux partis politiques, à l'exception des groupes de l'extrême droite. Dans les grandes villes, la circulation et les activités se sont arrêtées à midi et les habitants, portant des rubans bleus et jaunes, ont observé une minute de silence, à la mémoire des victimes d'actes de violence politique. Une minute de silence a été également observée dans les stations de radio et de télévision et on a fait sonner les carillons des églises. Le Président F. W. De Klerk, le Président de l'ANC, M. Nelson Mandela, et le chef de l'IFP, M. Mangosuthu Buthelezi, ont participé à la célébration de la Journée de la paix en

/...

s'adressant à des milliers d'auditeurs qu'ils ont prié instamment de mettre fin à la violence.

70. On se souviendra que face à la grave situation qui prévalait en Afrique du Sud pendant l'été 1990 et conformément à la résolution 772 (1990) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général avait envoyé en septembre 1992 la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud chargée de renforcer, en collaborant étroitement avec eux, les mécanismes créés aux termes de l'Accord national de paix, en consultation avec les parties intéressées, y compris le secrétariat national de la paix, la Commission d'enquête sur la prévention des actes publics de violence et d'intimidation ainsi que les comités de la paix nationaux, régionaux et locaux, créés en application de l'Accord.

### III. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

#### A. Résultats économiques

71. Des signes indiquent que l'économie sud-africaine commence à sortir de la plus longue récession qu'elle ait enregistrée au cours du siècle. Elle est entrée dans cette récession en mars 1989 et a accusé un taux de croissance négatif pendant les trois années qui ont suivi. Mais le PIB a augmenté, pour la première fois depuis le troisième trimestre de 1991, de 1,4 % au cours du premier trimestre de 1993 et de 5,1 % au deuxième trimestre<sup>50</sup>. La production agricole a chuté de 24 % en 1992, principalement du fait de la sécheresse<sup>51</sup>. Bien que le secteur agricole ne représente statistiquement que 5 % environ du PIB, il fait vivre plus de 6 millions de personnes et ses effets indirects sur l'emploi et la production sont beaucoup plus importants que la part du PIB qu'il représente.

72. La récession a gravement touché l'emploi, aggravant une situation déjà mauvaise, très peu d'emplois ayant été créés au cours des 15 dernières années. La Banque centrale sud-africaine a estimé que 288 000 emplois non agricoles ont disparu entre 1989, début de la récession, et la fin de 1992<sup>52</sup>. Le nombre total d'emplois dans le secteur minier a baissé de 20 % entre 1987 et novembre 1992, à cause de la chute des cours de l'or pendant cette période<sup>53</sup>.

73. Il y a aussi eu une nouvelle baisse des investissements, due à la diminution de la demande et aux incertitudes politiques. Les investissements, exprimés en pourcentage du PIB, ont baissé de cinq points; ils ont chuté de près de 10 points entre 1981 et 1987. Les investissements fixes intérieurs bruts ont baissé de 4 % au premier trimestre de 1993, pour le dix-septième trimestre consécutif. Le déficit budgétaire de l'exercice 1992-1993, qui devait atteindre d'après les prévisions initiales 4,5 % du PIB, a représenté en fait 8,6 %. Les recettes publiques ont été moins importantes que prévu, du fait de la récession, et les dépenses ont été plus importantes, alourdies principalement par le coût de l'aide contre les effets de la sécheresse<sup>52</sup>.

74. Le taux d'inflation est tombé en décembre 1992 à son niveau le plus bas depuis 14 ans et se situe maintenant en dessous de 10 %. Le taux d'inflation mensuel en glissement annuel a baissé de façon quasi continue depuis le niveau record de 16,8 % en octobre 1991. Les facteurs de cette baisse ont été une

/...

demande déprimée, la baisse des prix des denrées alimentaires, la chute des taux d'intérêt pour les prêts au logement et un taux de change élevé, qui a évité que les fortes importations de céréales rendues nécessaires par la sécheresse n'alimentent l'inflation. Celle-ci a légèrement augmenté au début de 1993, en partie du fait d'une hausse ponctuelle du taux de la TVA. La tendance à la baisse du taux d'inflation a incité, en février 1993, la Banque centrale à ramener à 13 % le taux d'escompte, abaissé d'un point pour la quatrième fois depuis mars 1992, date à laquelle il avait été établi à 16 %<sup>54</sup>.

75. La balance des paiements courants s'est détériorée en 1992, principalement du fait de la sécheresse. L'excédent est tombé de 6,2 milliards de rand (2,2 milliards de dollars) en 1991 à 3,9 milliards (1,4 milliard de dollars). Il a continué de baisser au cours du premier trimestre de 1993, tombant à 0,7 milliard de rand, ce qui ne pouvait être imputé à la sécheresse et reflétait plutôt une augmentation des prix et du volume des importations non agricoles<sup>52</sup>.

76. Les sorties de capitaux se sont élevées en 1992 à 6,2 milliards de rand (2,2 milliards de dollars) contre 4,8 milliards (1,7 milliard de dollars) en 1991. Une nouvelle sortie de 3,7 milliards de rand a été enregistrée au premier trimestre de 1993. Les réserves totales brutes or et devises sont passées de 13,2 milliards de rand en août 1992 à 9,5 milliards en mars 1993, baisse reflétant le moindre excédent de la balance des paiements courants et les sorties de capitaux<sup>52</sup>.

77. Le cours de l'or, lui, a commencé à monter en mars 1993. Le cours moyen était de 343 dollars l'once en 1992, le plus faible depuis 1985, et il s'est maintenu aux alentours de 330 dollars l'once de janvier à mars 1993, avant d'augmenter à partir de la mi-mars pour atteindre 390 dollars l'once au début de juillet, le cours le plus élevé des 30 derniers mois, malgré une légère baisse en juin<sup>55</sup>. De surcroît, après plusieurs années de flux d'investissement négatifs, les derniers mois de 1992 et les premiers mois de 1993 ont enregistré un flux positif d'investissements en portefeuille<sup>56</sup>. Mais les investissements de cette nature sont instables et la tendance pourrait donc s'inverser facilement si les conditions changent.

78. Les importations de marchandises, exprimées en dollars des Etats-Unis, ont augmenté de 4,4 % en 1992. Les exportations ont quelque peu baissé en dollars, mais ont augmenté de 6,3 % en rand, malgré une baisse des exportations agricoles imputable à la sécheresse<sup>57</sup>.

79. Le budget actuel, présenté en mars 1993, prévoit un déficit ramené à 6,8 % du PIB. Les autres mesures prévues sont les suivantes : relèvement de 10 à 14 % de la TVA avec allongement du nombre de produits alimentaires exempts de taxe, augmentation de certains droits de douane et droits indirects et des taxes sur les carburants, réduction du taux d'imposition marginal sur les bénéfices des sociétés, qui passe de 48 à 40 %, et introduction d'une taxe de 15 % sur les dividendes, en vue d'encourager l'investissement des bénéficiaires<sup>54</sup>.

80. Les crédits affectés au Ministère de la défense diminuent de 3,8 %. Cependant, les dépenses totales de la défense ne baisseront que de 1,3 % et une grande partie des dépenses militaires demeurent secrètes<sup>58</sup>.

/...

81. Les dépenses sociales inscrites au budget continuent d'enregistrer une augmentation modeste, 8 %, et représentent à présent près de la moitié des dépenses totales. Les crédits affectés à l'enseignement augmentent de 12 % et ceux afférents au logement et aux services connexes de 28 %. Des dépenses supplémentaires ont été proposées en même temps que le budget : 60 millions de rand pour permettre au National Economic Forum de créer des emplois, 200 millions de rand pour le logement (en plus des 200 millions de rand déjà inscrits), 15 millions de rand pour favoriser la multiplication des petites entreprises (outre les 98 millions de rand déjà inscrits) et 25 millions de rand pour le tourisme (outre les 85 millions de rand déjà inscrits), ainsi que le relèvement des pensions des Noirs, alignées sur celles des Blancs<sup>54</sup>.

82. En mars 1993, le Ministre des finances a présenté un programme de restructuration à long terme dans une analyse intitulée The Restructuring of the South African Economy: A Normative Model Approach<sup>59</sup>. Ce programme doit être examiné notamment par le National Economic Forum, instance qui cherche à établir entre le Gouvernement, le monde des affaires et les syndicats un consensus sur les politiques socio-économiques. L'étude recense les faiblesses de l'économie et recommande des moyens d'accroître le potentiel de croissance : maintien de la discipline monétaire et fiscale, maîtrise de l'inflation, réduction de la charge fiscale et refonte de la fiscalité, privatisation, renforcement de la concurrence intérieure et ouverture à la concurrence internationale, promotion des exportations et mesures d'incitation pour attirer les capitaux étrangers.

83. La croissance est considérée comme une condition préalable pour pouvoir atteindre les autres objectifs, tels que la réduction de la pauvreté et le développement socio-économique des groupes défavorisés. Le programme reconnaît que la croissance ne suffira pas à elle seule à améliorer le niveau de vie des plus pauvres et que des mesures supplémentaires seront nécessaires pour supprimer les disparités socio-économiques.

84. Le rapport du Ministre constate dans l'économie sud-africaine une augmentation régulière du coefficient capital-travail, en particulier entre 1960 et 1985, et un fort coefficient de capital et souligne qu'il est important de renverser ces tendances afin d'améliorer le potentiel de croissance et créer des emplois. Il recommande d'accorder une attention particulière aux secteurs dans lesquels il est possible de créer de nombreux emplois, tels que le secteur non structuré et les petites entreprises et de promouvoir l'esprit d'entreprise par des mesures de libéralisation.

85. Le rapport préconise aussi de libéraliser des règlements publics et privés, et notamment de réduire la cartellisation, afin de faciliter l'accès aux marchés, en particulier pour la production du secteur non structuré. D'après le modèle proposé, le Gouvernement doit jouer un rôle actif, accorder des subventions, assurer les services financiers et de santé, l'enseignement et la formation, pourvoyant à l'équipement, effectuer les achats du secteur public auprès des petites entreprises et lancer des projets publics à forte intensité de main-d'oeuvre, en particulier dans les zones défavorisées. Ces mesures devraient être appliquées en particulier dans les groupes de population et les zones les plus touchés par le chômage.

/...

Tableau 2

Valeurs effectives et valeurs objectifs de quelques indicateurs économiques, selon le programme de restructuration économique

	Valeurs effectives 1985-1991	Valeurs objectifs 1992-2000
Coefficient de Gini	0,60	
	<u>(Pourcentage de variation annuelle)</u>	
Coefficient capital-travail	1,4	-0,5
Productivité à plusieurs facteurs	0,3	0,75
Salaires réels	-0,1	0,65
PIB	0,8	3,6
Prix à la consommation	15,3*	5,0*
Emplois dans le secteur structuré	-0,1	2,9
Coefficient de Gini	-0,2	-0,7
	<u>(En pourcentage du PIB)</u>	
Entrée nette de capitaux	-2,9	0,7
Investissements bruts en capital fixe	17,8*	24,1*
Exportations de marchandises	19,1	23,5
Dépenses publiques	30,2	30,2
	<u>(En pourcentage de la population active)</u>	
Emplois dans le secteur structuré	56,6*	60,7*

Source : Gouvernement sud-africain, The Restructuring of the South African Economy: A Normative Model Approach, mars 1993.

\* En fin de période.

/...

86. Le tableau 2 récapitule certains des objectifs que fixe le programme et les compare avec les valeurs effectives enregistrées au cours de la période 1985-1991. Certaines organisations ont reproché à ce programme de ne pas viser suffisamment à réduire le chômage particulièrement élevé chez les Noirs<sup>60</sup>. C'est ainsi que le taux de croissance de l'emploi fixé comme objectif dans le secteur structuré n'est que de 0,1 point de pourcentage supérieur au taux d'augmentation de la population active. L'une des critiques est que le programme compte sur l'accroissement de l'épargne pour entraîner l'accroissement des investissements, alors que dans une économie en stagnation, dit-on, les grands programmes de relance qui ne visent pas à promouvoir une croissance économique soutenue et se traduisent par une redistribution générale des revenus, ce qui a des effets négatifs sur l'épargne, auront inévitablement pour effet de limiter la croissance. D'autres économistes ont soutenu que la redistribution aurait pour effet d'augmenter la demande et que les perspectives de bénéfices suscitées par ce renforcement de la demande, associées à un environnement économique et politique plus stable, encourageraient les investissements. Mais l'existence de ressources financières ne provoquera pas par elle-même un accroissement des investissements si la demande et les perspectives de bénéfices restent faibles.

87. En mai 1993, la division de la Banque mondiale qui s'occupe de l'Afrique du Sud a publié une étude intitulée "An economic perspective on South Africa"<sup>61</sup>, qui décrit les facteurs sous-jacents de la baisse des résultats économiques au cours des 20 dernières années, en particulier de la récession actuelle, et de la montée du chômage. L'étude cite cinq raisons pour lesquelles la création d'emplois a été si limitée : le ralentissement des investissements et l'augmentation du coefficient de capital; la réorientation des investissements vers des secteurs, tels le secteur public, où le coefficient de capital et le coefficient capital-travail sont élevés; les insuffisances de la formation professionnelle, qui se traduisent par un plus faible rendement des investissements; la diminution du nombre d'heures de travail effectuées par la main-d'oeuvre non qualifiée, du fait des longues migrations journalières et des grèves, et l'augmentation des coûts de main-d'oeuvre, qui a encouragé à intensifier le capital. L'étude recommande quatre mesures pour maximiser la croissance de l'emploi et réduire les écarts de revenus : accroître les investissements publics dans l'équipement et les services publics; améliorer les qualifications des ouvriers spécialisés et former la main-d'oeuvre non qualifiée; créer des emplois dans les petites entreprises et l'agriculture; et réorienter l'industrie manufacturière vers les exportations qui stimuleront la productivité. Un pacte entre les principaux employeurs et les syndicats, les premiers assurant la formation et les seconds limitant les grèves, serait de nature à encourager le secteur privé à relever le niveau de qualification de la main-d'oeuvre en général, sans se limiter aux besoins immédiats de l'entreprise.

#### B. Questions socio-économiques

88. Au cours de la période considérée, on a commencé à s'entendre un peu mieux sur les mesures à adopter pour répondre aux besoins socio-économiques essentiels. Des organisations non gouvernementales, les syndicats de travailleurs et les associations patronales, les associations d'étudiants et d'enseignants, les mouvements de libération et les services de l'administration ont joué un rôle important à cet égard, organisant des tribunes - National

/...



Economic Forum, National Housing Forum, National Electrification Forum, Local Government Negotiating Forum, National Consultative Forum on Drought, National Education and Training Forum<sup>62</sup> - pour aborder sans délai les problèmes socio-économiques majeurs devenus si pressants qu'on ne pouvait pas attendre le résultat des négociations politiques, éviter que le Gouvernement sud-africain ne procède unilatéralement à la restructuration et élaborer des recommandations qui pourraient avoir leur place dans les structures institutionnelles convenues lors des négociations multipartites.

#### Logement

89. Le National Housing Forum, l'un des organismes les plus représentatifs parmi ceux mis en place jusqu'à présent dans le pays, examine actuellement un projet de politique du logement qui doit permettre de tracer des directives rationnelles pour développer ce secteur, y compris la négociation d'un contrôle commun des 326 millions de rand que le Gouvernement a affectés à la rénovation des foyers de travailleurs. Le Forum doit aussi superviser le logement dans les quartiers pauvres des villes et les agglomérations "sauvages" et le régime foncier. Le Ministère du logement a mis 200 millions de rand à sa disposition<sup>63</sup>.

90. Près de 1,5 million de familles sont encore sans abri et on construit peu de logements bon marché. Les conditions de logement des Noirs se sont en fait détériorées depuis 1990. Le nombre des squatters a quadruplé dans la région de Johannesburg, où il est à présent de l'ordre de 400 000. Selon les spécialistes, la seule région de Johannesburg devra en l'an 2000 abriter quelque 3 millions de Noirs<sup>64</sup>. L'un des principaux groupes de développement communautaire, l'Independent Development Trust, vise à mettre avant la fin de l'année, grâce à son programme de subventions, 110 000 emplacements à la disposition de familles sans logis pour qu'elles s'y installent<sup>65</sup>.

#### Electricité

91. Le National Electrification Forum a pour objectif d'élaborer et d'exécuter un programme qui permette de mettre aussi rapidement que possible à la disposition de l'ensemble de la population de l'électricité à un coût abordable. Il s'agit de passer de 2,4 millions de consommateurs aux 30 millions qui n'ont toujours pas l'électricité chez eux. Selon une étude des prix internationaux de l'électricité réalisée par le National Utility Service, l'Afrique du Sud demeure l'un des pays où l'électricité coûte le moins cher, avec une moyenne de 12,4 cents le kilowatt/heure<sup>66</sup>; pourtant, seuls 15 à 20 % des Noirs du pays ont l'électricité dans leur logement. L'électrification des villes noires devrait réduire la pollution atmosphérique de 75 %<sup>67</sup>.

#### Emploi

92. Selon un rapport de la Standard Bank of South Africa, il y avait au début de 1990 dans le pays 1 982 syndicats officiellement déclarés, totalisant 2,4 millions d'adhérents. En 1991, il y avait six confédérations : Congress of South African Trade Unions (COSATU), National Council of Trade Unions (NACTU), Federation of Independent Trade Unions (FITU), Federation of Salaried Staff

/...

Associations (FEDSAL), United Workers' Union of South Africa (UWUSA), South African Confederation of Labour (SACOL). Le COSATU, constitué en décembre 1985, a depuis sa création une orientation politique<sup>68</sup>.

93. La grève de novembre 1991 contre la TVA, à laquelle ont participé 3,5 millions de travailleurs, et les exigences du COSATU et d'autres organisations syndicales ont amené à créer, en octobre 1992, le National Economic Forum, qui a aidé le Gouvernement, le secteur privé et les syndicats à trouver un terrain d'entente en vue de la restructuration de l'économie. Selon différents accords sur l'emploi conclus en juillet 1993, cet organisme doit superviser la mise en place d'un plan national visant à établir une infrastructure qui permettra la création d'emplois, d'un programme de développement des petites entreprises et d'un système d'assistance aux personnes qui lancent des entreprises dans certaines régions. Les parties en présence ont reconnu l'intérêt des négociations par branche d'activité mais sont convenues de ne pas s'opposer à la négociation de conventions collectives à l'échelon central. En ce qui concerne la sécurité de l'emploi, elles sont convenues qu'en cas de compression d'effectifs, il fallait divulguer tous les éléments d'information et notamment les critères appliqués et verser des indemnités suffisantes aux travailleurs licenciés (voir par. 132 à 138)<sup>69</sup>.

94. Après plus de trois ans de négociations menées avec l'aide de l'Independent Mediation Services of South Africa, le COSATU et la South African Agricultural Union (SAAU) se sont mis d'accord sur un projet de loi qui étend la loi régissant les conditions des travailleurs (Labour Relations Act) aux travailleurs agricoles, projet que le Parlement sud-africain doit examiner en octobre 1993. La nouvelle loi (Agricultural Labour Act of 1993), si elle est adoptée, confiera à un organe mixte, réunissant la SAAU, le COSATU, le Ministère du travail et la Commission nationale du travail, le soin d'examiner les problèmes qui se posent dans le secteur agricole et de faciliter la mise en oeuvre des dispositions convenues. Elle étend aussi aux travailleurs agricoles les conditions de base définies dans la loi sur l'emploi (Basic Conditions of Employment Act)<sup>70</sup>. Les milliers de travailleurs agricoles employés dans plus de 60 000 exploitations privées bénéficieraient ainsi pour la première fois d'honoraires définis par la loi, du droit de s'arrêter de travailler pour déjeuner, du paiement du travail effectué les dimanches, de congés de maladie et de congés payés<sup>71</sup>.

#### Chômage

95. Le chômage demeure l'un des grands problèmes en Afrique du Sud. Bien que la sécheresse soit moins intense et que l'on entrevoie un ralentissement du déclin général de l'économie, les milieux d'affaires prévoient que le nombre de chômeurs augmentera de 900 000 au cours des deux prochaines années<sup>72</sup>. Selon un rapport de la Banque centrale sud-africaine publié en août 1993, 46 % des personnes en situation de travailler sont soit au chômage soit occupées dans le secteur non structuré<sup>73</sup>. Ce secteur est en rapide expansion, ce qui signifie que près de la moitié de ceux qui ne sont pas employés dans le secteur structuré ont peut-être trouvé une autre source de revenus, comme les vendeurs ambulants ou les travailleurs intermittents, mais il demeure que l'autre moitié, quelque 3 millions de personnes, n'exerce aucun travail<sup>74</sup>. Le National Economic Forum,

/...

qui a lancé une campagne devant permettre de trouver et de financer des projets viables de création d'emplois, a annoncé qu'il avait reçu les 60 millions de rand affectés à l'emploi dans le budget de l'année en cours, ce qui lui permettra de financer des projets communautaires. Les critères retenus pour évaluer les demandes de financement sont la viabilité du projet, sa capacité à créer des emplois et la participation communautaire. La Development Bank of Southern Africa assurera le secrétariat du programme<sup>75</sup>.

#### Pauvreté/santé

96. Selon l'organisation de secours Operation Hunger, 90 % des Sud-Africains noirs n'ont pas les moyens de d'assurer une nutrition de base. La situation se détériore de façon inquiétante. Dans le Natal/KwaZulu, des milliers de Blancs seraient eux aussi touchés par le chômage et la pauvreté<sup>76</sup>.

97. Les statistiques relatives à la mortalité infantile indiquent que quatre enfants sud-africains sur 10 meurent avant l'âge de 5 ans. On estime que dans plus de 90 % des cas où la cause est connue, le décès est dû à la maladie, notamment tuberculose et infections intestinales. L'immunisation insuffisante, les mauvaises conditions de vie et la malnutrition ont aussi été citées parmi les principales causes de mortalité infantile<sup>77</sup>. Selon le Centre for Health Policy Studies de l'Université du Witwatersrand, les communautés rurales noires et métisses ont un taux de mortalité infantile au moins 2,6 fois plus élevé que celui des communautés urbaines<sup>78</sup>. Selon un rapport de la Banque mondiale, les 22 milliards de rand qui ont été consacrés aux services de santé, dont la moitié aux services de santé privés, ne permettent pas d'assurer le niveau de soins que chacun est en droit d'espérer<sup>79</sup>.

98. Le sida a commencé à prendre des proportions épidémiques en Afrique du Sud. Une analyse effectuée par la compagnie d'assurance Metropolitan Life indique que d'ici la fin du siècle, 3 millions d'individus, soit plus de 10 % de la population adulte, seront porteurs du virus et que 160 000 seront atteints de la maladie elle-même<sup>80</sup>. Les hôpitaux des provinces et des homelands sont jusqu'à présent les seuls établissements de santé publics où les séropositifs et les malades peuvent recevoir un traitement. Selon l'organisme national de prévention et de recherche sur le sida, Aids Consortium, les crédits inscrits au budget, qui s'élèvent officiellement à 15 millions de rand, ne représentent en 1993/94 que 100 rand par personne atteinte<sup>81</sup>.

99. Les services de santé demeurent inégaux et inefficaces. Les établissements sanitaires voient se présenter de nombreux patients qui ne peuvent payer les soins. L'Etat continue d'établir une discrimination entre les races dans ses dépenses de santé par habitant, consacrant aux Blancs le double de ce qu'il affecte aux Noirs. Le Centre for Health Policy Studies de l'Université du Witwatersrand a proposé la création d'un fonds national d'assurance maladie. Les cotisations des assurés et une partie des impôts financeraient des services de santé présentant un bon rapport coût-efficacité accessibles à tous les Sud-Africains. Un autre organisme, le Health System Trust, vient d'être créé pour encourager la recherche et la planification d'un système général de santé<sup>82</sup>.

/...

### Enseignement

100. Il n'y a eu aucun progrès majeur dans le domaine de l'enseignement en 1992, bien que l'année scolaire ait été moins perturbée que les années précédentes. Dans l'ensemble du pays, le taux de réussite aux examens a été de 43,8 % chez les Noirs (en légère amélioration par rapport au taux précédent de 39,2 %) contre 96 % pour les Blancs. Ce taux était encore moins élevé à Soweto, où il y a eu de nombreuses manifestations dans les écoles et un climat de violence intense. De surcroît, seulement 10 % des élèves noirs qui ont passé l'examen de fin d'études secondaires ont obtenu des résultats suffisants pour pouvoir demander à entrer à l'université<sup>83</sup>. En général, le système éducatif ne permet pas de former la main-d'oeuvre qualifiée dont le pays a besoin et contribue au chômage, à la frustration et à la violence.

101. Le Ministre de l'éducation nationale, M. Piet Marais, a publié, le 26 janvier 1993, sous le titre Educational Renewal Strategy, le point de vue du Gouvernement concernant la restructuration et le renouvellement du système éducatif. Les principaux éléments de cette refonte sont les suivants : enseignement obligatoire pendant neuf ans au moins, dépenses par élève identiques pour toutes les races, création d'un service unique chargé de superviser tous les enseignements dans l'ensemble du pays, reconnaissance de la diversité, mise en place d'un nouveau système visant à promouvoir l'unité nationale<sup>84</sup>. Si les éducateurs ont jugé encourageant le passage à un système d'enseignement non discriminatoire, ils ont beaucoup regretté que le document ait été établi sans consulter les parties concernées. Selon les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement, la nouvelle stratégie n'apporte aucune solution à certains problèmes critiques, tels que le soutien aux élèves désavantagés, l'enseignement de base aux adultes ou la création d'établissements préscolaires publics - mesures irréalisables selon le rapport du Ministre, en raison de l'ampleur des besoins - et il limite le nombre des étudiants admis dans les universités et les instituts techniques.

102. Le premier semestre de 1993 a été marqué par des troubles à peu près partout dans le système scolaire, professeurs et élèves ayant de plus en plus recours aux manifestations et à la confrontation pour faire connaître leurs revendications. A la fin du premier semestre, quelque 40 % des heures d'enseignement avaient déjà été perdues en manifestations, boycottages, défilés et interruptions continuelles des cours<sup>85</sup>. En mai, le National Education Coordinating Committee et le Congress of South African Students ont appelé les étudiants noirs à boycotter les cours pour protester contre les 48 rand que l'administration exigeait pour faire passer l'examen de fin d'études. Mais d'autres organisations d'étudiants, comme la Pan Africanist Student Organization et l'Azanian Students' Movement, ont encouragé les élèves à suivre les cours<sup>86</sup>. Le même mois, les enseignants membres de la South African Democratic Teachers Union se sont mis en grève, demandant des augmentations de salaire et la réintégration des enseignants licenciés par le Ministère de l'enseignement et de la formation<sup>87</sup>. Après une réunion entre le Président De Klerk et M. Mandela, le Gouvernement a accepté de mettre en place un organe de négociation, de supprimer les frais d'examen et d'entamer des négociations sur la question du traitement des enseignants<sup>88</sup>.

/...

103. Après des mois d'une énergique campagne organisée par le National Education Committee, qui est composé d'organisations communautaires, de syndicats, d'associations d'étudiants, d'organismes professionnels et de partis politiques, le National Education and Training Forum a été mis sur pied en août 1993, au terme de négociations trilatérales auxquelles ont participé le Gouvernement et les représentants des entreprises. Le Gouvernement s'est engagé à soumettre à cet organisme toutes les questions relatives à la restructuration du système éducatif. Le Forum a été chargé de créer un système éducatif unique, non racial, mais il a dû commencer par affronter plusieurs problèmes dans l'immédiat : une grève prévue par les enseignants "de couleur", les examens de fin d'études des Noirs et les perturbations des cours. La South African Democratic Teachers Union, qui compte 60 000 adhérents, a lancé une grève illimitée en ce même mois d'août, demandant la réouverture des négociations sur les salaires et l'arrêt des licenciements – bien que le nombre d'élèves par enseignant soit extrêmement élevé, il était prévu de licencier 3 200 enseignants en juillet. Le Forum a mis en place un comité de crise chargé d'assurer la médiation<sup>89</sup>.

#### Questions foncières

104. La réinstallation forcée et l'éviction qu'autorisait l'apartheid ont déplacé quelque 3,5 millions de Sud-Africains. L'adoption en juin 1991 d'une loi qui a aboli la ségrégation raciale en matière foncière (Abolition of Racially Based Land Measures Act) et abrogé du même coup le Group Areas Act, le Black Land Act, le Development Trust and Land Act et le Black Communities Development Act a donné aux Sud-Africains noirs le capacité juridique d'acheter ou d'occuper des biens fonciers en tout endroit du pays. Une commission consultative (Advisory Commission on Land Allocation) a été créée pour aider à régler les demandes de restitution des terres aux communautés et personnes qui en ont été dépossédées. Cependant, les initiatives de redistribution foncière ont soulevé de nombreux problèmes, tels que le choix des terres à transférer, la résistance des exploitants agricoles blancs qui ont établi d'importantes exploitations sur ces mêmes terres, ou les exigences des bénéficiaires qui veulent absolument retourner à l'endroit précis où sont enterrés leurs ancêtres<sup>90</sup>.

#### Immigration

105. Si l'on excepte quelques-unes des années les plus troublées en Afrique du Sud, l'immigration a été plus importante que l'émigration depuis l'institution de l'apartheid il y a une quarantaine d'années. Les chiffres officiels de 1992 font état de 8 688 immigrants et de 4 289 émigrants, mais ces chiffres ne reflètent pas ce que de nombreux spécialistes considèrent comme un flux clandestin non négligeable dans les deux sens. Les immigrants venaient principalement d'autres pays d'Afrique, d'Europe orientale, de Taiwan, de Chine, de l'Inde et du Pakistan. Selon les estimations de la police sud-africaine, il y a plus d'un million d'immigrants illégaux dans le pays, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de chômeurs et de sans-abri et de la criminalité. La majorité de ces clandestins viendraient du Mozambique, du Zimbabwe et du Lesotho, squattant des logements ou vivant dans des implantations "sauvages"<sup>91</sup>. On s'attend à ce que le nombre d'étrangers venant travailler dans le pays augmente au cours des deux prochaines années, le nouveau Gouvernement cherchant

/...

à attirer des médecins et des enseignants pour desservir les zones jusque-là négligées<sup>92</sup>. En ce qui concerne l'émigration, les statistiques officielles indiquent que le nombre de cadres et professionnels assimilés qui émigrent a augmenté de 9 % au cours des neufs premiers mois de 1992. Mais les statistiques de l'émigration sont jugées sans intérêt parce que l'on considère que la plupart des émigrants se présentent comme "partant en vacances" et ne revenant pas. Un groupe de recherche, le Human Sciences Research Council, a estimé que parmi les 5,5 millions de Sud-Africains blancs, 250 000 envisageaient d'émigrer<sup>93</sup>.

#### Environnement

106. Dans un rapport établi en mars 1992 par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Ministère sud-africain de l'environnement a dit que l'apartheid avait contribué à la dégradation de l'environnement. En déplaçant de très nombreux habitants vers les homelands, le Gouvernement n'avait pas favorisé le développement économique mais au contraire aggravé la pauvreté; sa politique avait entraîné la surexploitation des terres agricoles et causé des dégâts incalculables à l'environnement. Pour l'ANC, la situation en Afrique du Sud - lien entre la dégradation de l'environnement et la crise socio-économique - était le pendant de la situation au niveau mondial. Le PAC a déclaré qu'il adopterait une approche intégrée dans le domaine de l'environnement, s'engageant à préserver les écosystèmes et la diversité biologique et adhérant à la notion du développement durable, c'est-à-dire l'utilisation rationnelle et sans abus des ressources, étant entendu que pour pouvoir respecter ces règles de développement, il faut d'abord que soient éliminées les disparités sociales, économiques et politiques<sup>94</sup>. Selon un rapport établi que The Black Sash, le régime agricole inégalitaire a entraîné la surpopulation, le surpâturage et la mauvaise utilisation des terres dans les homelands, ce qui, dans de vastes parties du Ciskei, du KwaZulu et du Transkei, a provoqué à son tour une grave érosion du sol. Si en 1992 il y avait 400 groupes écologiques en Afrique du Sud, leurs membres étaient en grande majorité des Blancs. Les spécialistes de l'environnement considèrent que la colonisation, la spoliation des populations autochtones, les lois foncières discriminatoires et l'apartheid ont faussé les idées et les comportements en matière d'écologie et rendu les Sud-Africains noirs indifférents à la question de l'environnement. Selon le Ministre des eaux et forêts, M. Magnus Malan, quelque 51 millions de rand seront nécessaires au cours des 30 prochaines années pour lutter contre la pollution causée par les mines de charbon abandonnées. Un rapport du Conseil de la présidence a souligné le lien entre le taux de croissance démographique et la nécessité de mesures de préservation de l'environnement<sup>95</sup>.

107. On discute actuellement dans les négociations multipartites des pouvoirs des régions dans des secteurs tels que la santé, l'enseignement, le logement et l'administration locale.

#### IV. RELATIONS DE L'AFRIQUE DU SUD AVEC L'EXTERIEUR

108. Lorsqu'il a pris la parole à l'ONU, le 24 septembre 1993, M. Nelson Mandela, Président de l'ANC, a demandé la levée de toutes les sanctions économiques et diplomatiques contre l'Afrique du Sud (voir par. 39, 122 et 191).

/...

A la suite de cette demande, l'Assemblée générale a adopté, le 8 octobre 1993, la résolution 48/1, par laquelle elle a décidé de lever, avec effet immédiat, toutes les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, et à compter de la date d'entrée en activité du CET, l'embargo imposé sur la fourniture de pétrole et de produits pétroliers. L'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité reste toutefois en vigueur. Immédiatement après l'annonce de M. Mandela, le Commonwealth, ainsi que d'autres pays ont, à titre individuel, pris des dispositions pour lever les sanctions économiques (voir par. 41).

109. Avant que l'Assemblée générale adopte, le 8 octobre 1993, sa résolution 48/1, décidant la levée des sanctions, un certain nombre de pays et d'organisations intergouvernementales avaient déjà pris des dispositions pour normaliser les relations diplomatiques, commerciales et financières avec l'Afrique du Sud.

#### A. Relations diplomatiques

110. Au cours de la période considérée le Gouvernement sud-africain a poursuivi ses activités de normalisation des relations diplomatiques avec la communauté internationale. Il s'est efforcé en particulier d'étendre ses relations économiques avec d'autres pays et de renouveler ou retrouver sa qualité de membre dans certains organes multilatéraux internationaux. Le nombre de pays qui ont levé les sanctions et/ou ont établi des relations consulaires, diplomatiques ou commerciales avec l'Afrique du Sud n'a cessé de s'accroître au cours de l'année.

111. Le Département sud-africain des affaires étrangères a fait savoir qu'il envisageait d'organiser des missions dans 27 pays en 1993-1994, dont neuf au Moyen-Orient, six en Extrême-Orient et sept en Afrique. Dans son rapport, le Département indique qu'il se propose en priorité d'établir des relations économiques avec les pays africains, en particulier les pays d'Afrique australe. Le Gouvernement s'est également déclaré désireux de renforcer sa position en Extrême-Orient. Des missions ont récemment été établies en Thaïlande, dans la République de Corée et à Singapour, et des contacts ont été pris avec la Chine, la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines. En troisième lieu, le Gouvernement souhaite vivement devenir membre d'institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales et multilatérales et de participer à leurs travaux<sup>96</sup>.

112. Des rapports publiés avant la demande de levée des sanctions, indiquaient qu'un certain nombre de pays avaient établi des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, notamment l'Albanie, la République centrafricaine, le Congo, le Gabon, le Maroc, la Norvège, le Qatar et la République de Corée<sup>97</sup>. Des accords concernant l'ouverture de bureaux de représentation ont également été conclus avec le Sultanat d'Oman, la Jordanie et la Zambie<sup>98</sup> tandis que des relations consulaires ont été établies avec la Turquie et la Grèce<sup>99</sup>. L'Afrique du Sud a ouvert un bureau de représentation en Angola en mai 1993, dans le but de promouvoir la paix et le commerce dans ce pays.

113. Le Ministre sud-africain des affaires étrangères, M. Pik Botha, s'est rendu dans plusieurs pays en 1993. En janvier, il s'est rendu en France pour signer

/...

la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, l'Afrique du Sud devenant ainsi signataire originaire de cette convention qui interdit la mise au point, la production, le stockage et l'utilisation des armes chimiques et rend obligatoire leur destruction. De l'avis de M. Botha, la signature de la Convention constitue un préalable déterminant à la réintégration de l'Afrique du Sud au sein de la communauté internationale. Pendant qu'il se trouvait à Paris, M. Botha a tenu des consultations avec le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Klaus Kinkel, et le Secrétaire d'Etat par intérim des Etats-Unis, M. Lawrence Eagleberger. Il a en outre rencontré à Londres, le Ministre britannique des affaires étrangères, M. Douglas Hurd<sup>100</sup>.

114. En avril, M. Botha s'est rendu à Oman, au Qatar et en Jordanie dans le but d'établir des contacts commerciaux et de déterminer des domaines de coopération; en mai il a rencontré des personnalités égyptiennes au Caire pour examiner les possibilités d'établissement de relations diplomatiques avec l'Egypte et d'admission de l'Afrique du Sud à l'OUA<sup>101</sup>. En mars, M. Botha a rencontré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, à New York, et a eu des entretiens avec le Secrétaire d'Etat américain, M. Warren Christopher, à Washington, D.C.

115. Une réunion tripartite entre les Ministres des affaires étrangères de l'Angola, de la Namibie et de l'Afrique du Sud a été organisée le 4 juin 1993 à Windhoek par le Ministre namibien des affaires étrangères en vue d'étudier des questions d'intérêt mutuel. Dans la déclaration commune qu'ils ont publiée, les trois gouvernements ont souligné l'importance de la paix et de la stabilité politique, de la prospérité économique et de la coopération entre les pays d'Afrique australe<sup>102</sup>.

116. En juillet, à l'invitation de "People 2000", un groupe civique, le Président De Klerk s'est rendu aux Etats-Unis pour recevoir, avec M. Nelson Mandela, la Médaille de la liberté. La remise de cette décoration par le Président Clinton était assortie d'un prix de 100 000 dollars que devaient se partager les deux titulaires. Les Présidents De Klerk et Mandela ont été acclamés pour avoir lancé un processus politique qui allait délivrer le pays de l'apartheid et l'engager sur la voie nouvelle d'un nouvel ordre démocratique<sup>103</sup>.

117. A l'invitation de la Société d'exposition agricole et commerciale de Lusaka (Zambie), le Président De Klerk s'est rendu en Zambie le 30 juillet pour ouvrir l'exposition annuelle. Il a rencontré également le Président de la Zambie, M. Frederick Chiluba. M. De Klerk a préconisé une coopération économique plus étroite entre les pays de la région et fait valoir l'intérêt d'une économie de marché<sup>104</sup>.

118. En août, accompagné du Ministre adjoint des affaires étrangères, M. Renier Schoeman, et d'un groupe d'hommes d'affaires sud-africains, le Président De Klerk s'est rendu en Uruguay, en Argentine et au Paraguay. La presse a signalé qu'il s'était entretenu avec les gouvernements de ces pays des projets économiques de l'Afrique du Sud et des activités du Forum économique national, et qu'il avait souligné l'intérêt que portait son pays aux possibilités de commerce et d'investissement.

/...



119. Le 23 septembre 1993, le Président De Klerk, accompagné du Ministre des affaires étrangères, M. Botha, est venu au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, ce qui était la première visite jamais effectuée à l'ONU par un chef d'Etat sud-africain. Il a rencontré le Secrétaire général, et a ensuite donné une conférence de presse<sup>105</sup>.

120. Sous les auspices et avec le financement des pays nordiques et de la Fondation allemande Friedrich Ebert, l'ONU a organisé à Windhoek, du 24 au 26 février 1993, un séminaire international sur les mesures de confiance et de sécurité en Afrique australe. Cet événement réunissait des experts originaires de pays d'Afrique australe, y compris l'Afrique du Sud, occupant des postes de haut rang dans leurs domaines de compétences respectifs : militaire, universitaire, politique et administratif. Le séminaire a été une occasion d'échanges de vues sur des questions liées à la sécurité dans l'Afrique australe de l'après-apartheid et sur les différents moyens qui s'offrent de coopérer à la sécurité dans la région. En conclusion, il est ressorti de cette réunion que la plupart des principaux problèmes de sécurité étaient internes/nationaux et qu'ils présentaient donc une dangereuse menace pour les pays voisins, d'où la nécessité d'envisager dans un esprit novateur des mesures de confiance et de sécurité applicables aux forces armées nationales. En tête de ce programme il faudrait inscrire les mesures intéressant les relations entre les milieux civil et militaire et l'intégration des forces armées gouvernementales et non gouvernementales. On a proposé d'organiser un atelier régional sur cette question extrêmement urgente.

121. Conformément à l'engagement qu'il avait pris en 1992, d'observer toutes les prescriptions obligatoires du Conseil de sécurité, y compris les sanctions, le Gouvernement sud-africain a décidé d'appuyer l'embargo des Nations Unies contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Il revenait ainsi sur sa position antérieure, à savoir que les sanctions n'étaient pas un moyen efficace car elles frappaient les personnes mêmes qu'elles voulaient protéger. D'autre part, le 29 janvier 1993, le Gouvernement sud-africain a signé un certain nombre de conventions des Nations Unies : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; la Convention relative aux droits de l'enfant; la Convention sur les droits politiques de la femme et la Convention sur la nationalité de la femme mariée. Elle a également adhéré à la Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimal du mariage et l'enregistrement des mariages.

#### B. Commerce et finances

122. Avec la levée progressive des sanctions décidée par un certain nombre de pays, et la normalisation des relations commerciales internationales, le nombre des missions commerciales tant sud-africaines qu'étrangères s'est considérablement accru au cours de l'année considérée. Bien que les relations politiques et économiques aient été figées avant que M. Mandela ne demande la levée de toutes les sanctions économiques le 24 septembre 1993 (voir par. 39, 106 et 191), plusieurs entreprises sud-africaines avaient pris l'initiative de rétablir les liens avec des partenaires commerciaux dans le monde entier. La Chambre du commerce et de l'industrie de Johannesburg a annoncé l'adoption d'un plan en trois volets visant à rétablir et étendre les relations commerciales

/...

avec les partenaires commerciaux traditionnels, en particulier le Royaume-Uni et l'Europe occidentale, à créer des marchés dans les régions économiquement prospères de la bordure du Pacifique, et à renforcer et créer des liens avec les pays africains. En 1990, 12 missions commerciales se sont rendues en Afrique du Sud. Grâce à l'attention accrue suscitée par l'Afrique du Sud à l'étranger et au développement des intérêts commerciaux dans ce pays, le nombre des missions est passé à 45 en 1991 et à près de 160 en 1992, et pourrait augmenter dans des proportions encore plus importantes en 1993<sup>106</sup>.

#### 1. Foires commerciales

123. Durant la période considérée, l'Afrique du Sud a participé à des foires commerciales internationales et en a accueilli un certain nombre. La Foire technologique allemande '93, tenue en mars 1993, a été la première exposition allemande officiellement organisée en Afrique du Sud depuis que la Communauté européenne (CE) avait imposé des sanctions en 1986, et a attiré 144 exportateurs en Afrique du Sud<sup>107</sup>. La première foire commerciale organisée avec la Chine, tenue à Johannesburg entre le 19 et le 25 avril, a amené en Afrique du Sud quelque 80 entreprises chinoises représentant des activités aussi diverses que la construction navale, la pétrochimie, la métallurgie et les métaux non ferreux<sup>108</sup>. On signale que 67 pays ont réservé des stands pour la première Exposition commerciale internationale sud-africaine (SALTEX), qui doit se tenir à Johannesburg vers la fin de 1993<sup>109</sup>. Selon la South African Foreign Trade Organization (SAFTO), les entreprises sud-africaines ont reçu durant l'exposition de Dubaï en octobre 1992, des commandes représentant un montant de 250 millions de dollars. Une exposition commerciale sud-africaine accompagnée de séminaires et d'un programme touristique s'est tenue à Singapour du 13 août au 3 septembre 1993<sup>110</sup>. En août 1993, 48 sociétés sud-africaines sont venues à Lusaka pour participer à la foire-exposition de la Société agricole et commerciale de Lusaka. Le même mois, la Thaïlande a organisé sa première foire en Afrique, au World Trade Centre de Kempton Park, à laquelle une cinquantaine d'exposants thaïlandais ont pris part<sup>111</sup>. Des délégations commerciales officielles comprenant des ministres de 24 Etats africains ont participé à la Africa Initiative : Johannesburg-Africa Business Week du 30 août au 3 septembre. A cette occasion, les dirigeants africains ont pu s'entretenir sur des questions de développement englobant projets, marchés, relations commerciales et produits<sup>112</sup>.

#### 2. Importations/exportations

124. L'économie des exportations sud-africaines continue d'être axée sur le secteur minier et agricole. Les principales recettes d'exportation proviennent des métaux précieux, des métaux de base et des minéraux, qui continuent de représenter ensemble 80 % des revenus. L'Afrique du Sud détient 44 % des réserves mondiales d'or connues et 24 % des diamants du monde. Elle représente 82 % des réserves de minerais de manganèse, 69 % des métaux apparentés au platine et 56 % des minerais de chrome, ainsi que d'autres réserves importantes<sup>110</sup>.

125. La grave sécheresse de 1992 a obligé l'Afrique du Sud à importer de grosses quantités de maïs et de blé alors qu'elle était traditionnellement un

/...

exportateur net de ces céréales, notamment de maïs, qui constituait une importante source de devises. Selon les estimations de la South African Agricultural Union, la récolte de maïs devrait atteindre 8 millions de tonnes en 1993, ce qui serait une sensible amélioration par rapport à la faible récolte de 1992, évaluée à 2,5 millions de tonnes. Pour faire face à ses besoins, l'Afrique du Sud doit produire entre 6 tonnes et 6 tonnes et demie de maïs par an. La production de blé a terriblement pâti de la mauvaise récolte de l'Etat libre d'Orange. Alors que les fruits et agrumes se classent maintenant parmi les principaux produits d'exportation de l'Afrique du Sud, on s'attend, pour la première fois en 10 ans, à une légère diminution de la récolte par suite du temps exceptionnellement chaud qu'il a fait au Cap entre décembre 1992 et janvier 1993. Néanmoins, dans l'ensemble, en raison surtout de l'abondante récolte de maïs, la production agricole de 1993 a été nettement supérieure à celle de 1992<sup>113</sup>.

126. Au cours des six premiers mois de 1993, les recettes d'exportation qui s'élevaient à 3,69 milliards de rand étaient de 11 % supérieures à celles de 1992 pour la même période, tandis que les importations, qui atteignaient 2,76 milliards de rand, marquaient une progression de 14 %. En juin 1993, l'excédent commercial s'élevait à 2,36 milliards de rand contre 1,87 milliards en mai. Les économistes attribuent à la dévaluation du rand, à la hausse du cours de l'or en dollar et à l'augmentation des ventes de diamants cet accroissement des recettes d'exportation enregistré en juin<sup>114</sup>.

127. Le Groupe turc ERN et South Africa Allied Coal ont signé un accord qui devrait rapporter près de 100 millions de rand à l'Afrique du Sud et réactiver ses charbonnages. Ce marché lui permettrait d'exporter un minimum de 650 000 tonnes de charbon, quota qui pourrait éventuellement être porté à 850 000 tonnes. Avant la conclusion de cet accord, on a signalé que l'Allemagne, le Danemark et Israël avaient déjà passé des marchés pour acheter du charbon à des fournisseurs sud-africains. Les producteurs de fruits sud-africains envisageraient aussi la possibilité d'exporter en Turquie<sup>115</sup>.

### 3. Emprunts et crédits

128. En vertu d'un arrangement conclu avec ses banques de crédit, l'Afrique du Sud devrait rembourser sa dette extérieure à concurrence de 5 milliards de dollars sur une période de huit ans à compter de janvier 1994. L'amortissement de la dette était prévu pour la fin de 1993. Un blocage a eu lieu en septembre 1985 et l'Afrique du Sud a failli au remboursement de 13,6 milliards de dollars, montant qui à l'époque représentait plus de la moitié de l'encours de sa dette extérieure. Les ajustements de 1994 visent essentiellement le rééchelonnement de la dette jusqu'au 15 août 2001, et prévoient un amortissement initial de 10 % (soit 500 millions de dollars), le solde devant être remboursé en 15 versements semestriels. Cette restructuration a été approuvée par les principaux partis politiques, à la demande des créanciers qui ont estimé qu'à la différence des ajustements précédents, d'ordre purement technique, celui-ci devait s'appuyer sur un consensus politique. Il devrait relever la cote de solvabilité de l'Afrique du Sud sur les marchés financiers et faciliter de nouvelles négociations de prêts. La dette extérieure de l'Afrique du Sud

/...

s'élevait à un total de 17,2 milliards de dollars à la fin de 1992, soit 15 % du PIB<sup>116</sup>.

129. Les réserves d'or et de devises de l'Etat ont baissé de plus de 6 milliards de rand entre septembre 1992 et juin 1993, principalement en raison des sorties de capitaux étrangers. Ces sorties étaient partiellement liées à la situation politique car les banques de crédit ne tenaient pas à refinancer des prêts arrivant à échéance, si ce n'est à des taux très élevés. Les grandes entreprises semi-publiques ont choisi de rembourser, ce qui a provoqué une fuite des capitaux à long terme; c'est cependant à l'exode des capitaux à court terme que l'on a attribué la responsabilité de cette hémorragie<sup>117</sup>.

#### 4. Politique commerciale

130. Pour libéraliser le commerce, l'Afrique du Sud offre d'aligner jusqu'à 55 % de ses tarifs sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). En application de cette décision, le tarif moyen pour les produits industriels baisserait d'un tiers et une augmentation de 5 % serait appliquée aux échanges bénéficiant de l'admission en franchise, qui passeraient à 25 %<sup>110</sup>. En adhérant au GATT, l'Afrique du Sud aurait, grâce au statut de nation la plus favorisée, accès à plus de 100 pays, et l'Accord général serait pour elle l'instrument de politique commerciale le plus important dans le proche avenir. Le GATT a demandé à l'Afrique du Sud de se hâter d'effectuer certaines réformes économiques, de procéder à une libéralisation de son commerce et d'améliorer sa politique tarifaire<sup>118</sup>. Le Département du commerce et de l'industrie a élaboré une proposition qui a été approuvée par le Forum économique national et doit être présentée aux négociations d'Uruguay sur les pourparlers commerciaux, qui doivent avoir lieu d'ici la fin de l'année<sup>119</sup>.

131. Avec la levée des sanctions, l'Afrique du Sud se trouve de plus en plus pressée par la communauté internationale de changer ses politiques commerciales inadéquates et quelquefois incohérentes. A la lumière des études et des rapports antérieurs, on s'aperçoit que le haut niveau de protectionnisme ou les "mesures de prévention des exportations" imposés par l'Afrique du Sud nuisent aux exportations, retardent la croissance économique, aggravent le chômage et en fin de compte appauvrissent le pays<sup>120</sup>.

#### 5. L'investissement étranger

132. On signale que sur une période de plus de 30 ans, le volume des investissements étrangers (15,9 % du PNB) n'a jamais été aussi bas, d'autant plus que la fuite des capitaux a atteint 2,8 % du PNB entre 1985 et 1992. On estime que la reprise des investissements étrangers est vitale au maintien de la relance économique. Les économistes sud-africains espèrent que leur pays pourra bientôt renouer ses relations avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, lorsque l'accord aura été conclu dans le cadre des négociations constitutionnelles<sup>121</sup>.

133. L'ANC a demandé aux entreprises sud-africaines de collaborer à la mise au point d'une stratégie d'investissement étranger qui devrait être présentée vers la fin de 1993. On a proposé de constituer un comité mixte qui servirait de

/...

plate-forme pour attirer les investissements étrangers en Afrique du Sud<sup>122</sup>. Dans un rapport, le Forum économique national a formulé quelques directives régissant l'investissement étranger direct. Dans le cadre de ce qui semblait être un compromis entre les trois principaux partenaires (entreprises, travailleurs et Gouvernement), il a été proposé de ne pas faire bénéficier les entreprises étrangères d'encouragements fiscaux ou d'une législation du travail plus libérale, mais plutôt d'établir des taux d'imposition raisonnablement bas et stables, afin que toutes les entreprises soient soumises à une même législation du travail. Dans le cadre d'une politique industrielle homogène, il faudrait prévoir une série d'incitations applicables tant aux investisseurs étrangers que nationaux. Toutes les parties se sont accordées à reconnaître que le faible niveau de confiance était préjudiciable tant à l'investissement intérieur qu'étranger et que pour agir, les investisseurs étrangers attendaient que leurs partenaires sud-africains donnent le signal. Il fallait donc pour cela créer un climat économique favorable et stimulant pour l'investissement intérieur<sup>123</sup>.

134. L'investissement dans de nouvelles installations industrielles et la fabrication de machines restait insuffisant en raison de la violence persistante et de l'incertitude politique qui provoquaient une crise de confiance chez les investisseurs<sup>124</sup>.

#### 6. Tourisme

135. Le Ministère du tourisme a noté qu'en 1992, malgré la violence et l'instabilité, les entrées de touristes étrangers en Afrique du Sud avaient augmenté de 7,4 % par rapport à 1991. Ce pourcentage restait cependant bien en deçà des 20 % attendus<sup>125</sup>. Une étude réalisée sur le tourisme en Afrique australe a révélé que, durant le second semestre de 1992, la violence avait fait perdre à l'industrie touristique près de 200 millions de rand, ainsi que 3 000 à 4 000 emplois. Un porte-parole de l'industrie touristique a fait observer que des événements tels que l'assassinat de Chris Hani et le massacre de l'église St. James (voir par. 48 et 50) avaient particulièrement nui au tourisme. Les annulations de réservations d'hôtel ont augmenté de 25 % après l'assassinat de M. Hani, en avril 1993.

136. Dans l'ensemble, l'activité touristique a rapporté 10,4 milliards de rand, ce qui équivaut à 3,2 % du PNB. L'industrie du tourisme emploie actuellement plus de 300 000 personnes et si elle atteint la croissance prévue elle emploiera plus de 450 000 personnes d'ici à l'an 2000. Le tourisme ne représente en Afrique du Sud qu'une moyenne de 2 % du PIB alors que la moyenne internationale est de 6 %, ce qui laisse une grande marge de croissance. Environ 60 % des recettes du tourisme étaient dues aux touristes nationaux<sup>126</sup>. Depuis 1991, le nombre des lignes aériennes desservant l'Afrique du Sud a presque doublé, passant de 26 à 44, et le nombre total des places sur les long-courriers est passé de 18 500 à 27 700 par semaine, soit une augmentation de plus de 60 %<sup>127</sup>.

/...

## C. Questions militaires

### 1. Crédits affectés à la défense

137. Selon les informations reçues, l'Afrique du Sud, qui occupe la cinquième place dans l'industrie mondiale des armements, aurait réduit ses dépenses militaires, qui sont tombées de 4,3 % à 2,6 % de son PIB<sup>128</sup> par rapport à 1989. En outre, son budget pour 1993-1994 a été réduit à 9,3 milliards de rand, soit une diminution de 3,8 % par rapport à son budget précédent qui était de 9,7 milliards de rand. L'armée sud-africaine aurait entrepris un programme radical de rationalisation et d'économie qui serait réalisé au cours des prochaines années. Elle envisage d'opérer des compressions importantes de personnel et de fermer certaines bases. En 1992, elle a réduit la Force de défense sud-africaine (SADF) de près de 6 000 hommes. Cependant, depuis la fin de la guerre en Namibie, elle a moins besoin d'armements lourds de haute technicité et elle a pu, à partir de 1990, affecter à la police sud-africaine davantage de membres de la SADF qu'elle n'en avait jamais déployé en Namibie et en Angola, soit actuellement près de 10 000 hommes<sup>129</sup>.

138. En février 1993, le Parlement sud-africain a été informé que la SADF disposait d'un budget de 4,38 milliards de rand pour son compte spécial destiné à des opérations de défense tenues secrètes. Dans une déclaration qui exprimait sa profonde inquiétude, l'ANC a jugé très grave le fait "qu'une force de défense discréditée, qui, comme le Président avait dû l'admettre lui-même, comptait dans ses rangs des officiers supérieurs et des unités entières qui avaient compromis et essayaient probablement encore de compromettre, la transition de l'Afrique du Sud vers la démocratie, dispose d'un tel budget pour des activités clandestine"<sup>130</sup>. Le PAC s'est déclaré profondément préoccupé de voir que le compte spécial utilisé pour des opérations secrètes n'avait pas fait l'objet d'une vérification et qu'il servait en partie à fomenter des actes de violence qui avaient coûté la vie à des milliers de Sud-Africains. L'armée sud-africaine a signalé qu'elle avait considérablement réduit ses dépenses au titre des services de renseignements. En 1992, elle a consacré 4,2 milliards de rand (1,35 milliard de dollars) à l'achat d'armement et environ 200 millions de rand (65 millions de dollars) aux "services de renseignements et aux activités de défense spéciales"<sup>131</sup>. Toutefois elle n'a réduit jusqu'à présent le compte spécial que de 2 %, contre 5 % pour le reste des forces de défense.

139. L'industrie sud-africaine de l'armement, la South African Arms Corporation (ARMSCOR) a été mise en place il y a 20 ans pour faire échec à l'embargo obligatoire sur les armes imposé à l'Afrique du Sud par l'Organisation des Nations Unies. La loi No 57 de 1968 sur la mise au point et la fabrication d'armement, telle qu'elle a été modifiée, stipulait que l'ARMSCOR était commissionnée pour répondre à tous les besoins de l'Afrique du Sud en matière d'armement, tels qu'ils étaient déterminés par le Ministre de la défense. Ces besoins étant actuellement réduits, l'ARMSCOR aurait entrepris de convertir partiellement sa production à des fins civiles. Cette société qui avait, depuis le 1er avril 1992, deux fonctions essentielles, l'acquisition et la fabrication d'armements, délivrerait également des permis d'exportation d'armes et commercialiserait à l'étranger les excédents de matériel de la SADF. Soucieuse d'assurer une plus grande transparence dans les responsabilités qui lui

/...

incombait, ARMSCOR a fait paraître, à l'intention du grand public, pour la première fois, un rapport annuel sur ses activités pour 1992-1993<sup>132</sup>. Selon les informations reçues, les recettes de la DENEL, filiale privatisée de l'ARMSCOR, se seraient élevées pour son premier exercice (1992-1993) à un montant total de 2,818 milliards de rand, sur lequel un dividende de 60 millions de rand reviendrait à l'Etat. Cinquante-quatre millions trois cent mille rand avaient été versés au titre de l'impôt sur le revenu<sup>133</sup>.

## 2. Importations sud-africaines d'armes et de matériel militaires

140. Le Comité spécial contre l'apartheid a publié le 10 décembre 1992 une déclaration<sup>134</sup> dans laquelle il exprimait son inquiétude quant à la conclusion d'un accord portant sur 520 millions de rand entre les autorités sud-africaines et le fabricant suisse de l'avion d'entraînement Pilatus PC-7 et invitait tous les Etats à respecter à la lettre l'embargo obligatoire sur la fourniture d'armes et de matériel connexe à l'Afrique du Sud, en application de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. Le 29 décembre 1992, celui-ci a fait paraître une déclaration priant les autorités suisses de faire le nécessaire pour empêcher la vente<sup>135</sup>.

141. Des protestations et des appels ont également été adressés au Gouvernement suisse par des organisations telles que la Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud et le Conseil des Eglises d'Afrique du Sud. Cependant, le Gouvernement suisse a annoncé le 1er juin 1993 qu'il avait décidé d'approuver l'exportation de 60 avions d'entraînement militaire Pilatus PC-7 à l'Armée de l'air sud-africaine (SAAF). Il s'est déclaré satisfait que le fabricant, Oerlikon Bührle (une filiale de Pilatus), ait apporté à l'appareil des modifications techniques empêchant toute conversion à des fins militaires. Il a aussi annoncé qu'il garantirait un crédit à l'exportation au titre de cette commande de 250 millions de francs suisses<sup>136</sup>. Le 27 mai et le 2 juin 1993, selon The Star (Johannesburg), l'ANC avait informé le Gouvernement suisse que sans être fondamentalement opposé à la vente il insistait néanmoins pour que les appareils ne soient livrés qu'après les élections de 1994 en Afrique du Sud.

142. Le 19 février 1993, Business Day (Johannesburg) a signalé que le Ministre de la défense, M. Gene Louw, avait annoncé la décision de la Marine sud-africaine d'acheter un navire ravitailleur russe qui opérait dans l'Arctique, le Juvent, pour 41 millions de rand afin de remplacer le navire ravitailleur sud-africain Tafelberg, vieux de 35 ans. Un porte-parole du Ministère a déclaré que le Juvent, bien que doté d'une plate-forme à hélicoptères, était un navire ordinaire, sans équipement militaire particulier. Ce navire de 2 100 tonnes, construit en Ukraine en 1991, avait été vendu par la société moscovite Akva.

143. D'après un article paru dans The Citizen (Johannesburg) le 15 janvier 1993, l'ANC a signalé que la SADF envisageait d'acheter une presse de 5 millions de rand pour imprimer des documents confidentiels. L'ANC a demandé aux fournisseurs internationaux de ne pas conclure la vente, qui, à son avis, enfreindrait l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud.

/...

### 3. Exportations sud-africaines d'armements et de munitions

144. L'ARMSCOR a organisé à Nasrec, au sud de Johannesburg, du 16 au 21 novembre 1992, l'Exposition sud-africaine de l'armement (DEXSA '92) qui a réuni plus de 150 exposants sud-africains. Le Comité spécial contre l'apartheid a demandé instamment à tous les gouvernements et institutions de ne pas cautionner l'événement<sup>137</sup>. D'après le Président-Directeur général de l'ARMSCOR, Tielman de Waal, plus de 200 personnalités appartenant à 46 pays avaient été invitées, mais celles qui étaient venues de leur propre initiative étaient plus nombreuses. L'exposition a suscité un vif intérêt, surtout en Afrique, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient, et en Amérique du Sud. L'organisation Black Sash, qui était hostile à cette exposition, a indiqué que l'armée sud-africaine dépensait 11 millions de rand par jour aux frais des contribuables pour acheter des armes, alors que cette somme pourrait permettre d'assurer plus de 60 millions de repas à des gens affamés<sup>138</sup>.

145. Dans son numéro du 5 au 11 mars 1993, The Weekly Mail (Johannesburg) a signalé que depuis 1992, DENEL, la filiale privatisée de l'ARMSCOR, avait vendu, au Gouvernement rwandais des armes et des munitions, y compris des bombes, mortiers et grenades à main, représentant une valeur de 18 millions de rand.

146. D'après des articles parus dans Business Day (Johannesburg) le 18 février et dans le numéro de février-mars 1993 de Anti-Apartheid News (Londres), au moins 15 fabricants d'armes sud-africains ont participé à l'Exposition internationale de matériel militaire qui s'est tenue dans les Emirats arabes unis du 14 au 18 février 1993.

147. Le 9 juillet 1993, Southscan (Londres) a signalé que lors d'une conférence régionale sur la sécurité tenue à Harare en juillet 1993, le Ministre sud-africain de la défense, M. Kobie Coetsee, avait déclaré que l'industrie sud-africaine des armements fournissait déjà des armes à 16 pays africains, ce qui lui avait rapporté 100 millions de rand en 1992.

148. D'après Jane's Defence Weekly (Londres) du 30 janvier et Business Day (Johannesburg) du 19 février 1993, un système antiaérien mobile de haute technicité, adapté et amélioré par l'ARMSCOR à partir de matériel soviétique saisi en Angola, se vendait très bien dans le monde entier. La filiale de l'ARMSCOR, DENEL, fabriquait des munitions pour l'arme antiaérienne. L'ARMSCOR fournissait aussi un dispositif complémentaire de simulation informatisée destiné à la formation.

149. En décembre 1992, à Philadelphie (Etats-Unis) un "grand jury" fédéral a décidé que Thomas Jasin, cadre de l'entreprise maintenant disparue International Signal and Control Corporation, était coupable d'avoir intrigué pour vendre des missiles sud-africains à la Chine vers le milieu des années 80. Le jury l'a acquitté de la deuxième accusation, qui concernait l'exportation illégale de matériel électronique militaire de pointe à l'Afrique du Sud. L'opération, qui comportait l'entrée illégale aux Etats-Unis de missiles antichars aux fins d'expérimentation, s'inscrivait dans le cadre d'une tentative menée conjointement par l'ARMSCOR et l'International Signal and Control Corporation pour vendre le missile à la Chine<sup>139</sup>.

/...



150. D'après The Citizen (Johannesburg) du 18 juin 1993, le Ministre belge des affaires étrangères, Willy Claes, a révélé devant le Parlement de son pays que des armes sud-africaines étaient transportées d'Afrique du Sud au Zaïre par des pilotes et des avions russes, en dépit des mesures prises par l'Afrique du Sud pour mettre fin à ces exportations d'armes<sup>140</sup>.

151. The Star (Johannesburg) du 7 juin 1993 a signalé que le Hummingbird, le dernier modèle sud-africain lancé sur le marché de l'aviation, avait été présenté au Salon de l'aéronautique à Paris, en juin 1993. Conçu et mis au point par le Conseil de la recherche scientifique et industrielle, cet avion biplace, qui peut décoller et atterrir sur des distances relativement courtes, a été décrit comme un "appareil d'observation diurne à faible vitesse".

#### 4. Questions aérospatiales et nucléaires

152. Le 14 janvier 1993, le Ministre sud-africain des affaires étrangères, M. R. F. Botha, a signé la Convention sur les armes chimiques à Paris (France), faisant ainsi de l'Afrique du Sud un pays signataire originaire de la Convention (voir par. 113). Dans l'allocution qu'il a prononcée à cette occasion, M. Botha a déclaré ce qui suit :

"L'Afrique du Sud a déjà accédé au Traité de non-prolifération des armes nucléaires et conclu un accord de garanties avec l'AIEA. Elle est également partie à la Convention sur les armes biologiques. En outre, elle est disposée à adhérer au régime de contrôle de la technologie des missiles et, sous réserve de l'approbation des autres pays, à en devenir membre. Le monde entier sait désormais que l'Afrique du Sud accepte pleinement ses responsabilités mondiales et régionales et qu'elle est fermement attachée à la non-prolifération et au désarmement."<sup>141</sup>

153. Selon The Washington Post du 18 mars 1993, avant que l'Afrique du Sud ne s'engage en 1991 à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les services secrets américains tenaient de source confidentielle que l'Afrique du Sud aurait secrètement mis au point un arsenal nucléaire d'environ 6 à 10 ogives entre les années 70 et le début des années 80, et qu'elle avait produit et stocké une quantité d'uranium fortement enrichi suffisante pour fabriquer 12 à 24 armes nucléaires.

154. Dans un discours prononcé le 24 mars 1993 à la session commune du Parlement tricaméral, le Président De Klerk a confirmé qu'en 15 ans, l'Afrique du Sud avait réussi à construire six "dispositifs de fission nucléaire" et qu'elle travaillait à la réalisation d'un septième lorsqu'elle avait décidé de démanteler son arsenal en 1989. Il a précisé que la décision de mettre au point une "capacité nucléaire limitée de dissuasion" avait été prise en 1974 "dans le contexte d'une menace expansionniste soviétique en Afrique australe et de l'incertitude où l'on était quant aux intentions des membres du Pacte de Varsovie". L'"accroissement des troupes cubaines en Angola à partir de 1975 a renforcé l'idée qu'une arme de dissuasion était nécessaire, d'autant plus que l'Afrique du Sud était relativement isolée sur le plan international et qu'en cas d'attaque elle ne pouvait compter sur aucune aide extérieure". Le Président De Klerk a souligné "qu'il n'avait jamais eu l'intention d'utiliser ces

/...

dispositifs et que dès le début, l'objectif visé était la dissuasion". La stratégie adoptée était la suivante : "si la situation en Afrique australe se détériorait sérieusement, on ferait confidentiellement savoir qu'on détenait une arme de dissuasion à une ou plusieurs grandes puissances, par exemple les Etats-Unis d'Amérique, pour les persuader d'intervenir". Il s'agissait d'engins de type canon à uranium fortement enrichi; leurs divers éléments étaient conservés séparément dans des enceintes blindées d'acier et toujours stockés en pièces détachées<sup>142</sup>. Le Gouvernement sud-africain avait décidé en 1989 que tous les engins nucléaires existants seraient démantelés ou détruits; que toutes les matières nucléaires en possession de l'ARMSCOR seraient refondues (en lingots de métal impropres à l'usage explosif) et rapportées à l'Atomic Energy Corporation, qui devait les stocker conformément aux normes internationales agréées; que tous les locaux de l'ARMSCOR seraient décontaminés et utilisés exclusivement à des fins commerciales non nucléaires; et que par la suite, l'Afrique du Sud adhérerait au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumettrait toutes ses matières et installations nucléaires aux garanties internationales. En outre, le Président De Klerk a déclaré dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Parlement qu'il tenait à confirmer sans équivoque que l'Afrique du Sud respectait rigoureusement les conditions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qu'elle continuerait de le faire<sup>143</sup>.

155. Dans le même discours, le Président De Klerk a ajouté qu'à aucun moment l'Afrique du Sud n'avait acheté, ni vendu à l'étranger des procédés technologiques ou des matières nécessaires à la fabrication d'armes nucléaires, ni coopéré avec un autre pays à cette fin.

156. Le Gouvernement sud-africain a révélé que le programme d'armement nucléaire avait coûté 800 millions de rand (250 millions de dollars), mais d'après certains observateurs, il aurait en fait coûté 10 fois plus<sup>144</sup>.

157. Le Président De Klerk a indiqué au Parlement que ces révélations visaient à dissiper les soupçons persistants selon lesquels, bien qu'elle ait adhéré au Traité sur la non-prolifération en 1991, l'Afrique du Sud n'avait pas déclaré à l'AIEA toutes les matières nucléaires en sa possession, et par conséquent n'avait pas soumis au contrôle de l'Agence, en 1992, son inventaire déclaré des matières et installations nucléaires, ce qui avait porté préjudice à son programme nucléaire commercial. D'après The Guardian (Londres) du 25 mars 1993, à la fin de la guerre froide, le Gouvernement sud-africain parvenu à la conclusion que l'arme de dissuasion nucléaire était devenue "un obstacle au développement des relations internationales de l'Afrique du Sud", avait décidé de renoncer à son programme et avait négocié le retrait des troupes cubaines de l'Angola. Selon le Christian Science Monitor (Boston) du 26 mars 1993, ces révélations avaient dissipé les craintes de ceux qui redoutaient depuis longtemps dans le monde entier que l'Afrique du Sud transfère sa capacité nucléaire à des Etats hostiles.

158. Selon le second rapport trimestriel de 1993 de la revue PPNN Newsbrief, des travaux avaient commencé en 1971 pour la mise au point d'un "explosif nucléaire à usage pacifique" destiné à l'industrie minière. La plupart des recherches sur ces armes avaient été effectuées au laboratoire Advena, à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de Pretoria. Deux puits ayant chacun une profondeur approximative de 200 mètres, avaient été forés sur un site isolé dans le désert

/...

de Kalahari pour un éventuel essai nucléaire souterrain<sup>145</sup>. Une tentative visant à expérimenter les éléments non nucléaires d'un dispositif doté d'un noyau factice sur le site de Kalahari aurait été découverte par satellite et interrompue à la suite des pressions diplomatiques exercées par les Etats-Unis et l'URSS<sup>146</sup>. L'AIEA a vérifié que ces puits d'expérimentation nucléaire souterraine avaient été comblés en 1993<sup>147</sup>.

159. Bien que l'Afrique du Sud prétende qu'elle n'a produit que 400 kilogrammes d'uranium enrichi, des experts des services secrets américains se sont déclarés convaincus qu'elle pourrait en avoir produit trois fois plus, si l'installation d'enrichissement de Valindaba, qui a été fermée depuis, fonctionnait au maximum de sa capacité, et qu'elle aurait pu fausser les données. Selon des rumeurs dont PPNN Newsbrief, s'est fait l'écho, des matières auraient pu être exportées notamment en Israël, et d'autres auraient pu être dissimulées.

160. Lorsque l'Afrique du Sud a accédé au TNP et conclu un accord de garanties avec l'AIEA, l'Agence a commencé à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude de l'inventaire des installations et matières nucléaires de l'Afrique du Sud. Quand l'Afrique du Sud a annoncé en mars 1993 qu'elle avait produit un certain nombre d'armes nucléaires avant de conclure l'accord de garanties avec l'AIEA et que les matières nucléaires qui en provenaient figuraient intégralement dans le premier rapport qu'elle a présenté à l'Agence en 1991, une équipe de l'AIEA, aidée de spécialistes de l'armement nucléaire, a entrepris de nouvelles activités afin de vérifier qu'il avait été mis fin au programme d'armement nucléaire et d'obtenir l'assurance que toutes les matières nucléaires qui y étaient destinées avaient été prises en compte et étaient soumises aux garanties de l'AIEA<sup>148</sup>.

161. Selon le rapport de l'AIEA sur ces activités, les conclusions résultant de l'examen par l'équipe des relevés, des installations et des composants non nucléaires restants des armes nucléaires démantelées ou détruites ainsi que de l'évaluation par l'équipe de la quantité d'uranium fortement enrichi produit par l'usine pilote d'enrichissement concordaient avec l'ampleur déclarée du programme d'armement nucléaire. L'équipe n'avait rien trouvé qui puisse indiquer qu'il reste des composants névralgiques du programme d'armement nucléaire qui n'auraient ni été rendus inutilisables ni convertis à des applications non nucléaires commerciales ou à des utilisations nucléaires pacifiques. Le rapport ajoutait qu'à l'avenir, et sans préjudice de ses droits en vertu de l'accord de garanties, l'Agence envisageait de mettre à profit l'invitation permanente du Gouvernement sud-africain - dans le cadre de sa politique réaffirmée de transparence - de permettre à l'Agence d'avoir accès sans restriction à tout emplacement ou toute installation utilisés pour l'ancien programme d'armement nucléaire, et à demander d'avoir accès, au cas par cas, à d'autres emplacements ou installations qu'elle pourrait expressément souhaiter visiter (A/48/339).

162. Au cours d'une visite qu'il a effectuée à Washington (D.C.) en juillet 1993, le Président-Directeur général de l'Atomic Energy Corporation, M. Waldo Stumpf, a annoncé aux autorités et aux experts nucléaires des Etats-Unis que l'Afrique du Sud avait l'intention de conserver son stock d'uranium fortement enrichi pour produire des isotopes à usage industriel et

/...

médical, à l'aide du réacteur de recherche Safari. Atomic Energy Corporation pensait pouvoir obtenir jusqu'à 500 millions de rand sur les 10 prochaines années, en transformant cet uranium en isotopes et autres produits commerciaux connexes. L'Afrique du Sud n'aurait pu espérer retirer plus de 15 millions de rand de sa vente en vrac aux Etats Unis. Le marché de l'uranium fortement enrichi était saturé, depuis que la Russie et les Etats-Unis démantelaient en grande partie leurs arsenaux nucléaires. M. Stumpf espérait aussi dissiper les craintes américaines persistantes selon lesquelles l'Afrique du Sud n'aurait pas intégralement déclaré son stock d'uranium fortement enrichi et constituait toujours une menace de prolifération. Il a ajouté que l'Afrique du Sud avait parfaitement le droit de conserver son uranium fortement enrichi, qui était maintenant intégralement déclaré et soumis aux garanties de l'AIEA<sup>149</sup>.

163. D'après The New York Times du 25 mars 1993, sous la forte pression des Etats-Unis, le Gouvernement sud-africain a accepté de mettre au rebut ses plans de construction d'une nouvelle fusée à combustible solide et à longue portée. Le Gouvernement des Etats-Unis avait objecté que le missile pouvait être utilisé à des fins militaires ou vendu à d'autres pays qui pourraient s'en servir pour lancer des ogives. Selon Southscan (Londres) du 9 juillet 1993, l'Afrique du Sud espérait en retour coopérer avec les Etats-Unis pour des projets spatiaux. Un groupe de travail conjoint avait été constitué pour évaluer les secteurs possibles de coopération, notamment dans la mise au point de satellites. La société DENEL a annoncé qu'elle poursuivrait son programme de mise au point de satellites à orbite basse et de stations terrestres. Le satellite à orbite basse Greensat, qui venait d'être annoncé par l'Afrique du Sud, a été exposé au Salon de l'aéronautique de Paris en juin 1993 et a suscité un vif intérêt international. Le satellite peut servir à l'observation géologique, à la gestion de l'environnement et à l'évaluation des catastrophes naturelles.

164. En application de la résolution 47/76 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, du 15 décembre 1992, un groupe d'experts désignés par l'ONU, en coopération avec l'OUA a organisé un colloque de trois jours à Harare du 5 au 8 avril 1993, afin de rédiger un projet de traité ou de convention sur la dénucléarisation de l'Afrique. Des représentants de 23 pays africains y ont participé et ont étudié les moyens de faire de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Les délégués sud-africains ont estimé que ce colloque marquait le début de l'entrée de l'Afrique du Sud sur le marché technologique africain. Dans leur rapport, les participants ont décidé de demander au Secrétaire général de l'ONU d'organiser, en consultation avec l'OUA, une nouvelle réunion du Groupe d'experts afin de lui permettre d'achever la rédaction d'un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique<sup>150</sup>.

165. Lors de la clôture de sa trente-septième session ordinaire, le 1er octobre 1993, la Conférence générale de l'AIEA a adopté par acclamation une résolution sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Reconnaissant que la révélation complète des installations et matières nucléaires de l'Afrique du Sud contribuait à la paix et à la sécurité de la région, ainsi qu'aux efforts déployés pour instaurer une zone exempte d'armes nucléaires, la Conférence générale de l'AIEA priait expressément l'Afrique du Sud de poursuivre sa politique déclarée de totale transparence<sup>151</sup>.

/...

## V. REACTION INTERNATIONALE AUX EVENEMENTS D'AFRIQUE DU SUD

166. Pendant la période considérée, l'évolution de la situation en Afrique du Sud a été au centre des préoccupations de la communauté internationale, qui a continué à la suivre de près et s'est félicitée de la reprise des négociations multipartites en mars 1993 et des arrangements et accords auxquels les parties étaient parvenues. L'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux et régionaux, ainsi que divers gouvernements, ont également été disposés à apporter leurs concours au processus de négociation.

167. La tendance à l'assouplissement des mesures restrictives, en particulier dans les domaines commercial, sportif et culturel, s'est poursuivie. Cependant, il semble que la persistance de la violence politique et la menace que font peser certains groupes et formations sur le processus de négociation semblent avoir retardé dans une large mesure la normalisation des relations avec l'Afrique du Sud. Les organismes internationaux, régionaux et autres, ainsi que les gouvernements, ont apporté une aide accrue en vue de la mise en oeuvre d'activités et de programmes qui facilitent le processus de négociation, favorisent la réconciliation et résorbent les inégalités socio-économiques dans les secteurs défavorisés de la population pendant la période de transition.

### A. Action menée dans le cadre des Nations Unies

168. L'Assemblée générale a souligné en particulier dans les résolutions 765 (1992) et 772 (1992), adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité, le rôle plus important que devra jouer la communauté internationale dans les efforts visant à faciliter la transition vers une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. L'importance de cette participation a d'ailleurs été démontrée par la nomination et l'envoi ultérieur de missions spéciales en Afrique du Sud par le Secrétaire général, ainsi que par la création en septembre 1992 de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud.

169. Depuis lors, une cinquantaine d'observateurs des Nations Unies coordonnent les structures créées en vertu de l'Accord national de paix afin de trouver une solution efficace aux problèmes que le Secrétaire général a soulignés dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 22 décembre 1992<sup>152</sup> et de faciliter la transition de l'Afrique du Sud vers la démocratie. Le Gouvernement et les parties concernées se sont félicités de la présence et de la contribution des observateurs qui s'acquittent du mandat qui leur a été confié en étroite collaboration avec les observateurs du Secrétariat du Commonwealth, de la CE et de l'OUA.

170. Le personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud observe les manifestations, marches et autres formes d'action populaire, le comportement des partis politiques et des forces de sécurité pour déterminer si ces activités sont conformes aux principes établis dans l'Accord national de paix et aux prescriptions concernant les marches et les rassemblements politiques fixées par la Commission Goldstone en collaboration avec divers partis. Il examine les sujets de préoccupation, en particulier ceux liés à la violence politique qui se poursuit dans le pays, aux manifestations publiques, à la conduite des partis politiques, aux forces de sécurité et autres formations armées, aux camps d'entraînement, à l'exhibition d'armes dangereuses, aux enquêtes sur

/...

les activités criminelles et la répression de ces activités, et fait rapport au Secrétaire général à ce sujet<sup>153</sup>.

171. Les observateurs ont établi des contacts à tous les niveaux avec les structures gouvernementales et administratives, les partis politiques, les "structures complémentaires" qui existent au niveau communautaire comme les associations civiques, les organisations non gouvernementales et autres groupes. Ils prennent des initiatives visant à détendre la situation politique, à faciliter la solution des différends et à apporter un soutien aux projets communautaires, en vue de promouvoir la tolérance et le dialogue politique au sein des communautés<sup>154</sup>.

172. Le Secrétaire général a par ailleurs nommé deux envoyés spéciaux qui se sont rendus séparément en mission d'enquête en Afrique du Sud. Il s'agissait de M. Virendra Dayal, qui a séjourné en Afrique du Sud du 16 au 27 septembre, et de S. E. M. Tom Vraalsen dont la mission s'est déroulée du 22 novembre au 9 décembre 1992<sup>155</sup>.

173. Au cours de leur séjour, les envoyés spéciaux ont eu des entretiens avec tous les responsables politiques en ce qui concerne l'état d'avancement des négociations, des programmes en cours d'exécution dans le cadre de l'accord national de paix, la situation en ce qui concerne le retour des réfugiés et les sujets de préoccupation relevés par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 7 août 1992<sup>156</sup> dans la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité : à savoir la violence qui se poursuit, les enquêtes sur les activités criminelles et la répression de ces activités, les efforts tendant à réformer les services de police, les enquêtes sur les forces de sécurité et autres formations armées, le statut des bataillons 31, 32 et Koevoet, la question des camps-dortoirs et celle de l'exhibition d'armes dangereuses<sup>157</sup>.

174. Dans son rapport au Conseil de sécurité (S/25004) du 22 décembre 1992, le Secrétaire général a demandé à toutes les parties d'être conscientes du fait que l'incertitude persistante au sujet de l'avenir du pays ne pouvait que contribuer à accroître la violence et l'instabilité et accentuer le déclin économique. Il a souligné que le principe de non-exclusion jouait un rôle essentiel pour permettre le passage à un régime démocratique au moyen d'élections libres et de nouvelles dispositions constitutionnelles. Par ailleurs, le Secrétaire général a invité tous les dirigeants politiques à s'employer sans délai à contenir la violence politique tout en admettant que le Gouvernement sud-africain assumait une responsabilité essentielle dans le maintien de l'ordre public<sup>158</sup>.

175. A la suite de la recrudescence sans précédent de la violence aux mois de juillet et d'août 1993, en particulier dans la zone de l'East Rand, le Président du Conseil de sécurité, dans une déclaration publiée le 24 août 1993 a, au nom des membres du Conseil, demandé à toutes les parties en Afrique du Sud d'aider le Gouvernement à empêcher les adversaires de la démocratie de recourir à la violence pour faire obstacle à la transition démocratique du pays. A cet égard, le Conseil a pris acte de la proposition visant à créer une force de paix nationale chargée de rétablir et maintenir l'ordre dans les zones instables. Il a souligné que cette force devrait être largement représentative de la société sud-africaine et de ses principaux organes politiques et, ce qui était tout

/...

aussi important, qu'il lui fallait jouir de la confiance, de l'appui et de la coopération de la population sud-africaine<sup>159</sup>.

176. Le Conseil a souligné le rôle clef du Processus de négociations multipartites comme moyen d'assurer la transition vers une Afrique du Sud démocratique non raciale et unie et demandé instamment aux parties de réaffirmer leur attachement à ce processus, de redoubler d'efforts afin de parvenir à un consensus sur les dispositions transitoires et les questions constitutionnelles encore en suspens et de procéder à des élections au cours de l'année à venir comme prévu.

177. Le 23 septembre 1993, le Secrétaire général a rencontré le Président De Klerk au Siège de l'Organisation des Nations Unies, l'a félicité de la décision historique adoptée par le Parlement sud-africain concernant la mise en place du Conseil exécutif transitoire (CET) et l'a assuré que la MONUAS serait renforcée au cours des mois précédant l'organisation d'élections libres et démocratiques en vue de l'établissement d'une assemblée constituante non raciale en avril 1994<sup>160</sup>. Le 9 octobre 1993, le Secrétaire général a, dans une lettre envoyée au Président du Conseil de sécurité, demandé au Conseil l'autorisation d'augmenter de 40 personnes le nombre d'observateurs, ce qui porterait l'effectif total à 100 observateurs, afin de renforcer la sécurité et la stabilité dans le pays pendant la période de transition<sup>161</sup>.

178. L'Assemblée générale a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain" du 17 au 19 novembre 1992 et a adopté, le 18 décembre 1992, les chapitres A et G de la résolution 47/116 relative à cette question.

179. Si l'Assemblée générale a moins insisté sur les pressions et les sanctions, elle a en revanche mis davantage l'accent sur l'appui au processus de réforme politique et sur le fait qu'il incombait aux partis politiques et autres parties intéressées en Afrique du Sud d'oeuvrer en vue d'une transition pacifique vers une Afrique du Sud non raciale, ce qui traduisait un revirement important dans l'examen de ce point de l'ordre du jour. Elle a souligné qu'elle appuyait largement le processus politique en adoptant par consensus, pour la troisième année consécutive, une résolution générale dont la Section A est intitulée "Action internationale en vue d'éliminer complètement l'apartheid et appui à l'instauration d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique". Dans cette même résolution 47/116 A, l'Assemblée a invité énergiquement les autorités sud-africaines à s'acquitter de la responsabilité principale du Gouvernement, qui est de mettre fin aux violences, demandé à toutes les parties de coopérer dans la lutte contre la violence et de reprendre des négociations aussi larges que possibles sur les arrangements intérimaires, félicité le Secrétaire général du déploiement d'observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud et engagé la communauté internationale à aider à instaurer des conditions stables propices à l'avènement rapide et pacifique d'une nouvelle Afrique du Sud fondée sur une constitution acceptée, démocratique et non raciale en fournissant une aide matérielle et financière pour remédier aux graves difficultés socio-économiques de la population.

180. Consciente également du changement qualitatif qui est intervenu dans les travaux et l'orientation du Comité spécial, l'Assemblée générale a adopté pour

/...

la première fois par consensus, la résolution sur le programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid (47/116 B). Elle a également adopté sans procéder à un vote, le 18 décembre 1992, la résolution 116 C intitulée "Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud", dans laquelle elle demandait la poursuite de l'assistance humanitaire et juridique aux victimes de la répression et aux anciens prisonniers politiques, et la résolution 47/117 intitulée "Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe", dans laquelle elle se félicitait de l'élargissement des activités d'enseignement et de formation du Programme en Afrique du Sud.

181. Les autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale le même jour sont les suivantes : 47/116 D, intitulée "Embargo contre l'Afrique du Sud"; 47/116 E "Collaboration militaire et autre avec l'Afrique du Sud"; 47/116 F "Relations entre l'Afrique du Sud et Israël"; et 47/116 G "Soutien de la Commission contre l'apartheid dans les sports".

182. D'autres services et organismes des Nations Unies ont continué à suivre avec une attention accrue l'évolution politique en Afrique du Sud et ont entrepris des études en vue d'établir des programmes destinés à fournir en temps voulu une réponse concertée à l'échelon du système afin de résorber les disparités socio-économiques qui continueront d'exister dans des secteurs vitaux tels que l'éducation, la santé, le logement et l'emploi.

183. Conformément aux dispositions de l'accord conclu avec le Gouvernement sud-africain en septembre 1991, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a indiqué qu'il avait recensé 10 957 réfugiés et exilés sud-africains à la fin du mois de mai 1993. Le Gouvernement sud-africain avait autorisé au total le retour de 10 730 personnes, dont 6 604 étaient revenues en Afrique du Sud sous les auspices du HCR, qui fournit également une aide aux rapatriés. Les Etats membres et les organismes régionaux et autres ont versé plus de 27 millions de dollars pour appuyer les activités de rapatriement et de réintégration qui comprennent des programmes de formation à l'intention des rapatriés pour les aider à créer des petites entreprises génératrices de revenus<sup>162</sup>.

184. Dans sa Déclaration contre l'apartheid, adoptée à la quatre-vingtième session de sa Conférence internationale, qui a eu lieu en juin 1993, l'OIT s'est félicitée de l'évolution récente de la situation politique en Afrique du Sud, a demandé au Directeur général de faire rapport au Conseil d'administration sur les progrès réalisés vers l'élimination de l'apartheid, notamment la mise en place du CET et les autres mesures prises en vue de l'organisation d'élections générales, a demandé au Conseil d'administration, s'il jugeait que les conditions existantes justifiaient le réexamen des mesures anti-apartheid prises et l'inscription à l'ordre du jour de la Conférence de 1994 d'un point concernant l'examen de la Déclaration<sup>163</sup>.

185. En février 1993, l'OIT a envoyé une mission de planification interdisciplinaire pour évaluer les besoins en matière de coopération et d'assistance technique et a rencontré des représentants d'organisations patronales et syndicales. Les conclusions de la mission doivent permettre d'élaborer un programme d'action qui sera réalisé dans des domaines prioritaires

/...



tels que la création d'emplois, la mise en valeur des ressources humaines, la politique économique, la formation des travailleurs et la réforme du code du travail. L'OIT a également participé et apporté son concours aux ateliers de formation destinés aux organisations civiques non raciales<sup>164</sup>.

186. En décembre 1992, l'UNICEF a affecté une petite équipe d'experts au bureau du HCR en Afrique du Sud en application des dispositions du Mémorandum d'accord entre le Gouvernement sud-africain et le HCR. En coopération avec le HCR et le Comité national des droits de l'enfant, l'UNICEF évalue les besoins des femmes et des enfants, l'accent étant mis en particulier sur la réinstallation des rapatriés et les victimes de la violence et autres personnes déplacées à l'intérieur du pays. L'UNICEF a contribué à la réalisation de deux études qui ont été récemment publiées : "Situation des enfants en Afrique du Sud" et "Une analyse de la situation des femmes et des enfants en Afrique du Sud"<sup>165</sup>.

187. Le 16 juillet 1993, l'Organisation des Nations Unies et le Secrétariat du Commonwealth ont annoncé des plans visant à convoquer conjointement une conférence internationale des pays donateurs sur la mise en valeur des ressources humaines de l'Afrique du Sud de l'après-apartheid. L'objet de cette conférence serait principalement d'encourager les pays et les organismes donateurs à répondre aux besoins de l'Afrique du Sud de l'après-apartheid en matière de mise en valeur des ressources humaines, en particulier ceux des couches défavorisées de la société. Les organismes internationaux et les organismes d'aide bilatérale, les organisations non gouvernementales et les organisations politiques, communautaires, professionnelles et locales sud-africaines seraient invitées à cette conférence. Le CET participera aux préparatifs de la conférence, qui devrait avoir lieu après les élections d'avril 1994<sup>166</sup>.

#### B. Organisations intergouvernementales

188. Une mission d'enquête des experts de l'OUA s'est rendue en Afrique du Sud du 14 septembre au 3 octobre afin de déterminer ce que l'OUA pourrait faire pour aider à faire cesser la violence et faciliter le processus de négociation<sup>167</sup>. Après que la mission a présenté son rapport, le Comité ad hoc de l'OUA sur l'Afrique australe s'est réuni à Gaborone le 15 octobre 1992 et a décidé de déployer une mission d'observation en Afrique du Sud. Cette mission d'observation de l'OUA, conduite par M. Legwaila J. Legwaila (Botswana), a été chargée d'examiner, dans le contexte de la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité, le problème de la violence en Afrique du Sud et de coordonner ses activités avec celles des mécanismes créés aux termes de l'Accord national de paix et celles des membres des missions d'observation de l'ONU, de la CEE et du secrétariat du Commonwealth, afin de concourir à l'instauration d'un climat de tolérance politique permettant la poursuite du processus de négociation.

189. Lors du Conseil des ministres de l'OUA tenu au Caire du 21 au 26 juin 1993, le processus de négociation en cours en Afrique du Sud a dominé les débats. Le Conseil des ministres s'est dit gravement préoccupé par la montée de la violence politique, l'assassinat de dirigeants politiques tels que M. Chris Hani et la formation récente d'un front de droite opposé au règlement pacifique de la situation en Afrique du Sud. Le Conseil a estimé que tout nouveau délai apporté

/...

à la conclusion d'un accord sur des arrangements de transition ne ferait qu'exacerber encore la polarisation dont souffre le pays, et a appelé toutes les parties intéressées à accélérer le processus de négociation. Le Conseil des ministres a adopté une résolution dans laquelle il se félicite de l'accord conclu par le Conseil de négociations multipartites sur la date des élections démocratiques à une assemblée constituante, a appelé la communauté internationale à maintenir les pressions sur le Gouvernement sud-africain dans tous les domaines importants, notamment l'embargo sur les armes, les armes nucléaires et le pétrole, et a décidé de créer un Fonds spécial pour les élections en Afrique du Sud en vue d'aider les mouvements de libération de ce pays à mobiliser le plus grand nombre de Sud-Africains et de leur permettre de participer pleinement aux prochaines élections<sup>168</sup>.

190. Le Ministre sud-africain des affaires étrangères s'est rendu en visite officielle en Egypte pour explorer l'éventualité d'une adhésion de l'Afrique du Sud à l'OUA. Selon les articles parus dans la presse, l'OUA serait disposée à étudier la question lorsque de nouveaux progrès auraient été obtenus dans les négociations, et notamment après la mise en place d'un gouvernement de transition<sup>169</sup>.

191. A la suite de l'appel lancé par M. Mandela, qui avait demandé dans le discours qu'il a prononcé devant le Comité spécial le 24 septembre 1993 la levée de toutes les sanctions économiques, le Comité ad hoc de l'OUA a tenu une réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères le 29 septembre 1993, à New York, pour examiner la situation en Afrique du Sud, compte tenu de l'évolution la plus récente du processus de paix, qui a été exposée par M. Mandela et par le Secrétaire général du Pan Africanist Congress (PAC). Le Comité, tout en reconnaissant qu'il existait une divergence de vues entre les deux mouvements de libération, l'ANC et le PAC, quant à la date de la levée des sanctions, s'est prononcé en faveur de la levée des sanctions économiques à l'encontre de l'Afrique du Sud, à l'exception de celles qui concernaient l'embargo sur les armes et les matières nucléaires. Le Comité a instamment demandé que l'embargo sur le pétrole soit levé après l'établissement et l'entrée en fonctions du Conseil exécutif de transition. Le Comité a soutenu également l'établissement ou la reprise de relations diplomatiques complètes avec l'Afrique du Sud après la mise en place du gouvernement d'union nationale de transition qui serait issu des élections du 27 avril 1994<sup>170</sup>.

192. A la suite de la levée des restrictions d'ordre culturel, scientifique et sportif, au cours de l'année 1992, la CE a resserré ses liens officiels avec l'Afrique du Sud en organisant des réunions, des conférences, des missions d'enquête et le déploiement d'observateurs dans le pays. Des représentants de la Communauté ont rencontré des responsables du Gouvernement sud-africain ainsi, entre autres, que des représentants de partis politiques et d'organisations non gouvernementales, pour débattre de l'avenir des relations entre la Communauté et la nouvelle Afrique du Sud. La Communauté a déclaré que l'établissement officiel de relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud dépendrait de la régularité des progrès accomplis dans le processus de négociation et de la mise en place d'un gouvernement intérimaire. L'embargo sur les importations et exportations d'armes et d'articles stratégiques destinés aux

/...

forces armées restait en vigueur, de même que les mesures touchant la coopération militaire et nucléaire<sup>171</sup>.

193. Le 25 septembre 1993, la Communauté et ses Etats membres ont publié une déclaration dans laquelle ils se félicitaient vivement des événements survenus récemment en Afrique du Sud, qui avaient permis à M. Mandela de demander la levée de toutes les sanctions économiques encore en vigueur à l'encontre de son pays, et ont noté avec satisfaction que d'autres partenaires importants avaient annoncé qu'ils lèveraient les sanctions économiques encore imposées, comme l'avaient déjà fait la Communauté et ses Etats membres. La déclaration indiquait également que la Communauté envisagerait sous peu d'autres dispositions visant la normalisation des relations avec l'Afrique du Sud, à mesure que ce pays progresserait vers un régime de gouvernement par la majorité (voir A/48/454, annexe).

194. La mission d'observation de la Communauté européenne en Afrique du Sud, qui compte 15 membres, et les experts de la Communauté européenne qui travaillent avec la Commission Goldstone coopèrent étroitement avec les autres observateurs internationaux pour suivre le processus politique en cours et tenter de réduire la violence, d'accroître la tolérance politique et de résoudre les conflits, ainsi que d'aider les victimes de la violence.

195. La Communauté européenne a consacré à l'Afrique du Sud un important programme spécial d'assistance, qui continue de s'étendre, et qui est dispensé par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales sud-africaines, afin de répondre aux besoins dans des secteurs tels que l'enseignement et la formation, la santé, le développement rural et agricole, le développement communautaire, l'éducation des électeurs et les programmes d'information. La Communauté est de loin le plus important donateur étranger d'aide à l'Afrique du Sud, ayant financé depuis 1985 plus de 500 projets, dont le coût avoisine le milliard de rand (250 millions d'écus)<sup>172</sup>. Ajoutés à l'aide bilatérale apportée par les différents Etats membres, ces programmes représentent bien plus de 50 % de l'ensemble de l'aide étrangère au développement que reçoit l'Afrique du Sud. Pour 1993, l'aide de la CE à l'Afrique du Sud devrait s'établir à 90 millions de d'écus (341 millions de rand)<sup>173</sup>.

196. Le 24 septembre 1993, le Secrétaire général du Commonwealth, le chef Emeka Anyaoku, a annoncé la levée immédiate de toutes les sanctions visant le commerce, les investissements et les finances en réponse à l'adoption par le Parlement sud-africain de la loi portant création du Conseil exécutif de transition<sup>174</sup>. La mission d'observation du Commonwealth, déployée en Afrique du Sud depuis octobre 1992, compte parmi ses 17 membres des avocats, des fonctionnaires de la police, des experts des négociations, un juge et des spécialistes des affaires militaires; elle est basée à Johannesburg et Durban. L'équipe de Johannesburg s'occupe du Transvaal et du Ciskei, et des problèmes de violence dans les townships; l'équipe de Durban s'occupe de la violence dans les zones rurales. Le chef Emeka Anyaoku s'est rendu en Afrique du Sud en mai 1993 et s'est entretenu avec le Président De Klerk, M. Mandela et d'autres dirigeants politiques, ainsi qu'avec des représentants du secrétariat national de paix pour débattre du processus de négociation<sup>175</sup>. Lors de la vingt et unième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Karachi du 25 au

/...

29 avril 1993, les ministres ont adopté une résolution sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud, dans laquelle ils ont notamment demandé la conclusion rapide des négociations sur une nouvelle constitution démocratique non raciale acceptable par tout le peuple d'Afrique du Sud<sup>176</sup>.

### C. Gouvernements

197. Compte tenu du fait que le Parlement sud-africain a adopté, le 23 septembre, une loi portant création du Conseil exécutif de transition, que M. Mandela a appelé à lever toutes les sanctions économiques à l'encontre de l'Afrique du Sud, et que l'Assemblée générale a décidé, le 8 octobre, de lever lesdites sanctions économiques, plusieurs gouvernements, dont l'Australie, le Canada, les Etats-Unis et l'Inde, ont annoncé une série de mesures visant à la levée desdites sanctions, et notamment de celles qui visaient le commerce, les investissements et les finances.

198. Plusieurs gouvernements, réagissant à la reprise, en avril 1993, des négociations multipartites en Afrique du Sud, avaient déjà annoncé qu'ils comptaient lever les sanctions diplomatiques et économiques en prévision de la conclusion d'accords sur des mécanismes de transition (voir par. 110 à 112).

199. Le 15 mars 1993, le Gouvernement norvégien a annoncé la levée des sanctions économiques, notamment celles portant sur le commerce et les investissements, mais a fait savoir qu'il continuerait à respecter l'embargo imposé par l'Assemblée générale sur les ventes de pétrole à l'Afrique du Sud et l'embargo obligatoire sur les armes imposé par le Conseil de sécurité depuis 1977<sup>177</sup>. Le Gouvernement suédois avait déjà décidé, en octobre 1992, d'autoriser six sociétés suédoises à commercer avec l'Afrique du Sud<sup>178</sup>. Le Gouvernement koweïtien s'était déclaré disposé à reprendre les échanges avec l'Afrique du Sud pour toutes les marchandises autres que le pétrole et les produits pétroliers<sup>179</sup>.

200. Répondant à des demandes d'aide internationale en faveur des communautés défavorisées d'Afrique du Sud, plusieurs gouvernements ont accru leur appui et leur assistance aux organisations non gouvernementales sud-africaines qui fournissent une aide humanitaire et des services d'éducation, de formation et de santé à ces communautés. Le Gouvernement japonais a fait un nouveau don de 10 millions de rand au Kagiso Trust, portant ainsi sa contribution totale à 75 millions de rand depuis 1987<sup>180</sup>. Le Japon a également donné 600 000 rand pour quatre projets de secours nécessités par la sécheresse et trois projets d'enseignement destinés à des communautés défavorisées<sup>181</sup>. Le Southern African Education Trust Fund, organisation non gouvernementale qui bénéficie d'une aide du Gouvernement canadien, a annoncé un programme de formation à l'intention des futurs fonctionnaires et du personnel des médias en Afrique du Sud<sup>182</sup>. Le Gouvernement suédois a indiqué qu'il continuerait à apporter une aide financière aux organisations, dont l'ANC, qui participent à des activités religieuses, éducatives, culturelles et concernant les droits de l'homme<sup>183</sup>. Le Gouvernement norvégien aide actuellement la Commission Goldstone en lui apportant un don financier, et fournit les services de deux consultants au nouvel Institut pour l'étude de la violence publique en Afrique du Sud, qui vient d'être créé. Cet institut offrira notamment un service d'information informatisé, complet et coordonné sur la question de la violence publique et de l'intimidation<sup>184</sup>.

/...

201. Par ailleurs, la décision prise par le comité du prix Nobel du Parlement norvégien d'attribuer le prix Nobel de la paix 1993 conjointement à MM. Mandela et De Klerk a été saluée par de nombreuses louanges. La communauté internationale a unanimement félicité les deux lauréats du plus ancien et du plus prestigieux prix du monde décerné pour la paix, et a rendu hommage au peuple et au Gouvernement norvégiens pour le concours précieux qu'ils apportaient à la réconciliation nationale et aux mesures de confiance en Afrique du Sud et ailleurs. On se souviendra que le prix Nobel de la paix avait déjà été attribué à l'ancien Président de l'ANC Albert Luthuli en 1960 et à l'archevêque Desmond Tutu en 1985, pour l'importante contribution qu'ils avaient apportée au progrès vers l'égalité raciale en Afrique du Sud (voir par. 43)<sup>185</sup>.

#### D. Organisations non gouvernementales

202. Au cours de la période considérée, nombre d'organisations non gouvernementales ont continué à suivre de près l'évolution politique en Afrique du Sud, ont demandé que l'on continue à faire pression sur le Gouvernement sud-africain et ont mis les gouvernements en garde contre la levée "prématurée" des sanctions.

203. Plusieurs organisations non gouvernementales, syndicats, églises et organisations professionnelles ont également organisé des missions d'enquête en Afrique du Sud pour observer directement la situation et informer leurs membres, ainsi que le public, des négociations en cours, des problèmes que posaient la violence persistante, et de la contribution qu'ils pouvaient apporter à la réconciliation et à la tolérance politique, ainsi qu'à la définition de programmes d'assistance au développement social et économique, en organisant des réunions, des débats et des colloques avec leurs homologues d'Afrique du Sud.

204. Afin de renforcer la participation des ONG au processus d'évolution pacifique, le Comité spécial a apporté son concours et son appui à divers projets, dont ceux des organisations ci-après : le Mouvement anti-apartheid britannique, le City of London - Anti-Apartheid Group, l'Association des parlementaires d'Europe occidentale contre l'apartheid et le Shipping Research Bureau, basé aux Pays-Bas, et la Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud, basée en Norvège. L'Africa Peace Committee, le Lawyers Committee for Civil Rights Under the Law et le Washington Office on Africa, basés aux Etats-Unis, ont également bénéficié d'une aide pour divers projets qu'ils avaient entrepris.

205. Grâce à une aide financière du Comité spécial contre l'apartheid, le Mouvement anti-apartheid britannique a organisé une conférence internationale intitulée "L'Afrique australe : transformer l'espoir en réalité", qui a également bénéficié du plein appui de l'OUA; l'objectif visé était double : d'une part appuyer et encourager la transformation du régime d'apartheid appliqué en Afrique du Sud en une démocratie unie et non raciale; et de l'autre examiner la nécessité d'établir de nouvelles voies pour la solidarité internationale avec le peuple sud-africain. La Conférence a été ouverte par le Président du Comité spécial.

206. La Conférence a réuni environ 450 participants, venus de plus de 40 pays, notamment le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, le

/...

Secrétaire général du Commonwealth et quatre ministres des affaires étrangères d'Afrique australe, ainsi que des personnalités sud-africaines. Elle a adopté une déclaration où elle a noté en particulier qu'un obstacle sérieux à la réalisation des espoirs était la persistance, en Afrique du Sud et en Afrique australe, d'éléments, dont certains bénéficiaient d'une aide extérieure importante, qui résistaient à l'instauration d'une véritable démocratie et ne croyaient pas à un avenir nouveau pour la région. Les participants sont convenus que pendant le processus de transition en Afrique australe, les autres membres de la communauté internationale devaient être prêts à répondre à de nouveaux défis. Il faudrait de nouvelles formes de solidarité internationale pour répondre aux besoins nouveaux nés de l'évolution de la situation.

#### VI. RECAPITULATION DES TRAVAUX DU COMITE SPECIAL

207. Le Comité spécial, conformément à son mandat, aux politiques et directives formulées par l'Assemblée générale dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée en 1989, ainsi qu'aux résolutions qu'elle a adoptées à sa quarante-septième session, a continué à mobiliser un appui international en faveur de l'élimination de l'apartheid grâce à l'instauration prochaine en Afrique du Sud d'une société fondée sur une constitution démocratique et non raciale ayant fait l'objet de larges négociations et d'un accord général, comme il est envisagé dans cette Déclaration. En complément de cette action, le Comité a également travaillé à faciliter une transition pacifique et stable en Afrique du Sud en encourageant la communauté internationale à aider les Sud-Africains à surmonter les conséquences sociales et économiques néfastes de la politique d'apartheid, grâce à des séminaires sectoriels portant sur des questions spécifiques clairement définies, et à des consultations avec les organes compétents du système des Nations Unies, les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'avec d'autres groupes concernés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud.

208. Afin de maintenir la cohésion dans la solidarité internationale avec le peuple Sud-Africain, faire en sorte que le processus de transition continue à bénéficier d'un appui international sans faille, et préserver le consensus établi de longue date au sein de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'Afrique du Sud, le Président du Comité a entretenu des rapports étroits avec divers groupements et particuliers à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud, ainsi qu'avec le Secrétaire général et les délégations en poste auprès de l'ONU, et a procédé avec eux à des consultations sur les problèmes relatifs à l'Afrique du Sud.

209. Au cours de la période considérée, le Comité spécial s'est surtout préoccupé de la violence politique persistante, et des moyens d'instaurer un climat de tolérance politique; des remèdes nouveaux efficaces à apporter aux graves inégalités socio-économiques qui subsistaient en Afrique du Sud et des moyens de mieux sensibiliser à la nécessité urgente d'une aide à la valorisation des ressources humaines pour les couches défavorisées de la population sud-africaine et de faire en sorte que la communauté internationale continue à soutenir le processus fragile et crucial qui se poursuivait en Afrique du Sud.

Activités du Comité spécial

210. Conformément à son programme de travail, le Comité spécial a suivi de près les événements d'Afrique du Sud, formulant des observations à cet égard. Il y a envoyé des missions, organisé diverses conférences, colloques et auditions sur l'Afrique du Sud et la question de l'apartheid et participé à ces manifestations.

211. A la 1re séance qu'il a tenue en 1993, le 2 février, le Président du Comité spécial a exprimé l'espoir qu'en mettant en place une autorité de transition, l'Afrique du Sud franchirait une nouvelle étape qualitative sur la voie qui mènerait à la création d'une société pleinement constitutionnelle, non raciale et démocratique. Il a ajouté qu'il n'était pas irréaliste d'espérer qu'en 1994 des dispositions transitoires auraient été adoptées pour élire une assemblée constituante et mettre en place un gouvernement intérimaire d'unité nationale.

212. A la même séance, le Président a également esquissé les différentes tâches du Comité. Il a souligné qu'en 1993, l'un des principaux objectifs de celui-ci serait d'encourager et d'appuyer tous les partenaires politiques de l'Afrique du Sud qui souhaitaient participer de bonne foi au processus de transition. Le programme de travail du Comité spécial prévoyait donc l'envoi d'une mission en Afrique du Sud pour établir des contacts et tenir des consultations avec les principaux représentants des parties aux négociations. Le Président a réaffirmé que, si le mandat et la mission du Comité spécial étaient distincts de ceux de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS), ces deux organes avaient les mêmes objectifs. Pour le Comité spécial, l'objectif prioritaire était de continuer à appuyer le processus de transformation pacifique de l'Afrique du Sud en une société unie, non raciale et démocratique, et de continuer à encourager l'aide aux secteurs désavantagés du pays.

1. Analyse de l'évolution politique en Afrique du Sud  
et prises de position à ce sujet

213. Pendant la période considérée, le Comité spécial, réagissant aux événements politiques et aux autres faits survenus en Afrique du Sud, a continué de publier des déclarations visant à appeler l'attention sur l'évolution en cours dans ce pays et a déclaré qu'il appuyait la poursuite de ce processus, même si celui-ci se déroulait dans des circonstances difficiles. Le Comité a également organisé des rencontres avec les médias.

214. En outre, le Comité spécial a tenu des réunions ou des séances d'information avec des représentants des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux du Gouvernement sud-africain, ainsi qu'avec d'autres Sud-Africains représentant divers secteurs de la population.

215. En plusieurs occasions, le Président du Comité s'est entretenu avec les dirigeants des mouvements de libération nationale de l'évolution de la situation et des moyens de favoriser le processus de paix en Afrique du Sud.

216. Le Président du Comité, ainsi que d'autres membres, s'est également entretenu avec le juge Richard Goldstone, Président de la Commission Goldstone, lors de sa visite à New York en avril 1993. Cette réunion a permis aux membres

/...

du Comité d'échanger des vues avec le juge Goldstone et de réaffirmer que le Comité spécial appuyait les travaux de sa commission.

217. Le Comité spécial était encouragé par le fait que ce qui était autrefois un puissant mouvement international anti-apartheid s'était en grande partie transformé en une campagne pro-démocratique intense visant à créer une nouvelle Afrique du Sud. Faisant observer que malgré l'évolution positive enregistrée en Afrique du Sud, l'apartheid n'avait pas encore disparu, le Comité spécial a souligné que l'appui des organisations non gouvernementales du monde entier restait essentiel au cours de la période de transition. Appelant la communauté internationale à appuyer le processus démocratique en cours en Afrique du Sud, le Comité spécial s'est félicité sans réserve de la décision prise par le Forum multipartite de fixer au 27 avril 1994 la date des premières élections non raciales tenues en Afrique du Sud.

218. Le Comité spécial a noté que l'on observait une tendance à l'escalade de la violence politique en Afrique du Sud chaque fois que les négociations multipartites marquaient un progrès tangible. Cette tendance avait pris une dimension particulièrement tragique avec l'assassinat, le 10 avril 1993, de Chris Hani, Secrétaire général du Parti communiste de l'Afrique du Sud (PCAF), assassinat auquel avaient participé des membres d'une organisation prônant la suprématie blanche. Comme à chaque flambée de violence, le Comité spécial a continué de souligner qu'il fallait mettre fin à ces actes absurdes, avertissant les dirigeants sud-africains de ne pas laisser ceux qui étaient décidés à faire échouer la reprise des négociations multipartites interrompre le processus de changement politique pacifique alors que ces négociations avaient réuni, pour la première fois, 26 partis et organisations politiques.

219. Tenant compte de l'évolution positive de l'Afrique du Sud, le Comité spécial a estimé que les registres établis pour décourager les sports et imposer un boycottage des activités culturelles avec l'Afrique du Sud avaient rempli leur office et a décidé, le 17 février 1993, de les supprimer. Dans sa déclaration, le Comité spécial a félicité tous ceux qui avaient renoncé à des possibilités financières ou autres en s'abstenant d'établir des contacts sportifs ou culturels avec l'Afrique du Sud afin d'appuyer les efforts internationaux visant à éliminer l'apartheid<sup>186</sup>.

220. Réagissant à une descente policière effectuée au siège du PAC, le Comité spécial a, le 25 mai 1993, déploré la détention d'un nombre important de dirigeants de cette organisation, y compris celle des membres de l'équipe qu'elle avait envoyée pour participer aux négociations multipartites. Il a demandé aux autorités sud-africaines de prendre des mesures immédiates pour s'efforcer de réparer les dommages causés par l'opération de la police<sup>187</sup>.

221. Dans une déclaration faite le 20 juillet 1993, le Comité spécial a souligné que les négociations multipartites restaient le meilleur moyen de résoudre les divergences de vues, en particulier pour prévenir les explosions éventuelles de violence politique et parvenir à établir une constitution reflétant les objectifs et les aspirations de tous les Sud-Africains. Il s'est dit profondément préoccupé par le retrait éventuel du Parti conservateur et du Parti Inkatha de la liberté (IFP) des négociations multipartites, et a émis l'opinion que la participation active de tous les partis, y compris les deux partis

/...



susmentionnés, était essentielle pour continuer à progresser sur la base du consensus important qui s'était déjà dégagé sur les principes fondamentaux de la constitution<sup>188</sup>. Dans une déclaration publiée le 10 septembre 1993, le Comité spécial s'est félicité de l'accord historique auquel avaient abouti les négociations multipartites sur les structures de transition en Afrique du Sud. Il a noté que cet accord, qui marquait un jalon, permettrait d'établir le Conseil exécutif transitoire (TEC) que l'on attendait depuis longtemps, grâce auquel, pour la première fois, un organe directeur non racial représentant les divers groupes politiques et culturels de l'Afrique du Sud participerait à la prise de décisions sur un certain nombre de questions vitales pour le gouvernement au cours de la période précédant les premières élections fondées sur le principe "à chacun une voix" en Afrique du Sud<sup>189</sup>.

222. Pendant toute la période considérée, le Comité spécial a continué de souligner qu'il était impératif d'établir le TEC, qui donnerait davantage de crédibilité à l'engagement pris par tous les principaux partis sud-africains, en particulier le Parti national du Gouvernement, d'établir une société unie, non raciale et démocratique. En conséquence, le Comité a appelé tous les partis, et en particulier les autorités sud-africaines, à aller de l'avant dans le processus démocratique.

## 2. Consultations avec les mouvements anti-apartheid et les organisations non gouvernementales

223. Le Comité spécial a organisé à Genève, les 30 novembre et 1er décembre 1992, une réunion de consultation en coopération avec le Mouvement anti-apartheid du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ces consultations avaient notamment pour but d'examiner l'évolution de la situation en Afrique du Sud et d'envisager le rôle futur que pourraient jouer les mouvements anti-apartheid et les organisations non gouvernementales, pour contribuer, notamment, au règlement des problèmes socio-économiques au cours de la période de transition et après celle-ci.

224. Quelque 56 représentants des mouvements de libération nationale reconnus par l'ONU, de mouvements et d'organisations non gouvernementales anti-apartheid et d'institutions spécialisées ont participé à ces consultations. Les participants ont adopté une proposition d'action et une déclaration.

225. Après avoir examiné les événements politiques survenus en Afrique du Sud et la réaction internationale qu'ils avaient suscitée, les participants ont également évalué le rôle de leurs organisations respectives et la réaction collective des mouvements anti-apartheid et des organisations non gouvernementales à l'évolution de la situation politique en Afrique du Sud. Concluant que le Gouvernement sud-africain était responsable au premier chef des retards enregistrés sur la voie de l'instauration d'une Afrique du Sud démocratique et de la violence politique qui sévissait dans le pays, les participants ont tracé, dans la proposition d'action, le rôle de leurs organisations, qui consistait notamment à poursuivre la campagne d'information en cours; à promouvoir un climat d'activité politique libre et à appuyer les mouvements de libération nationale; et à appuyer la création d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. Cette déclaration, qui comprenait

/...

12 points, réaffirmait la Déclaration de 1989 des Nations Unies, qui demeurait à la base de l'instauration d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale<sup>190</sup>.

3. Mission effectuée par le Président du Comité spécial en Afrique du Sud du 1er au 11 mars 1993

226. Afin de permettre aux membres du Comité spécial de se familiariser de première main avec les divers facteurs politiques influant sur le processus de transition en Afrique du Sud, le Comité spécial a inclus dans son programme de travail pour 1993 une mission en Afrique du Sud. Cette mission a permis aux membres d'examiner, sur la base des faits les plus récents, les moyens à employer pour encourager davantage le processus politique de règlement pacifique dans le cadre des travaux des Nations Unies, ainsi que le rôle que la communauté internationale pourrait jouer à cet égard. La mission, qui était composée de cinq personnes, a eu lieu du 1er au 11 mars 1993 et était conduite par le Président du Comité spécial. Elle a établi des contacts et a tenu des consultations élargies avec des représentants de haut niveau des principales parties au processus politique actuel et avec les dirigeants d'un grand nombre d'organisations civiques, confessionnelles, industrielles, commerciales et syndicales et d'organes d'information, ainsi qu'avec les représentants d'organisations non gouvernementales et d'établissements universitaires.

227. D'après les vues qu'elle a entendu exprimer au cours de sa visite en Afrique du Sud, la mission a estimé que le processus d'évolution fondé sur des négociations pacifiques était encore fragile et que la communauté internationale devait l'appuyer plus activement. Il faudrait qu'un tel appui se manifeste surtout dans trois domaines dont dépendaient plus particulièrement, dans l'immédiat comme à moyen terme, les perspectives de transition stable de l'Afrique du Sud vers une démocratie non raciale, à savoir : la violence politique, qui menaçait d'enrayer le processus; les élections qui devaient être perçues comme libres et régulières, chaque électeur disposant d'une voix; et la coopération internationale, à laquelle la nouvelle Afrique du Sud devait être plus facilement associée, notamment en ce qui concernait l'assistance dont elle avait besoin pour reconstruire son économie, compte tenu de la nécessité vitale qu'un gouvernement démocratiquement élu soit en mesure de répondre aux grandes espérances que la majorité de la population plaçait en lui. En conséquence, le rapport de la mission (A/48/202-S/25895, annexe) a recommandé notamment que l'on accroisse le nombre d'observateurs des Nations Unies présents en Afrique du Sud et que l'on élargisse leur mandat, de façon qu'ils puissent contribuer plus activement à lutter contre la violence, que l'Organisation des Nations Unies entreprenne immédiatement d'examiner quelles devraient être les fonctions et les capacités des observateurs internationaux qui seraient chargés de surveiller les élections en Afrique du Sud et que leur déploiement commence plusieurs mois avant la date des élections; que l'on examine la possibilité de transformer la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud en une Mission de transition des Nations Unies en Afrique du Sud en vue de favoriser et d'appuyer les négociations multipartites, selon que de besoin, d'aider les structures mises en place par l'Accord national de paix et de surveiller le processus électoral. Le rapport de la mission recommandait également que la communauté internationale aide à inculquer aux électeurs certaines valeurs démocratiques fondamentales et à leur enseigner la tolérance en matière politique, que les organes et organismes compétents des Nations Unies commencent à élaborer des

/...

programmes détaillés d'assistance socio-économique, en les coordonnant avec les activités d'autres organisations internationales, particulièrement dans les secteurs de la santé, du logement, de l'instruction et de l'emploi, et que l'on examine d'urgence la possibilité d'organiser une conférence sur la mobilisation des ressources, de façon à permettre au nouveau gouvernement, à la suite d'élections tenues selon le principe "à chacun une voix" d'entreprendre immédiatement, en coopération avec les organisations internationales, des programmes visant à apporter des changements concrets à la situation des Sud-Africains défavorisés.

4. Colloque sur la tolérance politique en Afrique du Sud : le rôle des guides de l'opinion et des médias, Cape Town, Afrique du Sud, 30 juillet-1er août 1993

228. Le Colloque sur la tolérance politique en Afrique du Sud : le rôle des guides de l'opinion et des médias était coparrainé par le Comité spécial et deux organisations non gouvernementales sud-africaines : l'Institut pour une alternative démocratique en Afrique du Sud et l'Institut de démocratie multipartite. Ce colloque était la première manifestation coorganisée par le Comité spécial en Afrique du Sud.

229. Plus de 80 participants représentant des secteurs très divers, tels que des guides de l'opinion, des personnalités des médias, des universitaires, des experts en science politique, des syndicats et des observateurs internationaux, ont assisté à ce colloque. Pendant deux jours et demi, les participants ont tenu des débats intensifs sur les questions critiques et urgentes relatives au rôle que pouvaient jouer les guides de l'opinion et les médias sud-africains pour suivre et faciliter la transition vers une nouvelle Afrique du Sud non raciale et démocratique. La réunion a été axée sur la nécessité de promouvoir la tolérance et a examiné les stratégies possibles pour réaliser cet objectif par l'intermédiaire des médias. Bien qu'un consensus n'ait pu s'établir sur les moyens à employer pour promouvoir collectivement la tolérance grâce aux médias, un accord concret a été réalisé sur certaines mesures nécessaires pour promouvoir la tolérance politique. Les participants au Colloque sont également convenus que l'Organisation des Nations Unies devait partager les moyens importants dont elle disposait avec les médias sud-africains pour des questions telles que les problèmes posés par la transition et le rôle des médias en l'occurrence<sup>191</sup>.

5. Consultations communes des ONG d'Europe et d'Amérique du Nord tenues à Genève, les 30 et 31 août 1993

230. Le Comité spécial, en coopération avec le Sous-Comité des organisations non gouvernementales sur le racisme, la discrimination raciale, l'apartheid et la décolonisation, a organisé des consultations entre les organisations non gouvernementales d'Europe et d'Amérique du Nord et certains de leurs homologues sud-africains sur les besoins de développement économique et social dans les communautés rurales et les townships de l'Afrique du Sud et le rôle des organisations non gouvernementales internationales pour les aider à faire face à ces besoins. Y participaient également des représentants des institutions spécialisées de l'ONU.

/...

231. Ces consultations de deux jours ont été axées sur les besoins de développement économique et social des communautés rurales et des townships de l'Afrique du Sud et sur l'action que pourraient mener les organisations non gouvernementales internationales pour les aider à faire face à ces besoins. Compte tenu de l'évolution politique récente en Afrique du Sud, ces consultations avaient également pour objet de contribuer à la mise au point d'un programme de coopération pour répondre directement aux priorités des communautés désavantagées et de permettre d'examiner les possibilités qu'avait la communauté des ONG internationales d'aider à mobiliser et à utiliser au mieux les ressources qui pouvaient être fournies aux ONG sud-africaines et aux organisations communautaires. Quelque 65 participants d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Afrique du Sud et du PAC ont pris part à ces consultations, qui ont abouti à une entente sur les modalités de la coopération nécessaire entre les organisations non gouvernementales internationales et leurs homologues sud-africains pour la mise au point et l'exécution de projets au niveau local<sup>192</sup>.

6. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations

232. Le Comité spécial a poursuivi et, en fait, renforcé sa politique de coopération avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec des organisations internationales et non gouvernementales et des mouvements et des groupes anti-apartheid. Il a été représenté à leurs réunions lorsqu'il le jugeait nécessaire et, lorsqu'il n'a pas pu participer directement, il a envoyé des déclarations et des messages.

233. Le Comité spécial a maintenu une coopération étroite avec le Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, avec la Commission contre l'apartheid dans les sports, avec le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et avec le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique du Sud. Ses relations de travail avec un certain nombre d'organes, d'institutions spécialisées et de départements des Nations Unies ont été renforcées, notamment en ce qui concerne la coopération sur des questions liées à l'Afrique du Sud. A quoi il faut ajouter sa coopération avec la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud. La coopération avec la Commission pour l'action contre l'apartheid de l'OIT et avec le Centre pour les droits de l'homme, à Genève, est restée hautement prioritaire pour le Comité.

234. Le Comité spécial a été représenté par son président et d'autres membres du bureau aux réunions de l'OUA et à celles de ses organes subsidiaires. Il y a particulièrement lieu de souligner à cet égard la participation du Comité spécial à la session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA et au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement tenu du 21 au 30 juin 1993 au Caire. Le Comité spécial a été également représenté par son président à la réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés qui s'est tenue à Bali (Indonésie) du 10 au 13 mai 1993.

## 7. Célébration de journées internationales et tables rondes

235. Conformément au mandat que lui assigné l'Assemblée générale, le Comité spécial a tenu des réunions pour commémorer quatre journées internationales déterminées, à savoir, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars 1992), la Journée internationale de solidarité avec la population en lutte d'Afrique du Sud (16 juin 1992), la Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud (9 août 1992) et la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains (11 octobre 1992).

236. Dans le cadre de la commémoration de ces différentes journées internationales, le Comité spécial a organisé des tables rondes qui ont eu pour thème certaines questions clefs liées à chacune des journées. Ont été invités à ces tables rondes des experts des questions à l'étude, ainsi que d'éminentes personnalités sud-africaines, des membres d'organisations non gouvernementales, des représentants d'organes de l'ONU et d'autres personnalités réputées, pour examiner et analyser les faits nouveaux, politiques et autres, intervenus dans des domaines concernant la journée commémorée.

## 8. Activités diverses

237. Le Comité spécial a été invité à participer à la Conférence sur la solidarité internationale, organisée par l'ANC du 19 au 21 février 1993 à Johannesburg. Le 6 mai 1993, le Président du Comité spécial s'est adressé à la quatrième Conférence annuelle, tenue à New York, du Sous-Comité des ONG sur l'Afrique australe. A l'occasion d'un déplacement officiel en Afrique australe, en juillet 1993, le Président s'est adressé à la Réunion des chefs de mission du Commonwealth tenue à Harare le 29 juillet 1993, où il a exposé les activités du Comité spécial et ses vues sur l'évolution politique en Afrique du Sud.

## VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

238. Le processus de règlement pacifique de la situation en Afrique du Sud a fortement marqué le pas en mai 1992. Vers la fin de 1992, plusieurs facteurs complexes et liés - généralisation de la violence, persistance de la récession et détérioration de la situation socio-économique - avaient amené les parties à reconnaître qu'il fallait d'urgence reprendre les négociations multipartites afin de relancer le processus qui conduira à l'avènement d'une Afrique du Sud non raciale et démocratique. Après une série de réunions bilatérales entre diverses parties, une réunion préparatoire tenue les 5 et 6 mars 1993 a débouché sur le lancement du Processus de négociations multipartites, le 1er avril 1993.

239. Ce processus de négociation, qui a réuni 26 parties et qui a constitué le rassemblement le plus représentatif dans toute l'histoire de l'Afrique du Sud, est en soi un jalon important. Tout aussi marquant a été le fait que les négociations n'ont jamais été interrompues, malgré les cas fréquents de violence et d'intimidation. La "solidité" sans précédent de ce processus a été particulièrement évidente, surtout peut-être après l'assassinat, le 10 avril, deux semaines après la reprise des conversations multipartites, du Secrétaire général du Parti communiste sud-africain, Chris Hani, après la descente effectuée à l'improviste par la police au petit matin du 21 mai, entraînant

/...

l'arrestation de chefs et de négociateurs importants du PAC, et après l'assaut massif mené le 25 juin 1993 par un groupe de l'extrême droite blanche contre le siège des négociations, sans rencontrer de résistance.

240. En parvenant, grâce à leur habileté, à fixer une date pour les premières élections non raciales et démocratiques d'Afrique du Sud (27 avril 1994), les négociateurs ont posé un autre jalon important, auquel ont fait suite les décisions historiques concernant la création d'un Conseil exécutif transitoire, d'une Commission électorale indépendante, d'une Commission indépendante chargée des médias et d'un Office indépendant de radiodiffusion-télévision, décisions ultérieurement entérinées par le Parlement en exercice.

241. Le fait que ces derniers mois certains intervenants importants aient décidé de ne plus participer au Processus de négociations multipartites a fortement compromis ce dernier, mais les parties restantes ont fait preuve d'une grande persévérance et d'une grande maturité politique et se sont notamment efforcées de surmonter cette crise en tenant discrètement des réunions bilatérales entre elles. S'il semble que la plupart des grands intervenants soient nettement déterminés à poursuivre un processus de règlement pacifique, en dépit des nombreux obstacles et des positions apparemment irréconciliables, il n'en reste pas moins que le processus de changement constitutionnel pacifique, qui approche désormais de sa phase finale, continue d'avoir besoin d'un soutien vigoureux de la part de la communauté internationale.

242. En 1992, le Comité spécial a déclaré dans son rapport<sup>193</sup> :

"les attentes insatisfaites de la majorité noire, la violence, le dénuement et le délabrement des townships et un chômage très important menacent d'entraîner le pays au bord de la guerre civile. Dans ces conditions, tout retard apporté au règlement politique pourrait être catastrophique. Du point de vue économique également, le coût de ce retard augmente rapidement. Ces considérations devraient puissamment inciter toutes les parties à conclure un accord au plus tôt. Le facteur temps ne joue, en effet, en faveur de personne."

243. Cela est encore plus vrai aujourd'hui. L'économie fléchissante étant sur le point de sombrer dans une dépression d'une ampleur sans précédent et le tissu social étant lui-même menacé par la désintégration et l'effondrement de toutes les normes sociales, il est de plus en plus évident que les problèmes nombreux et urgents de l'Afrique du Sud ne pourront pas être traités efficacement tant que ne sera pas mis en place, par un processus démocratique, un gouvernement crédible, représentatif et légitime.

244. L'Organisation des Nations Unies doit entreprendre immédiatement d'examiner quelles devraient être les fonctions et les capacités des observateurs internationaux qui seront chargés de surveiller les élections en Afrique du Sud. Il faudrait tenir compte du fait que, pour surveiller efficacement l'ensemble du processus électoral, ces observateurs devraient se rendre sur le terrain plusieurs mois avant la date des élections. Il serait essentiel que ce déploiement se fasse en coordination avec la Commission électorale indépendante, avec les structures mises en place par l'Accord national de paix et avec des observateurs internationaux qui se trouvent déjà sur place.

/...

245. La Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud pourrait peut-être être transformée en une "Mission de transition des Nations Unies en Afrique du Sud", en vue de favoriser et d'appuyer les négociations multipartites, selon que de besoin; d'aider les structures mises en place par l'Accord national de paix à enquêter sur la violence; de surveiller le processus électoral, notamment la façon dont sa préparation est assurée sur le plan technique, et le déroulement de la campagne.

246. La communauté internationale devrait par ailleurs être prête à aider à inculquer aux électeurs certaines valeurs démocratiques fondamentales et à leur enseigner la tolérance en matière politique.

247. Le Comité spécial recommande donc que l'Assemblée générale :

a) Réaffirme les objectifs énoncés dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, ainsi que la détermination de la communauté internationale de continuer à appuyer le peuple sud-africain dans les efforts qu'il déploie pour réussir une transition rapide et pacifique vers une société non raciale et démocratique en Afrique du Sud;

b) Note avec satisfaction les progrès importants réalisés grâce aux négociations multipartites, et en particulier la décision prise, dans le cadre des dites négociations, concernant une date pour des élections libres et régulières, ainsi que les décisions, ultérieurement entérinées, concernant la création de la Commission électorale indépendante, de la Commission indépendante chargée des médias, de l'Office indépendant de radiodiffusion-télévision et du Conseil exécutif transitoire chargé de superviser les mesures et les activités du Gouvernement pendant la période précédant les élections, afin d'assurer que celles-ci soient libres et régulières;

c) Se félicite du processus initié en vue de l'adoption d'une constitution intérimaire non raciale;

d) Se félicite de l'accord intervenu le 17 août 1993, concernant la restauration de Walvis Bay à la Namibie;

e) Note qu'une large majorité de la population diversifiée de l'Afrique du Sud estime que des progrès suffisants ont été faits dans le processus de transition vers la démocratie pour que soient levées les sanctions économiques imposées depuis plusieurs années à l'Afrique du Sud, et que l'Assemblée générale a donné suite à la demande de levée des dites sanctions;

f) Demande que les mesures contraignantes imposées par le Conseil de sécurité à l'encontre de l'Afrique du Sud restent en vigueur et prie instamment les Etats Membres de continuer à les appliquer, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité décide de les lever, en réponse à l'élection du gouvernement démocratique et non racial;

g) Réaffirme qu'elle soutient fermement le processus de négociations pacifiques et prie instamment toutes les parties qui ont cessé de participer aux négociations multipartites de prendre leur part au déroulement du processus et à sa réussite, en réintégrant le cadre des négociations multipartites;

/...

h) Exprime sa grave préoccupation devant le danger que représente la persistance de la violence pour le processus des élections du premier gouvernement sud-africain non racial et démocratique et d'une assemblée constituante appelée à adopter une constitution qui soit celle d'une société unie, non raciale, non sexiste et démocratique;

i) Prie instamment les autorités sud-africaines de s'acquitter pleinement et impartialement de la responsabilité qui leur incombe au premier chef de mettre fin à la persistance de la violence, de protéger la vie et garantir la sécurité et les biens de tous les Sud-Africains et de promouvoir et protéger leurs droits à participer au processus démocratique, y compris le droit de manifester pacifiquement en public, d'organiser sur l'ensemble du territoire de l'Afrique du Sud des rassemblements politiques et d'y participer, et de se porter candidats et de participer aux élections sans faire l'objet d'actes d'intimidation;

j) En appelle à cet égard aux autorités sud-africaines pour qu'elles prennent les mesures nécessaires en vue d'une réintégration pacifique des homelands en Afrique du Sud et qu'elles veillent à ce que les populations de ces territoires puissent participer librement aux élections, et à ce que tous les partis politiques puissent mener des campagnes électorales sans faire l'objet d'actes d'intimidation;

k) Demande à nouveau aux signataires de l'Accord national de paix de manifester leur attachement au processus de transition pacifique en appliquant intégralement les dispositions de l'Accord et en travaillant à en atteindre les objectifs et demande, en outre, à toutes les parties en Afrique du Sud de s'abstenir de commettre des actes de violence;

l) Félicite le Secrétaire général d'avoir déployé des observateurs supplémentaires en Afrique du Sud pour faire progresser l'application de l'Accord national de paix, et exprime son appréciation du travail effectué par la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud;

m) Exprime également son appréciation du déploiement et des activités des observateurs envoyés par l'OUA, le secrétariat du Commonwealth et la Communauté européenne;

n) Recommande un élargissement immédiat du mandat des observateurs et un accroissement de leur nombre, de façon qu'ils puissent exercer leurs fonctions d'agents internationaux chargés de surveiller les élections en coopération étroite avec la Commission électorale indépendante et qu'ils aident davantage les structures mises en place par l'Accord national de paix;

o) Engage la communauté internationale à maintenir son aide humanitaire et juridique aux victimes de l'apartheid, et notamment aux réfugiés et exilés qui regagnent le pays et aux prisonniers politiques libérés;

p) Engage également la communauté internationale à aider à créer des conditions stables en vue de parvenir rapidement et pacifiquement à instaurer une nouvelle Afrique du Sud, démocratique et non raciale, en fournissant une aide matérielle, financière et autre appropriée aux Sud-Africains pour les aider

/...



à s'attaquer aux graves problèmes socio-économiques qui sont le legs de l'apartheid, notamment dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, de l'emploi, de la santé et du logement;

q) Prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour lancer et coordonner au sein des organes des Nations Unies une planification détaillée de programmes d'assistance socio-économique, notamment dans les secteurs de la mise en valeur des ressources humaines, de l'emploi, de la santé et du logement, et de veiller à ce que ces programmes soient coordonnés avec les activités d'autres organisations internationales et avec les structures non raciales et légitimes en Afrique du Sud;

r) Félicite les Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et du Commonwealth d'avoir pris l'initiative de commencer à planifier une conférence internationale des donateurs sur la mise en valeur des ressources humaines dans l'Afrique du Sud de l'après-apartheid, qui devrait se tenir après l'élection d'un gouvernement démocratique non racial;

s) Autorise le Comité spécial contre l'apartheid, pour mener à terme son mandat, à suivre de près l'évolution en Afrique du Sud; à faciliter une transition pacifique et stable en Afrique du Sud en suscitant une aide internationale qui permettrait aux Sud-Africains de faire face aux conséquences sociales et économiques désastreuses de la politique d'apartheid; à maintenir des contacts avec les milieux universitaires, les travailleurs, le patronat et les collectivités municipales, notamment des associations communautaires et autres organisations non gouvernementales en Afrique du Sud; à avoir des consultations avec les parties intervenant dans le processus politique, avec les structures non raciales et légitimes, et avec un gouvernement non racial, issu d'élections démocratiques, afin de formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale et des Etats Membres de l'ONU, concernant notamment la question d'une reprise de la participation de l'Afrique du Sud aux travaux de l'Assemblée générale; à soumettre, après l'instauration d'un gouvernement non racial démocratiquement élu, un rapport final à l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session; et à organiser toutes autres activités susceptibles de favoriser le processus politique de transition pacifique, en attendant qu'un gouvernement non racial issu d'élections démocratiques ait été instauré en Afrique du Sud.

#### Notes

<sup>1</sup> On trouvera ci-après dans l'ordre alphabétique la liste des 26 participants au Processus de négociations multipartites : African National Congress (ANC); Administration du Bophuthatswana; Cape Province Traditional Leaders (CPTL); Administration du Ciskei; Democratic Party (CP); Kikwankwetla Party (Qwa Qwa); Inkatha Freedom Party (IFP); Intando Yesizwe Party (Kangwane); Inyandza National Movement (Lebowa); Administration du KwaZulu (également admis sous le nom de Natal Traditional Leaders); Labour Party of South Africa (LP); Natal Indian Congress/Transvaal Indian Congress (Délégation mixte dénommée NIC/TIC); National Party (NP); National People's Party (NPP); Orange Free State Traditional Leaders (OFSTL); Pan Africanist Congress of Azania (PAC); Solidarity; South African Communist Party (SACP); Gouvernement sud-africain; Administration du Transkei; Transvaal Traditional Leaders (TTL); United People's

/...

Front (UPF); Administration du Venda; Ximoko xa Rixaka (également connu sous le nom de Ximoko Progressive Party of Gazankulu).

<sup>2</sup> Sowetan (Johannesburg), 5 avril 1993 et Southern African Report (Johannesburg), 14 mai 1993.

<sup>3</sup> South Africa Barometer (Johannesburg), 9 avril 1993, Sowetan (Johannesburg), 1er avril 1993 et Financial Times (Londres), 11 juin 1993.

<sup>4</sup> The Star (Johannesburg), 5-11 août et 29 juillet-4 août 1993, Financial Times (Londres), 11 août 1993 et Southscan (Londres), 13 août 1993.

<sup>5</sup> The Star (Johannesburg), 29 juillet-4 août 1993 et Sowetan (Johannesburg), 5 août 1993.

<sup>6</sup> The Citizen (Johannesburg), 31 mai 1993.

<sup>7</sup> The Economist (Londres), 11 septembre 1993.

<sup>8</sup> Southscan (Londres), 26 février 1993, The Star (Johannesburg), 23 février 1993, New Nation (Johannesburg), 11-17 juin 1993 et Financial Times (Londres), 5 juin 1993.

<sup>9</sup> Voir la lettre datée du 29 juillet 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Mission d'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/48/285-S/26198), The Star (Johannesburg), 10 septembre 1993, Pretoria News (Pretoria), 9 septembre 1993 et Business Day (Johannesburg), 9 septembre 1993.

<sup>10</sup> The Washington Post (Washington D. C.), 24 septembre 1993.

<sup>11</sup> Résolution relative à l'examen du projet de loi sur le Conseil exécutif de transition accepté, qui a été présenté au Conseil de négociation le 7 septembre 1993.

<sup>12</sup> The Guardian (Londres), 2 septembre 1993 et Pretoria News (Pretoria), 9 septembre 1993.

<sup>13</sup> The Guardian (Londres), 2 septembre 1993.

<sup>14</sup> Pretoria News (Pretoria), 9 septembre 1993 et Sunday Times (Johannesburg), 12 septembre 1993.

<sup>15</sup> Résolution relative à l'examen du projet de loi sur le Conseil exécutif de transition accepté, qui a été présenté au Conseil de négociation le 7 septembre 1993 et Pretoria News (Pretoria), 9 septembre 1993.

<sup>16</sup> The New York Times (New York), 8 septembre 1993.

- <sup>17</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 22 (A/47/22), par. 27 à 30, 50 à 52, 55 et 56.
- <sup>18</sup> Business Day (Johannesburg), 29 juin 1993.
- <sup>19</sup> Ibid., 29 juin 1993.
- <sup>20</sup> The Citizen (Johannesburg), et Business Day (Johannesburg), 17 octobre 1992.
- <sup>21</sup> Business Day (Johannesburg), 3 décembre 1992.
- <sup>22</sup> The Washington Post, 13 février 1993.
- <sup>23</sup> The Star (Johannesburg), 13-19 mai 1993.
- <sup>24</sup> The Guardian (Londres), 24 septembre 1993, The Christian Science Monitor (Boston), 27 septembre 1993 et Financial Times (Londres), 25-26 septembre 1993.
- <sup>25</sup> The Star (Johannesburg), 8-14 juillet 1993.
- <sup>26</sup> Note du Département de l'information sur la conférence de presse donnée par M. Nelson Mandela, Organisation des Nations Unies, 24 septembre 1993.
- <sup>27</sup> The Citizen (Johannesburg), 30 septembre 1993.
- <sup>28</sup> Washington Post, 8 octobre 1993.
- <sup>29</sup> Déclaration du Président de l'ANC, M. Nelson Mandela, lors de la séance du Comité spécial contre l'apartheid à New York, le 24 septembre 1993.
- <sup>30</sup> Déclaration du Secrétaire général du PAC, M. Benny Alexander, lors de la séance du Comité spécial contre l'apartheid à New York, le 28 septembre 1993.
- <sup>31</sup> Voir la déclaration sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud, adoptée par le Comité ad hoc de l'OUA à New York, le 29 septembre 1993.
- <sup>32</sup> SG/T/1823.
- <sup>33</sup> Human Rights Commission of South Africa, Monthly Repression Reports, juillet et août 1993.
- <sup>34</sup> The Financial Mail (Johannesburg), 6 août 1993.
- <sup>35</sup> Débats du Parlement, cinquième session, p. 2233.
- <sup>36</sup> Business Day (Johannesburg), 4 août 1993.
- <sup>37</sup> Financial Times (Londres), 15 octobre 1993.

- <sup>38</sup> The Guardian (Londres), 12 et 13 août 1993.
- <sup>39</sup> Business Day (Johannesburg), 11 octobre 1993 et The Guardian (Londres), 12 octobre 1993.
- <sup>40</sup> The Financial Mail (Johannesburg), 10 septembre 1993 et rapport du Président du Comité spécial contre l'apartheid sur sa mission en Afrique du Sud, 1-11 mai 1993 (A/AC.115/L.693).
- <sup>41</sup> The New York Times, 24 juin 1993.
- <sup>42</sup> The Independent (Londres), 25 septembre 1993.
- <sup>43</sup> Business Day (Johannesburg), 5 août 1993 et The Christian Science Monitor (Boston), 6 août 1993.
- <sup>44</sup> The Economist (Londres), 11 septembre 1993.
- <sup>45</sup> Southscan (Londres), 24 septembre 1993.
- <sup>46</sup> The New York Times, 24 et 31 août 1993 et Financial Times (Londres), 31 août 1993.
- <sup>47</sup> The Washington Post, 26 novembre 1992 et The Citizen (Johannesburg), 22 décembre 1992.
- <sup>48</sup> Southscan (Londres), 15 janvier 1993, et Financial Mail (Johannesburg), 8 janvier 1993.
- <sup>49</sup> Southscan (Londres), 23 juillet 1993.
- <sup>50</sup> South African Reserve Bank, Quarterly Bulletin, septembre 1993.
- <sup>51</sup> Department of Finance, Economic Monitor, 24 février 1993.
- <sup>52</sup> South African Reserve Bank, Quarterly Bulletin, juin 1993.
- <sup>53</sup> Fonds monétaire international, Statistiques financières internationales, juillet 1993. Le nombre d'emplois dans les mines d'or est passé de 535 000 en 1987 à 395 000 en 1993 (Financial Mail (Johannesburg), 11 juin 1993).
- <sup>54</sup> Présentation du budget le 17 mars 1993 par le Ministre des finances, M. Derek Keys.
- <sup>55</sup> Financial Times (Londres), 3 et 4 juillet 1993.
- <sup>56</sup> Weekly Mail (Johannesburg), 27 mai 1993.
- <sup>57</sup> The Economist Intelligence Unit, Country Report du deuxième trimestre 1993.

<sup>58</sup> Weekly Mail (Johannesburg), 27 mai 1993.

<sup>59</sup> Cette étude a été établie par le Central Economic Advisory Service, en consultation avec la Banque centrale d'Afrique du Sud, certains services de l'administration et d'autres organismes et sous la coordination du Conseiller spécial du Ministre des finances. C'est de cette étude qu'il s'agit ici, et non de The Key Issues in the Normative Economic Model, qui en fait un condensé mais en mettant l'accent sur les grands problèmes socio-économiques et en fixant des valeurs objectives différentes, s'appliquant à des périodes elles aussi différentes.

<sup>60</sup> The Economist Intelligence Unit, Country Report du deuxième trimestre 1993; Business Day, 16 mars 1993; The Weekly Mail (Johannesburg) 12-18 mars 1993; Southscan (Londres), 9 avril 1993.

<sup>61</sup> Cette étude fait la synthèse d'analyses non officielles effectuées par la Banque mondiale et d'entretiens avec des Sud-Africains; elle ne constitue pas un document officiel de la Banque mondiale.

<sup>62</sup> Work in Progress (Johannesburg), juillet 1993.

<sup>63</sup> Sowetan (Johannesburg), 19 mars 1993.

<sup>64</sup> The Washington Post, 17 janvier 1993.

<sup>65</sup> New Nation (Johannesburg), 12-18 mars 1993.

<sup>66</sup> The Citizen (Johannesburg), 14 juillet 1993.

<sup>67</sup> South African Institute of Race Relations, Johannesburg, Race Relations Survey, 1992-1993.

<sup>68</sup> South Africa: An Economic Profile, janvier 1993. Etabli par la Division de l'économie de la Standard Bank of South Africa (Johannesburg).

<sup>69</sup> The Weekly Mail (Johannesburg), 9-15 juillet 1993.

<sup>70</sup> Sowetan (Johannesburg), 11 août 1993.

<sup>71</sup> Ibid., 8 et 14 juin 1993.

<sup>72</sup> New Nation (Johannesburg), 16-22 avril 1993.

<sup>73</sup> Financial Times (Londres), 24 août 1993.

<sup>74</sup> The Economist (Londres), 20 mars 1993.

<sup>75</sup> Sowetan (Johannesburg), 5 août 1993; Financial Mail (Johannesburg), 19 mars 1993.

/...

- 76 Southscan (Londres), 2 avril 1993.
- 77 New Nation (Johannesburg), 15 avril 1993.
- 78 New Nation (Johannesburg), 11-17 juin 1993.
- 79 The Star (Johannesburg), 15-21 juillet 1993.
- 80 The New York Times, 16 mars 1993.
- 81 New Nation (Johannesburg), 4-10 juin 1993.
- 82 Ibid., 2-8 avril 1993.
- 83 Southern African Report (Johannesburg), 8 janvier 1993, The Christian Science Monitor (Boston), 22 février 1993, The Washington Post, 27 février 1993.
- 84 Southscan (Londres), 29 janvier 1993.
- 85 Sowetan (Johannesburg), 17 mai 1993.
- 86 Southern African Report (Johannesburg), 14 mai 1993.
- 87 The Weekly Mail (Johannesburg), 5-11 mars 1993.
- 88 Ibid., 28 mai-3 juin 1993.
- 89 Business Day (Johannesburg), 9 août 1993, Anti-Apartheid News (Londres), juillet-août 1993.
- 90 Southern African Report (Johannesburg), 8 janvier 1993, Financial Times (Londres), 26 mars 1993.
- 91 The Weekly Mail (Johannesburg), 5-11 mars 1993, The Star (Johannesburg), 27 mai-2 juin 1993, The Washington Post, 30 avril 1993.
- 92 The New York Times, 12 février 1993.
- 93 The Guardian (Londres), 12 janvier 1993.
- 94 Déclaration officielle de politique générale de l'environnement, publié en mars 1992 par Barney Desai, Secrétaire à la publicité et à l'information du Pan Africanist Congress of Azania.
- 95 South African Institute of Race Relations, Race Relations Survey, 1992-1993.
- 96 Business Day (Johannesburg), 5 et 12 mai 1993.

<sup>97</sup> The Citizen (Johannesburg), 26 novembre et 30 octobre 1992, et 16 et 23 mars 1993, et The Star (Johannesburg), 3-9 décembre 1993.

<sup>98</sup> African Business, novembre 1992 et Business Day (Johannesburg), 12 mars 1993.

<sup>99</sup> Business Day (Johannesburg), 12 mars 1993 et The Citizen (Johannesburg), 26 avril 1993.

<sup>100</sup> Business Day (Johannesburg), 12 janvier 1993.

<sup>101</sup> The Citizen (Johannesburg), 26 avril 1993.

<sup>102</sup> Southscan (Londres), 11 juin 1993.

<sup>103</sup> The Christian Science Monitor (Boston), 7 juillet 1993.

<sup>104</sup> The Star (Johannesburg), 29 juillet-4 août 1993.

<sup>105</sup> The New York Times, 24 septembre 1993.

<sup>106</sup> The Star (Johannesburg), 14-20 janvier 1993.

<sup>107</sup> Financial Mail (Johannesburg), 19 mars 1993.

<sup>108</sup> The Citizen (Johannesburg), 1er mars 1993.

<sup>109</sup> New Nation (Johannesburg), 23-29 avril 1993.

<sup>110</sup> Far Eastern Economic Review (Hong-kong), 29 juillet 1993.

<sup>111</sup> The Star (Johannesburg), 5-11 août 1993.

<sup>112</sup> The Nation (Johannesburg), 29 août 1993.

<sup>113</sup> Southern African Report (Johannesburg), 26 mars 1993.

<sup>114</sup> The Star (Johannesburg), 15-21 juillet 1993.

<sup>115</sup> The Citizen (Johannesburg), 30 juillet-5 août 1993.

<sup>116</sup> The Financial Times (Londres), The Guardian (Londres), 28 septembre 1993.

<sup>117</sup> The Weekly Mail (Johannesburg), 30 juillet-5 août 1993.

<sup>118</sup> Southscan (Londres), 14 et 28 mai 1993, Financial Times (Londres), 3 juin 1993 et The Financial Times (Johannesburg), 4 juin 1993.

<sup>119</sup> Southscan (Londres), 16 juillet 1993.

/...

- 120 Financial Mail, (Johannesburg), 28 mai 1993.
- 121 Financial Times (Londres), 11 juin 1993.
- 122 Business Day (Johannesburg), 21 juillet 1993.
- 123 The Weekly Mail (Johannesburg), 9-15 juillet 1993.
- 124 Southscan (Londres), 14 mai 1993.
- 125 The Citizen (Johannesburg), 15 mai 1993.
- 126 The Star (Johannesburg), 17-23 juin et 29 juillet-4 août 1993, The Financial Times (Londres), 11 juin 1993 et New Nation (Johannesburg), 26 février-4 mars 1993.
- 127 Southern African Report (Johannesburg), 13 août 1993.
- 128 Southscan (Londres), 9 juillet 1993.
- 129 Financial Mail (Johannesburg), 19 février 1993, et South Africa Barometer (Johannesburg), 26 mars 1993.
- 130 Business Day (Johannesburg), 17 février 1993.
- 131 Southscan (Londres), 19 février 1993.
- 132 Rapport annuel d'ARMSCOR 1992-1993, paru le 2 juin 1993.
- 133 Southscan (Londres), 14 mai 1993.
- 134 GA/AP/2109.
- 135 Communiqué de presse du Département de l'information des Nations Unies, SC/5525.
- 136 Financial Times (Londres), 2 juin 1993, et Anti-Apartheid News (Londres), juin 1993.
- 137 Business Day (Johannesburg), 20 novembre 1992.
- 138 The Star (Johannesburg), 23 novembre 1992.
- 139 Southscan (Londres), 8 janvier 1993.
- 140 The Citizen (Johannesburg), 18 juin 1993.
- 141 Voir la lettre datée du 2 avril 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/48/128, annexe).



- <sup>142</sup> Shearar, Jeremy. "Denuclearization of Africa: The South African Dimension", Disarmament, vol. XVI, No 2, 1993.
- <sup>143</sup> Discours prononcé par le Président de Klerk à une session conjointe du Parlement, le 24 mars 1993. (Communiqué de presse de la Mission sud-africaine No 13/93).
- <sup>144</sup> Southern Africa Report (Johannesburg), 9 avril 1993.
- <sup>145</sup> The Washington Post, 12 mai 1993.
- <sup>146</sup> PPNN News Brief, deuxième trimestre 1993.
- <sup>147</sup> Southscan (Londres), 11 juin 1993.
- <sup>148</sup> Voir le rapport du Secrétaire général sur la coordination de l'action des organismes des Nations Unies touchant les questions qui ont trait à l'Afrique du Sud (A/48/467 et Add.1).
- <sup>149</sup> Business Day (Johannesburg), 26 juillet 1993.
- <sup>150</sup> The Star (Johannesburg), 1-7 avril 1993, et rapport de la troisième réunion du Groupe d'experts chargés de rédiger un projet de traité ou de convention sur la dénucléarisation de l'Afrique (A/48/371).
- <sup>151</sup> Communiqué de presse du Département de l'information des Nations Unies, AIEA 1251, 1er octobre 1993.
- <sup>152</sup> Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la question de l'apartheid (S/25004), 22 décembre 1992, par. 49.
- <sup>153</sup> Ibid., par. 49.
- <sup>154</sup> S/25005, par. 49.
- <sup>155</sup> Ibid., par. 11.
- <sup>156</sup> S/24389.
- <sup>157</sup> S/25004, par. 29 à 46.
- <sup>158</sup> Ibid., par. 80 et 81.
- <sup>159</sup> Voir S/26347 et communiqué de presse du Département de l'information des Nations Unies, SC/5688, 24 août 1993.
- <sup>160</sup> Communiqué de presse du Département de l'information des Nations Unies, SG/SM/5104, SAF/160, 23 septembre 1993.
- <sup>161</sup> S/26558.

/...

<sup>162</sup> Contribution du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, 12 août 1993, citée dans le rapport du Secrétaire général sur la coordination de l'action des organismes des Nations Unies touchant les questions qui ont trait à l'Afrique du Sud (A/48/467/Add.1), annexe, par. 1 et 3.

<sup>163</sup> Conférence internationale du travail de l'OIT, Provisional Record, No 18, p. 15, par. 46 (21). Quatre-vingtième session, Genève, 17 juin 1993.

<sup>164</sup> Contribution de l'Organisation internationale du Travail, 28 juin 1993, citée dans le document A/48/467, par. 51 et 52.

<sup>165</sup> Contribution, 19 août 1993, citée dans le document A/48/467, par. 14 et 15.

<sup>166</sup> Communiqué de presse du Département de l'information des Nations Unies, SAF/158.

<sup>167</sup> CM 1765/LVIII/Part 1, p. 6, par. 30.

<sup>168</sup> CM/Rés. 1444 (LVIII), Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, vingt-neuvième session ordinaire; Conseil des Ministres de l'OUA, cinquante-huitième session ordinaire. 21-30 juin 1993. Introduction au rapport du Secrétaire général. CM/1765/LVIII/Part I, par. 36.

<sup>169</sup> The Citizen (Johannesburg), 21 mai 1993, et Sowetan (Johannesburg), 29 juin 1993.

<sup>170</sup> Déclaration de l'OUA sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud, publiée à New York le 29 septembre 1993.

<sup>171</sup> The Guardian (Londres), 7 avril 1993.

<sup>172</sup> Un ECU = env. 3,79 rand ou 1,19 dollar des Etats-Unis (avril 1993); (estimations de la CE).

<sup>173</sup> Programme spécial pour l'Afrique du Sud de la Communauté européenne, publié par la Communauté en mai 1993 (p. 6 et 7).

<sup>174</sup> Communiqué de presse du Commonwealth No 93/39, 24 septembre 1993.

<sup>175</sup> Commonwealth Currents, Secrétariat du Commonwealth (Londres), numéro de décembre 1992-janvier 1993, p. 4.

<sup>176</sup> Résolution sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud, No 15/21-P.

<sup>177</sup> The Citizen (Johannesburg), 16 mars 1993.

<sup>178</sup> Ibid., 30 octobre 1993.

<sup>179</sup> Ibid., 10 juin 1993.

/...

- 180 Association de la presse sud-africaine, 29 juin 1993.
- 181 The Citizen (Johannesburg), 25 février 1993.
- 182 Business Day (Johannesburg), 20 juillet 1993.
- 183 The Citizen (Johannesburg), 8 janvier 1993.
- 184 Business Day (Johannesburg), 29 avril 1993.
- 185 Washington Post, 18 octobre 1993 et The Christian Science Monitor (Boston), 18 octobre 1993.
- 186 GA/AP/2114.
- 187 GA/AP/2122.
- 188 GA/AP/2125.
- 189 GA/AP/2132.
- 190 Pour le rapport sur ces consultations, voir A/AC.115/L.691.
- 191 Pour le rapport sur le Colloque, voir A/AC.115/L.694.
- 192 Pour le rapport sur ces consultations, voir A/AC.115/L.695.
- 193 Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 22 (A/47/22), par. 179.

ANNEXE 1

Composition du Comité spécial contre l'apartheid, de ses  
organes subsidiaires et du Groupe intergouvernemental  
chargé de surveiller la fourniture et la livraison de  
pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud

A. Comité spécial contre l'apartheid

1. Le Comité spécial contre l'apartheid, créé en vertu de la résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale, en date du 6 novembre 1962, est composé des 17 Etats Membres ci-après :

Algérie	Pérou
Ghana	Philippines
Guinée	République arabe syrienne
Haïti	Somalie
Inde	Soudan
Indonésie	Trinité-et-Tobago
Malaisie	Ukraine
Népal	Zimbabwe
Nigéria	

2. A sa 663e séance, le 2 février 1993, le Comité spécial a réélu à l'unanimité M. Ibrahim A. Gambari (Nigéria) président. Il a élu M. Jayaraj Acharya (Népal), M. Victor Batiouk (Ukraine) et Mme Annette des Iles (Trinité-et-Tobago) vice-présidents. M. Suresh K. Goel (Inde) a été réélu rapporteur.

3. A sa 663e séance également, le Comité spécial a réélu M. Kofi Nyidevu Awoonor (Ghana) président de son Sous-Comité de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'Afrique du Sud et M. Simbarashe Simbanenduku Mumbengegwi (Zimbabwe) président de son Sous-Comité de l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

B. Organes subsidiaires du Comité spécial

Sous-Comité de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'Afrique du Sud :

Ghana (Président), Guinée, Népal, Nigéria, Philippines, République arabe syrienne, Somalie, Soudan.

Sous-Comité de l'évolution de la situation en Afrique du Sud :

Algérie, Haïti, Inde, Indonésie, Malaisie, Pérou, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Zimbabwe (Président).

C. Groupe intergouvernemental chargé de surveiller  
la fourniture et la livraison de pétrole et de  
produits pétroliers à l'Afrique du Sud

Algérie, Cuba (Rapporteur), Indonésie, Koweït (Vice-Président), Nicaragua,  
Nigéria, Nouvelle-Zélande, République-Unie de Tanzanie (Président),  
Ukraine.

ANNEXE II

Chronologie des déclarations du Comité spécial

- GA/AP/2112  
(2 février) "L'apartheid ne doit pas être toléré au-delà de 1993"; Réélection du bureau du Comité spécial, premiers travaux de l'année.
- GA/AP/2113 et Rev.1  
(9 février) Communiqué conjoint du Président du Comité spécial contre l'apartheid et de la Commission contre l'apartheid dans les sports déplorant la mort d'Arthur Ashe.
- GA/AP/2114  
(17 février) Le Comité spécial clôt les registres ouverts pour décourager les contacts sportifs et culturels avec l'Afrique du Sud.
- GA/AP/2115  
(24 février) Annonce d'une mission de consultation du Comité spécial en Afrique du Sud (du 1er au 11 mars 1993).
- GA/AP/2116  
(16 mars) Annonce de la célébration par le Comité spécial de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.
- GA/AP/2117  
(22 mars) Célébration par le Comité spécial de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.
- GA/AP/2118  
(22 mars) Déclaration du Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, prévoyant l'avènement prochain d'une nouvelle Afrique du Sud non raciale et démocratique.
- GA/AP/2119  
(29 mars) Hommage rendu par le Comité spécial au premier champion du monde de boxe africain, mort en 1925.
- GA/AP/2120  
(12 avril) Le Comité spécial déplore l'assassinat de Chris Hani en Afrique du Sud et affirme que cet assassinat ne doit pas interrompre la transformation politique pacifique.
- GA/AP/2121  
(26 avril) Hommage du Comité spécial à Olivier Tambo, de l'ANC.
- GA/AP/2122  
(25 mai) Le Comité spécial déplore la détention de dirigeants du PAC par la police sud-africaine et demande leur libération immédiate.
- GA/AP/2123  
(8 juin) Annonce de la célébration, le 16 juin, de la Journée de Soweto par le Comité spécial.

/...

- GA/AP/2124  
(16 juin)  
Le Secrétaire général déclare à l'occasion de la Journée de Soweto que l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie doit demeurer l'objectif prioritaire de la communauté mondiale.
- GA/AP/2125  
(20 juillet)  
Le Comité spécial s'inquiète à l'annonce que deux partis politiques se seraient retirés des entretiens multipartites.
- GA/AP/2126 et Rev.1  
(21 juillet)  
Annonce d'un colloque sur la tolérance politique en Afrique du Sud organisé au Cap, du 30 juillet au 1er août.
- GA/AP/2127  
(27 juillet)  
Annonce de la célébration par le Comité spécial de la Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud.
- GA/AP/2128  
(4 août)  
Le Colloque sur la tolérance politique en Afrique du Sud met en évidence le rôle des médias dans la promotion d'une culture de la démocratie et de la paix.
- GA/AP/2129  
(9 août)  
Célébration par le Comité spécial de la Journée internationale de solidarité avec les femmes d'Afrique du Sud.
- GA/AP/2130  
(16 août)  
Annonce d'une réunion de consultation du Comité spécial avec les ONG américaines et européennes à Genève les 30 et 31 août.
- GA/AP/2131  
(31 août)  
Résultats de la réunion du Comité spécial et des ONG d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Afrique du Sud.
- GA/AP/2132  
(10 septembre)  
Le Comité spécial se félicite de l'accord des parties sur les structures de transition en Afrique du Sud.
- GA/AP/2133  
(23 septembre)  
Annonce d'un discours de Nelson Mandela devant le Comité spécial le 24 septembre.
- GA/AP/2134  
(24 septembre)  
Appel de Nelson Mandela en faveur de la levée des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud.
- GA/AP/2135  
(28 septembre)  
Célébration par le Comité spécial, le 11 octobre, de la Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains.
- GA/AP/2136  
(28 septembre)  
Benny Alexander déclare devant le Comité spécial que les sanctions contre l'Afrique du Sud devraient être maintenues jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement soit élu.

/...

GA/AP/2137  
(11 octobre)

Célébration par le Comité spécial de la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains.

GA/AP/2138  
(11 octobre)

Déclaration du Président de l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains.

GA/AP/2139  
(15 octobre)

Hommage du Comité spécial à N. Mandela et F. De Klerk, lauréats du prix Nobel de la paix 1993.

-----